

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2006-2007

22 NOVEMBRE 2006

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2007

TABLE DES MATIERES

Justifications du dispositif	5
Dispositif	12
Liste des programmes	36
Chapitre I – Services généraux	37
Division organique 01 – Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française	37
Division organique 06 – Cabinets ministériels	37
Division organique 10 – Services du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques.....	37
Division organique 11 – Affaires générales – Secrétariat général	37
Division organique 12 – Informatique	39
Division organique 13 – Gestion des immeubles.....	39
Division organique 14 – Relations internationales et actions du Fonds social européen	39
Chapitre II – Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport.....	40
Division organique 15 – Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport	40
Division organique 16 – Santé.....	40
Division organique 17 – Aide à la Jeunesse.....	41
Division organique 18 – Aide sociale spécialisée	41
Division organique 19 – Enfance.....	41
Division organique 20 – Affaires générales – Culture.....	41
Division organique 21 – Arts de la scène	43
Division organique 22 – Livre	43
Division organique 23 – Jeunesse et Education permanente.....	44
Division organique 24 – Patrimoine culturel et Arts plastiques	44
Division organique 25 – Audiovisuel et Multimédia	44
Division organique 26 – Sport	45
Chapitre III – Education, Recherche et Formation.....	46
Division organique 40 - Services communs, affaires générales, recherche en éducation, pilotage de l'enseignement (interréseaux) et orientation - Relations internationales	46
Division organique 41 – Inspection de l'Enseignement	48
Division organique 44 – Bâtiments scolaires	48
Division organique 45 – Recherche scientifique.....	48
Division organique 46 – Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	49
Division organique 47 – Allocations et prêts d'études.....	49
Division organique 48 – Centres PMS.....	49

Division organique 50 – Affaires pédagogiques et Pilotage de l'Enseignement de la Communauté française	49
Division organique 51 – Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	50
Division organique 52 – Enseignement secondaire.....	51
Division organique 53 – Enseignement spécial.....	52
Division organique 54 – Enseignement universitaire.....	52
Division organique 55 – Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles	53
Division organique 56 – Enseignement de Promotion sociale.....	54
Division organique 57 – Enseignement artistique.....	55
Division organique 58 – Enseignement à distance.....	56
Chapitre IV – Dette publique de la Communauté française	56
Division organique 85 – Dette directe.....	56
Division organique 86 – Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires	56
Division organique 87 – Dette liée aux emprunts des organismes d'intérêt public pris en charge par la Communauté française	57
Chapitre V – Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	57
Division organique 90 – Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	57
Tableau budgétaire.....	
Notice explicative	
Chapitre I – Services généraux	60
Division organique 01 – Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française	61
Division organique 06 – Cabinets ministériels	62
Division organique 10 – Services du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques.....	66
Division organique 11 - Affaires générales – Secrétariat général.....	68
Division organique 12 – Informatique	77
Division organique 13 – Gestion des immeubles.....	78
Division organique 14 – Relations internationales et actions du Fonds social européen	80
Chapitre II – Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport.....	83
Division organique 15 – Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport	84
Division organique 16 – Santé.....	90
Division organique 17 – Aide à la Jeunesse.....	93
Division organique 18 – Aide sociale spécialisée.....	97
Division organique 19 – Enfance.....	98
Division organique 20 – Affaires générales – Culture.....	100
Division organique 21 – Arts de la scène.....	105
Division organique 22 – Livre.....	112
Division organique 23 – Jeunesse et Education permanente.....	116

Division organique 24 – Patrimoine culturel et Arts plastiques	120
Division organique 25 – Audiovisuel et Multimédia	123
Division organique 26 – Sport	127
Chapitre III – Education, Recherche et Formation.....	132
Division organique 40 – Services communs, affaires générales, recherche en éducation, pilotage de l'enseignement (interréseaux) et orientation - Relations internationales	133
Division organique 41 – Inspection de l'Enseignement	140
Division organique 44 – Bâtiments scolaires.....	143
Division organique 45 – Recherche scientifique.....	145
Division organique 46 – Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.....	149
Division organique 47 – Allocations et prêts d'études	151
Division organique 48 – Centres PMS	152
Division organique 50 – Affaires pédagogiques et Pilotage de l'Enseignement de la Communauté française	154
Division organique 51 – Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	158
Division organique 52 – Enseignement secondaire.....	164
Division organique 53 – Enseignement spécial.....	170
Division organique 54 – Enseignement universitaire	174
Division organique 55 – Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles	177
Division organique 56 – Enseignement de Promotion sociale.....	184
Division organique 57 – Enseignement artistique.....	188
Division organique 58 – Enseignement à distance.....	193
Chapitre IV – Dette publique de la Communauté française	195
Division organique 85 – Dette directe.....	196
Division organique 86 – Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires	197
Division organique 87 – Dette liée aux emprunts des organismes d'intérêt public pris en charge par la Communauté française	199
Chapitre V – Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	200
Division organique 90 – Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française.....	201
Section particulière.....	203
Annexe :	
Organismes administratifs à comptabilité autonome : Services à gestion séparée et organismes d'intérêt public.....	

JUSTIFICATIONS DU DISPOSITIF DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2007

Article 1er

Cet article ouvre les crédits non dissociés et les crédits dissociés pour l'année budgétaire 2007 conformément à la liste des programmes et au tableau budgétaire ventilant les crédits afférents aux programmes en allocations de base.

Quant aux dépenses à charge des crédits variables, repris à la dernière colonne du tableau récapitulatif, ils reflètent le montant des dépenses estimées, étant entendu que le montant de ces crédits est lié, d'une part au solde du fonds organique au 1er janvier de l'année budgétaire, et d'autre part au montant des recettes affectées réalisées.

Article 2

Cette disposition autorise le paiement des allocations de naissance, de la cotisation de responsabilisation en matière de pension, ainsi que les indemnités pour frais funéraires sous forme de dépenses fixes.

Article 3

Cet article annexe au présent décret budgétaire les opérations des services à gestion séparée et des organismes d'intérêt public de type A.

Article 4

Cet article précise au dernier alinéa que l'article 45 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, n'est pas d'application pour l'année 2007 en ce qui concerne les fonds budgétaires figurant dans la section particulière subsistant au tableau budgétaire.

Quant aux autres alinéas de cet article, ils déterminent le mode de disposition et de paiement des avoirs des fonds budgétaires et des services à gestion séparée.

Article 5

Les membres du personnel subventionné du Ministère de la Communauté française sont payés à l'intervention des crédits variables qui, en cas de situation débitrice, peuvent bénéficier d'avances de trésorerie octroyées dans la limite des montants attribués par les entités respectives.

Article 6

L'article 6 organise la manière dont peut s'effectuer la gestion de la trésorerie à court terme, de l'émission de papier commercial et de l'utilisation de produits dérivés et cela, tant au plan des prélèvements opérés par le caissier qu'en ce qui concerne la régularisation à charge du budget général des dépenses.

Article 7

L'article 7 permet le paiement des dotations au profit de la Région wallonne et de la Commission communautaire française, en application du décret II du 19 juillet 1993, selon la procédure des dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des comptes.

Article 8

Les dépenses relatives au service et au remboursement de la dette de la Communauté et celles associées aux charges d'intérêts et d'amortissements liées aux immeubles acquis par la Communauté

française, ainsi que les loyers versés aux S.P.A.B.S., peuvent être effectuées selon la procédure des dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des Comptes.

Article 9

Cet article définit les différentes dépenses se rapportant aux frais de fonctionnement des administrations. Cette distinction par rapport aux autres dépenses, celles relatives aux objectifs des programmes d'activités, est imposée par le deuxième alinéa de l'article 12 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat.

Article 10

Cette disposition doit permettre à la cellule d'appui technique de disposer des moyens financiers pour assurer sa mission.

Article 11

Cette disposition permet de répartir par arrêté les provisions entre les différentes allocations de base concernées.

Article 12

Cet article définit la manière dont il faut considérer, au plan de la détermination de la capacité d'emprunt de la Communauté, les opérations de dépenses d'amortissement de la dette de la Communauté française.

Article 13

Il s'indique, afin d'éviter le non paiement en temps opportun de créances arriérées effectivement dues et les intérêts de retard qui pourraient en résulter, de prévoir le dispositif utile afin de parer à pareille situation dans le cadre strict des crédits budgétaires existants.

Article 14

Il est indispensable d'autoriser juridiquement l'ordonnancement et l'engagement des dépenses de rémunérations avant le 1er janvier 2007 afin d'en permettre le paiement au début du mois de janvier.

Article 15

Cet article autorise la position débitrice du crédit variable repris à l'allocation de base 60.01.56 de la D.O. 56, destiné à l'acquisition de matériel nécessaire aux formations en Promotion sociale.

Article 16

Cet article permet une nouvelle ventilation entre les divisions organiques 06 et 10.

Article 17

Cet article autorise le comptable du compte du crédit variable relatif aux activités dans le domaine sportif, à alimenter, en fonction de ses liquidités, le crédit variable relatif aux rémunérations des personnes chargées de l'encadrement des activités sportives.

Article 18

Cet article est modifié dans le but de prévoir une disposition qui concorde avec l'article 41 de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant refinancement des communautés et extension des compétences fiscales des régions qui stipule qu'à partir de l'année budgétaire 2002, la Communauté française reçoit un pourcentage fixe du bénéfice à répartir de la Loterie nationale au moyen d'avances versées à termes fixes.

Article 19

Par dérogation à l'article 14, premier alinéa, de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes, l'article 19 définit les possibilités de dépenses au moyen de fonds avancés.

Article 20

Cet article définit le plafond des moyens qui peuvent être octroyés aux comptaables extraordinaires.

Article 21

Cet article permet le paiement au moyen de fonds avancés, des frais liés à des missions à l'étranger, dans le cadre de festivals et de marchés internationaux pour le domaine de l'Audiovisuel et du Multimedia.

Article 22

L'article 22 définit la nature des paiements que certains comptaables extraordinaires peuvent exécuter au moyen de fonds avancés.

Article 23

Cet article précise que tous les engagements pris sur une ligne de crédit sont soumis au visa du contrôleur des engagements qui les communique à la Cour des comptes.

Article 24

Cet article est destiné à assurer le paiement de la quote-part employeur dans la rémunération du personnel des écoles émergeant au Programme de transition professionnelle.

Article 25

Cet article permet la redistribution des crédits octroyés dans le cadre de l'utilisation des technologies de l'information et des télécommunications.

Article 26

Cette disposition habilite le Gouvernement à prendre les mesures administratives idoines en vue d'assurer l'aménagement d'un complexe cinématographique.

Article 27

L'article 27 détermine la manière dont s'effectuent les dépenses afférentes aux frais de fonctionnement et d'équipement des écoles, des centres psycho-médico-sociaux ainsi que des cabinets de consultation et d'inspection médicale scolaire établis sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne.

Article 28

L'article 28 autorise le comptable extraordinaire chargé d'effectuer les dépenses afférentes aux frais de fonctionnement et d'équipement des écoles, ainsi que des cabinets de consultation et d'inspection médicale scolaire établis en R.F.A. à honorer au moyen de soldes créditeurs de fonds avancés à charge d'exercices budgétaires antérieurs des engagements et des dépenses relatifs à l'année budgétaire 2004.

Article 29

En dérogation à certaines dispositions des lois sur la comptabilité de l'Etat, l'article 29 habilite les ministres compétents à autoriser certains responsables de la gestion financière des écoles et des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française, des centres de dépaysement et de plein-air, du

Centre technique horticole de l'enseignement de la Communauté française, du Centre des technologies agronomiques de l'enseignement de la Communauté française, des centres d'autoformation et de formation continuée, et du Centre technique et pédagogique de Frameries, à gestion séparée, à procéder à la vente d'objets mis à leur disposition lorsque ceux-ci ne peuvent plus être employés.

Article 30

L'article 30 autorise le paiement de dépenses arriérées sur les allocations de base correspondantes de l'année courante.

Article 31

Cet article permet la liquidation des dépenses relatives aux allocations et aux prêts d'études sous forme de dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des comptes.

Article 32

Cet article permet le paiement des subventions-traitements des membres du personnel des enseignements préscolaire et primaire, secondaire, supérieur non universitaire, spécial et de promotion sociale, de l'enseignement artistique et des centres psycho-médico-sociaux qui peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des comptes.

Article 33

Cet article autorise les allocations de base servant au paiement des rémunérations et des subventions-traitements à supporter le paiement d'avances à l'Office national des allocations familiales des travailleurs salariés, sous forme de dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des comptes.

Article 34

Les allocations de base relatives aux traitements et subventions-traitements de la division organique 51 peuvent supporter les dépenses relatives aux allocations octroyées aux maîtres de stage dans l'enseignement fondamental.

Les dépenses peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des comptes.

Article 35

Cet article autorise la mise à charge des remboursements liés au contentieux en matière de droits d'inscription aux allocations de base relatives au paiement des dotations ou subventions de fonctionnement des établissements scolaires.

Article 36

Cet article autorise la mise à charge de l'allocation de base prévue au budget de l'année 2007 des dépenses afférentes à l'année budgétaire 2006.

Article 37

Les agents engagés contractuellement dans le cadre du programme de transition professionnelle prévu à l'article 14 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives, sont notamment payés à l'intervention d'un crédit variable qui, en cas de situation débitrice, peut bénéficier d'avances de trésorerie octroyées dans la limite des montants attribués par la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et par les établissements scolaires concernés.

Article 38

Cet article permet d'appliquer la procédure des dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des comptes, au paiement des traitements des membres du personnel oeuvrant dans le cadre de la médiation scolaire et visés à l'allocation de base 01.07.90 de la division organique 52.

Article 39

Cet article autorise la position débitrice du crédit variable repris à l'allocation de base 01.08.90 de la DO 52 et destiné notamment au paiement d'une partie des membres du personnel oeuvrant dans le cadre de la médiation scolaire.

En cas de situation débitrice, des avances de trésorerie sont limitées aux montants attribués par le Gouvernement fédéral à l'intervention du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés.

Article 40

Cet article autorise la position débitrice des crédits variables de la D.O. 40 et de la D.O. 56, destinés au paiement des programmes d'action et de formation de la Promotion sociale pour la D.O. 40, des programmes d'action en relation avec l'enseignement supérieur pour la D.O. 55, et pour les subventions de fonctionnement et de personnel pour la D.O. 56.

En cas de situation débitrice les avances de trésorerie sont limitées à concurrence des montants attribués par les conventions institutionnelles conclues avec le Fonds social européen, le Forem, l'Orbem, la Région wallonne et l'Etat fédéral.

Article 41

L'article 41, en application de l'article 12 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, précise en l'absence d'une disposition légale ou décrétole, les subsides et les subventions qui peuvent être accordés dans les limites des allocations de base concernées.

Article 42

Cet article autorise la position débitrice des crédits variables de la division organique 11 (allocations de base 11.07.01 et 11.08.01) destinés au paiement des rémunérations et des charges sociales patronales y afférentes des agents « Rosetta » (selon la procédure des dépenses fixes).

Article 43

La répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale est décidée par le Gouvernement fédéral. Cependant, les promoteurs des projets ponctuels désignés dans ce plan de répartition ne disposent pas de la totalité des aides prévues. L'article 41 de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant refinancement des communautés et extension des compétences fiscales des régions stipule qu'à partir de l'année budgétaire 2002, la Communauté française reçoit un pourcentage fixe du bénéfice à répartir de la Loterie nationale au moyen d'avances versées à termes fixes. Le nouveau fonds budgétaire créé est alimenté en recettes par les dotations et avances de la Loterie nationale. La répartition de la dépense entre les promoteurs est décidée par le Gouvernement.

Article 44

Cet article autorise le Gouvernement à décider de la répartition de la dotation de la Loterie nationale entre les attributaires, y compris le Fonds des Sports – Activités.

Article 45

Cet article définit le mode de fonctionnement du Fonds de la Loterie nationale.

Article 46

Cet article doit permettre le regroupement de cours d'année des moyens budgétaires supportant des dépenses en rapport avec les activités de pilotage de l'enseignement et avec la formation en cours de carrière.

Article 47

Cet article doit permettre à l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication de faire face aux engagements juridiques et comptables découlant de la mise en vigueur du décret du 27 mars 2002.

Article 48

Dans la mesure où la Région wallonne et où les opérateurs assurent le remboursement des valeurs payées, il y a lieu de prévoir une situation débitrice pour ce crédit variable.

Article 49

Cet article permet la redistribution des crédits octroyés dans le cadre de la formation en cours de carrière.

Article 50

Cet article permet la redistribution des crédits octroyés dans le cadre des dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement.

Article 51

Cet article vise à permettre d'alimenter l'allocation de base relative, notamment, aux indemnités kilométriques des agents de la Communauté française à partir de la division organique 11.

Article 52

Il s'agit de permettre la traduction budgétaire de la décision du Gouvernement de la Communauté française du 19 mai 2006.

Article 53

Cet article vise à permettre d'alimenter les allocations de base relatives aux cellules spécialisées dans le secteur de la fiscalité, des finances et de la comptabilité, par transfert budgétaire en provenance de la division organique 85, notamment en provenance de l'allocation de base 12.08.01.

Article 54

Cet article vise à permettre de répartir la provision sectorielle du non marchand entre les différentes divisions organiques visées.

Article 55

Cette disposition définit les modalités de fonctionnement budgétaire de l'Institut de Formation en cours de carrière.

Article 56

Cette disposition définit les modalités de fonctionnement budgétaire de l'Entreprise publique des Technologies nouvelles de l'Information.

Article 57

Cette disposition est nécessaire afin d'assurer l'objectif de désendettement.

CHAPITRE II

Section particulière

Article 58

Cet article est destiné à percevoir des recettes du pouvoir fédéral en vue de concourir au financement des activités du FEOGA.

Article 59

Cet article permet le préfinancement des actions du Fonds social européen.

CHAPITRE III

Organismes d'intérêt public

Article 60

Cet article précise que le budget :

- du Commissariat général aux Relations internationales,
- est approuvé et annexé au décret budgétaire conformément aux prescriptions légales relatives aux organismes d'intérêt public de type A.

CHAPITRE IV

Services à gestion séparée

Article 61

Cet article énumère les services à gestion séparée dont les budgets sont approuvés et annexés au présent décret budgétaire.

Dispositif

**PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET GENERAL
DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2007**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Sur proposition de la Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, de la Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, du Vice-Président et Ministre du Budget et des Finances, du Ministre de la Fonction publique et des Sports, de la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, et de la Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

ARRETE

Le Ministre du Budget est chargé de présenter, au nom du Gouvernement au Parlement de la Communauté française, le projet de décret dont la teneur suit:

**CHAPITRE 1er
Dispositions générales**

Article 1er

Des crédits non dissociés et des crédits dissociés destinés à couvrir les dépenses de la Communauté française de l'année budgétaire 2007 sont ouverts conformément aux programmes énumérés dans la liste des programmes et au tableau budgétaire ventilant les crédits afférents aux programmes en allocations de base, annexés au présent décret; le tableau budgétaire dont un récapitulatif figure ci-après, donne également l'estimation des dépenses à imputer en 2007 à charge des crédits variables.

Tableau récapitulatif

(En milliers d'Euros)

	Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
CHAPITRE I Services généraux	329.556	608	608	28.959
CHAPITRE II Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	905.572	28.229	23.302	26.068
CHAPITRE III Education, Recherche et Formation	5.778.328	25.570	20.200	58.384
CHAPITRE IV Dette publique de la Communauté française	147.639			
CHAPITRE V Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	376.289			
Total général	7.537.384	54.407	44.110	113.411

Ces crédits sont ventilés en allocations de base dans le tableau budgétaire annexé au présent décret.

Dans les articles du présent décret, les abréviations suivantes sont utilisées :

"D.O." pour "division organique";

"A.B." pour "allocation de base".

Article 2

Les allocations de naissance, la cotisation de responsabilisation en matière de pension, ainsi que les indemnités pour frais funéraires peuvent être liquidées selon la procédure des dépenses fixes.

Article 3

Pendant l'année budgétaire 2007, les opérations des services à gestion séparée, des centres PMS et des établissements et fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement et les organismes d'intérêt public de type A sont estimées aux sommes mentionnées dans leurs budgets respectifs annexés au présent décret.

Article 4

Le mode de disposition des avoirs mentionnés sur les fonds et le mode de paiement des dépenses des services à gestion séparée sont indiqués en regard du numéro de l'article ou du littéra se rapportant à chacun d'eux.

Les fonds dont les dépenses sont soumises au visa préalable de la Cour des comptes sont désignés par l'indice A.

Les fonds et comptes sur lesquels il est disposé à l'intervention du Gouvernement sont désignés par l'indice B.

Les fonds et comptes sur lesquels il est disposé directement par les comptables qui ont opéré les recettes sont désignés par l'indice C.

L'article 45 des lois sur la comptabilité de l'Etat coordonnées le 17 juillet 1991 n'est pas d'application pour l'année budgétaire 2007 en ce qui concerne les fonds budgétaires figurant dans la section particulière reprise dans le tableau budgétaire.

Article 5

Les membres du personnel subventionné du Ministère de la Communauté française, dont les agents contractuels subventionnés et le personnel relevant du Fonds budgétaire interdépartemental, sont payés à l'intervention des crédits variables du tableau budgétaire créés à cet effet et alimentés par les contributions de la Région wallonne, de la Région de Bruxelles-Capitale, selon les conventions signées avec toute entité fédérée ou fédérale.

En cas de situation débitrice de ces allocations de base, des avances de trésorerie peuvent être octroyées dans la limite des montants attribués par les entités concernées.

Article 6

Les intérêts débiteurs résultant de la gestion de la trésorerie dans le cadre du court terme, les montants à payer à l'échéance dans le cadre des émissions de papier commercial ainsi que de l'utilisation de produits dérivés avec le caissier, peuvent être prélevés d'office par le caissier sur les comptes ad hoc et font l'objet d'une régularisation à charge du budget général des dépenses.

Article 7

Les dotations prévues au profit de la Région wallonne et de la Commission communautaire française en application du décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française, peuvent faire l'objet de liquidations par tranches d'avances mensuelles, selon la procédure des dépenses fixes.

Article 8

Les dépenses relatives au service et au remboursement de la dette de la Communauté et celles associées aux charges d'intérêts et d'amortissements liés aux immeubles acquis par la Communauté française, ainsi que les loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires peuvent être effectuées selon la procédure des dépenses fixes.

Article 9

Les crédits afférents aux programmes se rapportant aux frais de fonctionnement des administrations et des cabinets ministériels comportent :

1°) Les rémunérations et indemnités généralement quelconques du personnel actif et en disponibilité, les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités de préavis et pour accidents du travail - en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès - ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire; ces dépenses peuvent être effectuées selon la procédure des dépenses fixes.

2°) Les dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services :

- Honoraires des avocats et des médecins - Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales - Jetons de présence, frais de route et de séjour de personnes étrangères aux administrations de la Communauté française - Rémunérations d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers;
- Dépenses de consommation relatives à l'occupation des locaux - en ce compris les dépenses de consommation énergétique "mazout, gaz, essence, électricité, charbon" et dépenses d'entretien - Frais de bureau, location d'équipement informatique, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres menues dépenses d'administration;
- Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, frais de transport afférents aux voyages de service et primes d'assurance des délégués du département se rendant à l'étranger, intervention de la Communauté française dans le prix des abonnements sociaux ;
- Les autres dépenses relatives au fonctionnement ou aux actions des services dont la description est indiquée dans le programme justificatif.

3°) Les dépenses exceptionnelles pour achat de biens non durables et de services, tels que les travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux et les frais de déménagement.

4°) Les loyers des biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments.

5°) Les indemnités aux tiers, victimes d'accidents dont la responsabilité incombe à la Communauté française ainsi que les divers frais de procédure se rapportant à ces accidents.

6°) Les dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables, machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.

7°) Les redevances pour droits d'auteur.

Article 10

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, les allocations de base 12.07.91 et 12.03.91 de la D.O. 06 peuvent bénéficier de valeurs complémentaires par voie de redistribution de toute allocation de base, toutes divisions organiques confondues, se rapportant aux contrats liés à la gestion des bâtiments occupés par les services des cabinets des ministres du Gouvernement.

Article 11

Les crédits des allocations de base 01.05.02, 01.06.02, 01.07.02, 01.03.02, 01.01.08, 01.02.08 et 01.03.08 de la D.O. 11, de l'allocation de base 01.01.07 de la D.O. 17, de l'allocation de base 01.01.01 de la D.O. 20 et des allocations de base 01.02.20 et 01.02.21 de la D.O. 40, peuvent être répartis par voie d'arrêté du Gouvernement entre les différentes allocations de base concernées.

Article 12

Les opérations de dépenses d'amortissement de la dette de la Communauté française peuvent être considérées comme des opérations de trésorerie.

En pareil cas, l'amortissement opéré ne détermine pas d'augmentation correspondante de la capacité d'emprunt de la Communauté.

Article 13

Des redistributions d'allocations de base peuvent être effectuées, par application de l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, afin de couvrir exclusivement des créances d'années antérieures.

Article 14

L'engagement et l'ordonnancement des dépenses relatives aux rémunérations et aux subventions-traitements du mois de décembre 2006, imputables sur le budget de 2007, peuvent intervenir à dater de l'approbation du présent budget par le Parlement, afin d'en permettre le paiement au début du mois de janvier 2007.

Article 15

Le crédit variable, permettant l'acquisition de matériel nécessaire aux formations, repris à l'allocation de base 60.01.56 de la D.O. 56, peut se trouver en situation débitrice à concurrence des montants affectés par le FOREM ou l'ORBEM dans le cadre des conventions avec l'Enseignement de Promotion sociale. Le contrôleur des engagements est chargé du respect du plafond de ces avances de trésorerie.

Article 16

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, les allocations de base des divisions organiques 06 et 10 peuvent bénéficier de redistributions en provenance des allocations de base des différents programmes desdites divisions organiques du budget général des dépenses.

Article 17

Le comptable du compte du crédit variable 12.33.11 de la division organique 26 (Fonds des Sports - Activités) est autorisé à alimenter le compte du crédit variable 11.05.11 de la division organique 26 (Fonds des Sports - Rémunérations) en fonction de ses liquidités.

Article 18

Des avances de trésorerie peuvent être octroyées au crédit variable 11.05.11 de la division organique 26, à concurrence d'un montant équivalent, au maximum, à deux cinquièmes des dépenses annuelles de personnel, augmenté des créances fermes de la Communauté française sur la Loterie nationale et de la part de la dotation de la Loterie nationale réservée par le Gouvernement au profit du Fonds des Sports.

Article 19

Par dérogation à l'article 14, premier alinéa, de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes, les avances de fonds visées à l'article 20 peuvent servir à payer les rémunérations, les allocations et les indemnités de toutes espèces en faveur du personnel rétribué par la Communauté, les créances résultant de marchés n'excédant pas 5.500 Euros hors T.V.A., y compris les acquisitions d'œuvres d'art, ainsi que les secours et les allocations à caractère social, et les subventions inférieures à 3.100 Euros.

Article 20

Par dérogation à l'article 15 de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes :

Des avances de fonds d'un montant maximum de 375.000 Euros peuvent être consenties aux comptaables extraordinaires.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 625.000 Euros peuvent être consenties aux comptaables extraordinaires de l'Infrastructure, de la Santé, de l'Education permanente et de l'Enseignement obligatoire.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 875.000 Euros peuvent être consenties au comptaable extraordinaire de l'Aide à la jeunesse.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 1.250.000 Euros peuvent être consenties aux comptaables extraordinaires du Secrétariat général et du Sport.

Ces plafonds peuvent être adaptés sur décision du Gouvernement de la Communauté française.

Article 21

Le comptaable extraordinaire de l'Audiovisuel et Multimedia est autorisé à effectuer des paiements lors de missions à l'étranger dans le cadre de festivals et de marchés internationaux, dans la limite de 12.500 Euros.

Article 22

Le comptaable extraordinaire de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire est autorisé à payer au moyen des fonds avancés, l'intervention de la Communauté dans les frais de pension des enfants dont les parents n'ont pas de résidence fixe et confiés par leurs parents soit à un internat de l'enseignement officiel subventionné, soit à un internat de l'enseignement libre subventionné. En outre, il est autorisé à payer cette intervention sous forme d'avances trimestrielles.

Le comptable extraordinaire de la Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique est autorisé à payer, au moyen de fonds avancés, les bourses de voyage et les prix en espèce octroyés aux lauréats de concours universitaires. En outre, il est autorisé à payer, de la même manière, les frais de voyage des personnes qui viennent de l'étranger ou qui s'y rendent.

Article 23

Tout engagement à prendre dans le chef de l'ouverture d'une ligne de crédit pour la réalisation d'un programme pluriannuel de gros investissement est soumis au visa du contrôleur des engagements et à la Cour des comptes.

Article 24

Par dérogation à l'article 45., §1er, al. 2, des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, la quote-part employeur dans la rémunération du personnel des écoles émergeant au Programme de transition professionnelle inscrite aux allocations de base 43.23.53, 44.23.55, 43.23.72 et 44.23.74 de la DO 51, 43.23.53 et 44.23.55 de la DO 52, 43.23.53 et 44.23.56 de la DO 53 et 43.23.54 et 44.23.55 de la DO 56 peut être versée directement aux recettes affectées du fonds budgétaire "Fonds pour le programme de transition professionnelle (B) "

Article 25

Par dérogation à l'article 15 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, l'allocation de base 01.04.83 de la DO 56 peut bénéficier, par voie de redistribution, de crédits en provenance de l'AB 01.07.40 de la DO 40.

Article 26

Le Gouvernement est autorisé à garantir, à concurrence de 2.500.000 euros (TVA et honoraires compris), représentant une première phase de travaux et d'équipement, les emprunts contractés par l'ASBL « Le Palace », sur la période 2006-2008, en vue d'y aménager un complexe cinématographique sis Boulevard Anspach à Bruxelles. Par ailleurs, le Gouvernement peut octroyer à l'ASBL « Le Palace » une subvention destinée à couvrir les remboursements du capital et des intérêts.

Article 27

Sans préjudice des règles relatives aux délégations de pouvoir et des dispositions de l'arrêté du Gouvernement du 11 décembre 1995 relatif au contrôle administratif et budgétaire, les dépenses afférentes aux frais de fonctionnement et d'équipement des écoles, des centres psycho-médico-sociaux ainsi que des cabinets de consultation et d'inspection médicale scolaire établis sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne et à réaliser sur place par les services relevant de la Défense nationale, peuvent être effectuées conformément aux règles en vigueur dans la République fédérale et faire l'objet d'ordonnances d'ouverture de crédit quel que soit leur montant, au profit d'un comptable extraordinaire désigné par le Ministre de la Défense nationale avec l'accord du Gouvernement de la Communauté française auquel il transmet le compte de l'utilisation des fonds avancés.

Article 28

Par dérogation à l'article 34 des lois sur la Comptabilité de l'Etat coordonnées le 17 juillet 1991, les soldes créditeurs des ordonnances d'ouvertures de crédits, émises à charge d'exercices budgétaires antérieurs, consenties au profit du comptable extraordinaire désigné en vue d'effectuer les dépenses afférentes aux frais de fonctionnement et d'équipement des écoles, ainsi que des cabinets de consultation et d'inspection médicale scolaire établis sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne, peuvent servir à honorer des engagements et des dépenses relatifs à l'année budgétaire 2004.

Article 29

Par dérogation à l'article 143, premier alinéa, des lois sur la comptabilité de l'Etat coordonnées le 17 juillet 1991, les Ministres compétents peuvent autoriser les responsables de la gestion financière des écoles et des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française, des centres de dépaysement et de plein-air, du centre technique horticole de l'enseignement de la Communauté française, du centre des technologies agronomiques de l'enseignement de la Communauté française, du centre d'autoformation et de formation continuée et du centre technique et pédagogique, à gestion séparée, à procéder à la vente des objets mobiliers mis à leur disposition lorsque ceux-ci ne peuvent plus être employés.

Article 30

Les crédits non dissociés relatifs aux allocations de base 12.02.50 de la D.O. 11, 22.22.14, 71.01.14 et 71.02.14 de la D.O. 13, 21.01.21 et 63.26.21 de la D.O. 15, 33.06.11 de la D.O. 19, 33.11.14, 33.17.14, 33.18.14, 33.19.14, 33.24.14, 33.25.14, 33.28.14, 33.29.14 et 33.30.14 de la DO 17, 11.03.16 de la DO 41, 44.10.56, 44.11.56 de la DO 52, 43.23.53, 44.23.56, 44.09.57 et 44.10.57 de la DO 53, 43.01.43 et 44.01.44 de la D.O. 56, peuvent couvrir des dépenses se rapportant à des années budgétaires antérieures.

Article 31

Les dépenses relatives aux allocations d'études et aux prêts d'études, imputées à la division organique 47, peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes.

Article 32

Les subventions-traitements des membres du personnel des enseignements préscolaire et primaire, secondaire, supérieur non universitaire, spécial et de promotion sociale, de l'enseignement artistique et des centres psycho-médico-sociaux, peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes.

Article 33

Les allocations de base relatives au paiement des rémunérations et de subventions-traitements reprises aux chapitre I et chapitre III du tableau budgétaire peuvent supporter le paiement d'avances à l'Office national des allocations familiales des travailleurs salariés concernant les allocations familiales dues au personnel enseignant et les frais y afférents.

Les dépenses visées à l'alinéa précédent peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes.

Article 34

Les dépenses relatives aux allocations octroyées aux maîtres de stages dans l'enseignement fondamental peuvent être imputées sur les allocations de base de la division organique 51 relatives aux traitements et subventions-traitements des réseaux concernés.

Les dépenses visées à l'alinéa précédent peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes.

Article 35

Les remboursements relatifs au contentieux en matière de droits d'inscription spécifiques payés par les élèves et étudiants visés aux articles 58 et suivants de la loi du 21 juin 1985 concernant l'enseignement peuvent être imputés sur les allocations de base relatives au paiement des dotations ou subventions de fonctionnement des établissements fréquentés par les élèves ou étudiants susvisés.

Article 36

Les subventions octroyées en 2007 à charge de l'allocation de base 33.01.02 de la division organique 44 peuvent couvrir des dépenses afférentes à l'année budgétaire 2006.

Article 37

Les agents engagés contractuellement dans le cadre du programme de transition professionnelle prévu à l'article 14 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives, sont notamment payés à l'intervention d'un crédit variable alimenté par la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et par les établissements scolaires concernés. Le crédit variable est repris à l'allocation de base 01.06.90 de la DO 40. En cas de situation débitrice de cette allocation de base, des avances de trésorerie peuvent être octroyées avec l'accord du Ministre du Budget et au maximum dans la limite des montants restant à percevoir des pouvoirs publics et des établissements scolaires concernés. Le contrôleur des engagements est chargé de la vérification du respect du plafond de ces avances de trésorerie.

Article 38

Les traitements et les subventions-traitements des membres du personnel oeuvrant dans le cadre de la médiation scolaire et visés à l'allocation de base 01.07.90 de la division organique 52 peuvent être liquidés selon la procédure des dépenses fixes.

Article 39

Le crédit variable repris à l'AB 01.08.90 de la DO 52 peut se trouver en situation débitrice et donner lieu à des avances de trésorerie à concurrence des montants attribués par le Gouvernement fédéral à l'intervention du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés.

Article 40

Des avances de trésorerie peuvent être octroyées, avec l'accord du Ministre du Budget, aux crédits variables 30.01.80 et 30.02.80 de la D.O. 40, 01.03.94 de la D.O. 52, 01.01.91 de la D.O. 55, 11.04.60, 41.24.52, 43.24.54 et 44.24.55 de la D.O. 56, à concurrence des montants attribués par des conventions institutionnelles (Fonds européens, Forem, Orbem, Région wallonne, Etat fédéral).

Le contrôleur des engagements est chargé de la vérification du respect du plafond de ces avances de trésorerie.

Article 41

Dans les limites des allocations de base concernées, les subventions suivantes peuvent être accordées :

D.O. 11 – Affaires générales – Secrétariat général**Programme 3 – Information, promotion, rayonnement de la langue et de la culture françaises et de la Communauté Wallonie-Bruxelles**

- Subventions accordées à des associations ou organismes développant des activités d'information, de promotion, de rayonnement de la langue française, de la culture française, de la Communauté française, de la démocratie et des droits de l'homme ;
- Subventions allouées dans le cadre de l'égalité des chances ;
- Subventions pour des manifestations diverses.

D.O. 14 – Relations Internationales et Actions du Fonds social européen**Programme 1 – Relations internationales**

- Subventions allouées à des organismes développant des actions relatives à des matières de la compétence de la Communauté française.

Programme 3 – Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement

- Interventions, subventions et contributions diverses dans le cadre de la collaboration entre le Département et diverses institutions internationales.

D.O. 15 – Infrastructure de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport**Programme 2 – Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture**

- Subventions pour la défense et la mise en valeur de l'architecture.

D.O. 16 – Santé**Programme 1 – Interventions diverses**

- Subvention à l'Académie royale de Médecine de Belgique.

Programme 2 – Prévention et Promotion de la santé

- Subventions et actions pour la mise en œuvre du Plan Communautaire Opérationnel;
- Subventions et actions en matière de promotion et de protection de la santé.

Programme 3 – Promotion de la santé à l'école

- Subventions diverses en matière d'équipement et de formation en matière de promotion de la santé à l'école
- Subventions dans le cadre des accords non marchand.

D.O. 17 – Aide à la Jeunesse**Programme 1 – Jeunes en danger et jeunes délinquants**

- Interventions dans les actions, projets et initiatives alternatives et novatrices dans le secteur de l'Aide à la jeunesse ;
- Subventions accordées aux projets d'impulsion pour la politique des immigrés ;
- Subventions au service « Ecoute-Enfant » ;
- Subventions pour des recherches dans le domaine de l'aide à la jeunesse ;
- Subvention destinée au Fonds intersyndical de l'aide sociale
- Subventions dans le cadre des accords non marchand.

D.O. 18 – Aide sociale spécialisée**Programme 1 – Aide aux détenus**

- Subventions dans le cadre des accords non marchand.

D.O. 19 – Enfance**Programme 1 – Office de la naissance et de l'Enfance**

- Subventions dans le cadre des accords non marchand.

Programme 2 – Politique et accueil de l'Enfance

- Dépenses relatives à la politique de l'enfance ;
- Subventions d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance.

D.O. 20 – Affaires générales de la Culture**Programme 1 – Initiatives et interventions diverses**

- Subventions pour des projets hors catégories traditionnelles regroupant des disciplines différentes sous forme d'événements exceptionnels ;
- Subventions aux activités culturelles pluridisciplinaires ;
- Subsidés à des recherches et études scientifiques dans le domaine socio-culturel ;
- Subventions d'aménagement et d'équipement pour les associations et organismes culturels ;
- Subventions aux activités de création, diffusion, promotion et formation des arts numériques ;
- Subventions aux communes, villes, provinces dans le cadre de contrats-culture et pour des activités culturelles ;
- Subventions relatives au programme de transition professionnelle ;
- Contribution au subventionnement des activités menées dans le cadre du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés ;
- Subventions aux Archives et Musée de la Littérature.

Programme 2 – Centres culturels

- Subvention pour les frais de fonctionnement et de rémunération du personnel de l'Association des centres culturels (ACC) ;
- Subvention au Centre culturel de la Communauté française «Le Botanique» ;
- Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi ;
- Subvention aux Halles de Schaerbeek – Centre culturel européen de la Communauté française.

Programme 3 – COCOF

- Dotation à la Commission communautaire française pour les matières culturelles.

D.O. 21 – Arts de la Scène

Programme 1 – Initiatives et interventions diverses

- Subventions à des organismes philanthropiques s'occupant d'artistes ;
- Bourses à des artistes de théâtre, musiciens, danseurs ;
- Subvention à la Maison du spectacle ;
- Subvention aux organismes et lieux permanents de diffusions artistique et culturelle.

Programme 2 – Théâtre

- Subventions aux théâtres, aux festivals d'art dramatique et aux associations de promotion ou de recherche théâtrales.

Programme 3 – Musique

- Subvention à l'Opéra royal de Wallonie ;
- Subvention à l'Orchestre philharmonique de Liège ;
- Subventions diverses en matière musicale, aux activités musicales professionnelles et non professionnelles ;
- Subventions pour l'art lyrique, les orchestres, les festivals et organismes de promotion musicale.

Programme 4 – Art de la danse

- Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française ;
- Subventions à la danse, aux festivals et aux organismes de promotion chorégraphique.

Programme 6 – Arts du cirque, arts forains et de la rue

- Subventions de formation, de création et de fonctionnement des compagnies de cirque, arts forains et arts de la rue.

D.O. 22 – Livre

Programme 1 – Lecture publique

- Subventions destinées à soutenir des programmes de promotion et d'animation dans le cadre de la lecture publique ;
- Subventions aux associations et organismes de promotion de la lecture.

Programme 2 – Lettres et livre

- Subvention à l'Académie royale de langue et de littérature françaises ;
- Subvention au Fonds national de la littérature ;
- Bourses littéraires allouées aux écrivains et aux traducteurs littéraires ;
- Prix littéraires de la Communauté française ;
- Aides aux éditeurs littéraires de la Communauté française pour des collections patrimoniales et de création contemporaine ;

- Aides aux éditeurs de poésie et de théâtre ;
- Aides aux initiatives éditoriales mettant en valeur la spécificité du rapport texte-image ;
- Subsides aux associations de promotion et de diffusion des auteurs belges de langue française ;
- Subventions aux organismes de promotion de la poésie ;
- Subventions aux revues littéraires ;
- Aides pour la traduction des auteurs belges de langue française ;
- Aides aux éditeurs et libraires de la Communauté française ainsi qu'à leurs organismes représentatifs ;
- Bourses aux auteurs et illustrateurs de jeunesse et de bande dessinée de création.

Programme 3 – Langues régionales endogènes

- Aides aux revues littéraires et publications de haut niveau susceptibles de conserver la mémoire des langues wallonnes ;
- Aides aux enregistrements des langues wallonnes ;
- Prix de littérature dialectale.

Programme 4 – Langue française

- Subventions pour la promotion et la coordination des initiatives contribuant à la défense, l'illustration et l'enrichissement de la langue française ;
- Aides aux publications scientifiques ou didactiques consacrées à la langue française ou à la francophonie ;
- Aides aux recherches portant sur la langue française ;
- Aides aux publications scientifiques de langue française.

Programme 5 – Informatique

- Subventions destinées au programme d'équipement informatique des bibliothèques reconnues.

D.O. 23 – Jeunesse et Education permanente

Programme 2 – Jeunesse

- Subventions extraordinaires aux organisations de jeunesse, aux centres de jeunes et diverses associations ;
- Subventions pour les créations, productions et diffusions culturelles « Jeunes » ;
- Subventions aux centres de jeunes et associations développant des projets de création en milieu défavorisé ;
- Subventions à des associations de jeunesse oeuvrant dans l'alphabétisation.

Programme 3 – Education permanente

- Subvention et soutien des activités extraordinaires des organisations d'éducation permanente ;
- Subventions à des associations d'éducation permanente ;

- Subventions aux centres d'expression et de créativité ;
- Subventions à des initiatives d'éducation permanente dans le domaine de l'alphabétisation.

Programme 4 – Activités socio-culturelles

- Subventions destinées à promouvoir les actions de formation de cadres ou animateurs des organisations et institutions culturelles.

D.O. 24 – Patrimoine culturel et Arts plastiques

Programme 1 – Dépenses et subventions diverses en patrimoine culturel

- Subventions aux musées relevant partiellement de la Communauté française ;
- Subventions récurrentes de fonctionnement à divers organismes ;
- Subventions aux centres d'archives privés ;
- Subventions aux centres de culture scientifique ;
- Subventions aux manifestations temporaires ;
- Edition de publications scientifiques et subventions à des associations diverses en ethnologie et folklore ;
- Subventions en vue de la réalisation d'expositions.

Programme 2 – Arts plastiques

- Subventions conventionnées, récurrentes ou extraordinaires à des Centres ou associations d'art contemporain ;
- Subventions à l'édition en arts plastiques ;
- Subventions à des acquisitions en artisanat de création & en design ;
- Prix, bourses aux projets d'artistes.

D.O. 25 – Audiovisuel et Multimédia

Programme 1 – Initiatives et interventions diverses

- Intervention dans l'achat de matériel par les organismes ou associations d'audiovisuel.

Programme 2 – Cinéma et vidéo

- Subventions diverses dans le domaine de l'audiovisuel.

Programme 4 – Presse

- Subvention à l'Union professionnelle de la presse belge (Maison de la Presse) ;
- Subvention à l'Association générale des journalistes professionnels belges ;
- Subventions diverses dans le domaine de la presse périodique.
- Subvention au Conseil de déontologie.

D.O. 26 – Sport**Programme 3 – Subventions diverses**

- Subvention pour la participation des athlètes francophones aux Jeux Olympiques et aux jeunes talents sportifs ;
- Subvention aux organisateurs de camps sportifs ;
- Subvention aux organisateurs de programme de développement sportif ;
- Subventions aux organisateurs d'activités de sport de quartier ;
- Subventions aux organisateurs d'activités de sport pour tous ;
- Subventions aux fédérations et associations sportives ;
- Subventions destinées à l'achat de matériel sportif ;
- Subventions aux organisateurs de projet « femme et sport » ;
- Subventions aux cercles sportifs pour handicapés ;
- Subventions aux centres sportifs locaux ;
- Subvention à l'école des sports ULB ;
- Subvention à une association de centres sportifs ;
- Subvention à l'agence mondiale antidopage.

D.O. 40 – Services communs, Affaires générales, Recherche en Education, Pilotage de l'enseignement (interréseaux) et Orientation – Relations internationales**Programme 1 – Subsistance Administration – Personnel de l'Enseignement**

- Allocations et subventions dans le cadre de l'action sociale du Département en faveur du Personnel de l'Enseignement.

Programme 4 – Recherches en éducation – Pilotage interréseaux – Activités pédagogiques interréseaux – Orientation - Divers

- Subventions octroyées en matière de politique de l'enseignement, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets en relation avec l'aide et la prise en charge des enfants à haut potentiel, l'égalité des chances dans l'enseignement, le renforcement du dialogue école-famille, la promotion de l'alimentation saine à l'école, l'information dans les écoles relative à la prévention du SIDA et de l'homophobie (initiatives ministérielles) ;
- Subvention au service de pédagogie expérimentale de l'Université de Liège pour une « étude longitudinale d'un échantillon d'enfants de la région wallonne, de la naissance à l'âge adulte » ;
- Subventions au service de pédagogie expérimentale de l'Université de Liège pour la participation de la Communauté française à l'enquête internationale I.E.A. – PIRLS ;
- Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective destinée aux recherches en éducation (initiatives ministérielles) ;
- Subventions pour des publications à caractère pédagogique octroyées à diverses associations et fédérations (décision du Comité de coordination des services d'inspection) ;

Programme 5 – Collaborations à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement – Divers

- Subventions au consortium European Schoolnet (participation de la Communauté française au réseau européen d'écoles) ;
- Subventions aux associations et organismes européens travaillant dans le domaine de l'enseignement ;
- Subventions aux associations de parents – FAPEO – UFAPEC.

Programme 7 – Actions visant à renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur et à promouvoir la mobilité étudiante

- Interventions, subventions et contributions diverses dans le cadre de la collaboration entre le Département et diverses institutions internationales ;
- Subventions au Conseil supérieur de la mobilité dans le cadre du sous-programme Erasmus, du sous-programme Erasmus Belgica et du Fonds d'aide à la mobilité étudiante.

Programme 9 – Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire

- Interventions diverses en vue de la lutte contre l'échec scolaire ;
- Dépenses relatives aux commissions des discriminations positives ;
- Financement d'actions ou de formation et de réinsertion socio-professionnelles ;
- Expériences pédagogiques en matière pluriculturelle ;
- Dépenses relatives pour des travaux de recherche et à la mise en place de dispositifs relatifs à la prise en charge des élèves à haut potentiel.

D.O. 44 – Bâtiments scolaires

Programme 0 – Fonctionnement des Fonds des Bâtiments scolaires et des institutions succédant au Fonds national de garantie

- Subsides destinés aux travaux urgents de remise en état de locaux de bâtiments scolaires ;
- Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993.

D.O. 45 – Recherche scientifique

Programme 1 – Subventions ASBL ou assimilés

- Subventions en vue d'assurer le financement de congrès et de colloques en Belgique organisés par des institutions de langue française ;
- Subventions à l'Institut historique belge de Rome et à l'Ecole française d'Athènes ;
- Subvention à l'AUF (Agence universitaire de la Francophonie) ;
- Subventions en vue d'assurer la souscription à certains ouvrages et de financer des publications scientifiques périodiques ;
- Subventions au Centre de Recherche en Mathématique (CREM) ;
- Subventions à diverses associations scientifiques et universitaires ;
- Subventions en vue de favoriser la coopération scientifique entre laboratoires, services et départements d'institutions belges de langue française et d'institutions étrangères.

Programme 2 – Subventions diverses

- Subventions en faveur de la Recherche scientifique fondamentale collective – Initiative ministérielle ;
- Subventions en faveur de la Recherche scientifique fondamentale collective – Initiative des chercheurs ;
- Subvention au Centre de recherche et d'information socio-politique (C.R.I.S.P.) ;

- Subventions permettant la présence de chercheurs de la Communauté française sur des sites archéologiques ;
- Subvention aux Instituts Internationaux de Physique et de Chimie fondés par Ernest SOLVAY ;
- Subvention au Centre de recherches sur l'économie wallonne (C.R.E.W.).

Programme 3 – Recherche scientifique

- Dépenses de personnel et de fonctionnement résultant de la participation de la Belgique à des activités internationales de politique scientifique ;
- Subvention à l'Aquarium DUBUISSON ;
- Subventions en vue d'assurer le financement des prix et des bourses et la participation à des activités et manifestations scientifiques ;
- Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques en ce compris l'organisation du printemps des sciences ;
- Subventions aux associations de parents et d'étudiants ;
- Subventions à des jeunes chercheurs et étudiants universitaires – Voyages à l'étranger en groupe ;
- Subventions aux professeurs et membres du personnel académique et scientifique pour missions scientifiques à l'étranger ;
- Subventions au F.N.R.S. dans le cadre du plan d'expansion ;
- Subsides pour la recherche médicale (FRSM) ;
- Subvention à l'Institut interuniversitaire des Sciences nucléaires (I.I.S.N.) ;
- Subvention aux collèges interuniversitaires d'études doctorales dans les sciences du management ;
- Subventions aux centres de génétique humaine reconnus ;
- Subventions au Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et dans l'Agriculture (F.R.I.A.) ;
- Subventions à des programmes de recherche concertés en sciences fondamentales et à des activités scientifiques de services publics dans le cadre d'un programme national où sont reprises quelques disciplines d'intérêt exceptionnel pour le développement scientifique, culturel, économique et social de la nation ;
- Subsides destinés à assurer le financement des Fonds spéciaux pour la Recherche dans les institutions universitaires ;
- Subventions en faveur de la recherche fondamentale et collective, initiatives des chercheurs en matière pédagogique pour l'enseignement supérieur ;
- Subventions en vue de favoriser l'élaboration des dossiers européens et internationaux ;
- Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'O.C.D.E.

D.O. 46 – Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique**Programme 2 – Subventions diverses**

- Subventions diverses en vue de couvrir le financement des prix, des concours, des missions à l'étranger, des frais de colloques.

D.O. 50 – Affaires pédagogiques et pilotage de l'enseignement de la Communauté française**Programme 2 – Pilotage – Structures – Programmes – Activités de Formation, Recherches et information – Etablissements de la Communauté française**

- Subventions en faveur de recherches et d'études ;
- Subvention à l'ASBL «Sport, Culture, Ecole et Solidarité (S.C.E.S.)» à Bruxelles ;
- Subvention à l'ASBL – Fédération sportive de l'Enseignement de la Communauté.

D.O. 51 – Enseignement préscolaire et Enseignement primaire**Programme 7 – Fonctionnement des écoles primaires**

- Subvention à l'ASBL « Centre sportif et culturel des Fourons ».

Programme 8 – Lutte contre l'échec scolaire – Subventions diverses

- Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux médias et à la lecture de la presse quotidienne ;
- Subventions destinées aux recherches relatives à l'enseignement fondamental, y compris l'évaluation des mesures de discriminations positives ;
- Subventions destinées à soutenir des projets relatifs à l'innovation pédagogique ;
- Subventions à des projets dans le domaine d'actions d'éducation interculturelle ;
- Subventions destinées à financer des outils pédagogiques multimédia ;
- Subventions destinées à couvrir des frais relatifs à l'organisation de la Journée Mondiale Poésie-Enfance.

Programme 9 – Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite

- Dépenses relatives aux frais de rémunération des animateurs pédagogiques.

D.O. 52 – Enseignement secondaire**Programme 9 – Discriminations positives – Divers**

- Financement d'actions dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire et d'initiatives développées en vue de rencontrer les problèmes d'assuétudes, de violence dans les écoles et la mise en œuvre de mesures de discrimination positive ;
- Financement d'actions pour les relations entre les écoles, les médias et les théâtres, pour les relations entre les arts et le monde de l'enseignement, pour l'information à la solidarité et la démocratie, et pour la formation des délégués d'élèves ;
- Financement d'actions visant à favoriser l'apprentissage des langues en immersion linguistique ;
- Financement d'actions visant à la formation des élèves aux nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les cyberécoles ;
- Subvention à l'ASBL Carrefour Economie Technologie Enseignement
- Financement d'actions relatives à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel et à la modernisation de l'équipement technique et professionnel des écoles ;

- Subventions relatives à l'attribution de prix, aux manifestations pédagogiques et culturelles interréseaux.

D.O. 53 – Enseignement spécial

Programme 7 – Actions de lutte et de prévention contre les assuétudes et la violence dans les écoles

- Subventions en faveur d'actions dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, contre les assuétudes et la violence à l'école ;
- Subventions destinées à la formation des délégués d'élèves et des adultes-relais, dans le but d'un meilleur fonctionnement des relations au sein des établissements scolaires.

Programme 8 – Lutte contre l'échec scolaire – Subventions diverses

- Subventions destinées aux travaux de recherche en pédagogie spécifiques à l'enseignement spécialisé, notamment en matière de modalités d'intégration dans l'enseignement ordinaire.

D.O. 54 – Enseignement universitaire

Programme 1 – Universités de la Communauté

- Subventions au Centre hospitalier universitaire de Liège en vue de couvrir des charges exceptionnelles et de contribuer à la constitution du capital.

Programme 2 – Universités libres

- Subvention à l'Institut universitaire d'études du Judaïsme Martin Buber.

Programme 3 – Subventions diverses

- Subventions au Centre interuniversitaire de Formation permanente à Charleroi, au Centre universitaire de Charleroi et à l'Institut polytechnique de Charleroi.

Programme 4 – Enseignement universitaire

- Subventions au Conseil Interuniversitaire de la Communauté française ;
- Subventions relatives à la promotion de l'Enseignement supérieur universitaire ;
- Subventions en vue du paiement des frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques ;
- Subvention au service social de la Faculté de Théologie protestante à Bruxelles ;
- Intervention spéciale dans les initiatives de coopération interuniversitaire ;
- Bibliothèque virtuelle ou interuniversitaire coordonnée au Conseil interuniversitaire de la Communauté française (CIUF) ;
- Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes dans l'enseignement supérieur ;
- Subventions aux écoles doctorales inter-universitaires ;
- Subventions en faveur de la promotion de la santé et de la médecine préventive ;
- Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite.

D.O. 55 – Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles**Programme 5 – Fonctionnement des Hautes Ecoles**

- Dépenses générales quelconques relatives aux Hautes Ecoles.

Programme 8 – Hautes écoles et Enseignement supérieur hors université

- Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur ;
- Subventions et dotations aux centres de ressources de l'éducation aux médias
- Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes dans l'enseignement supérieur ;
- Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite.

D.O. 56 – Enseignement de promotion sociale**Programme 0 – Subsistance administration – Enseignement et Recherche**

- Subventions relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale.

Programme 5 – Fonctionnement des écoles de promotion sociale

- Crédit variable pour l'octroi de subventions d'équipements pour les écoles de promotion sociale.

Programme 8 – Restructuration et validation de l'enseignement de promotion sociale

- Actions diverses en matière de validation des compétences en promotion sociale ;
- Actions diverses en matière d'évaluation de la qualité dans l'enseignement de promotion sociale ;
- Transferts de données en relation avec la mise en œuvre du protocole CISCO ;
- Transferts de données en matière de développement d'initiatives en rapport avec la société de la connaissance.

D.O. 57 – Enseignement artistique**Programme 2 – Initiatives et subventions diverses**

- Subventions destinées à couvrir les frais de fonctionnement à l'Académie d'été de Wallonie ;
- Subventions à des associations diverses oeuvrant dans le domaine de l'enseignement artistique – Enseignement de la Communauté.

Programme 4 – Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur

- Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement artistique ;
- Subventions à des associations diverses oeuvrant dans le domaine de l'enseignement artistique (Enseignement officiel et libre subventionnés).

Programme 8 – Fonctionnement des établissements d'enseignement à horaire réduit

- Subventions pour des expérimentations pédagogiques dans les établissements d'enseignement à horaire réduit officiels subventionnés et libres subventionnés.

Programme 9 – Equipements

- Equipement des écoles supérieures des arts.

D.O. 58 – Enseignement à distanceProgramme 0 – Subsistance – Enseignement et recherche

- Subventions diverses dans le cadre d'initiatives nouvelles ou en relation avec la réalisation de cours.

Programme 3 – Réalisation d'actions ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance

- Actions diverses dans le domaine de la réinsertion professionnelle et sociale.

Article 42

Des avances de trésorerie peuvent être octroyées aux crédits variables 11.07.01 et 11.08.01 de la division organique 11, à concurrence d'un montant équivalent à la moitié des dépenses totales annuelles autorisées.

Article 43

Les attributaires des fonds en provenance de la Loterie nationale reçoivent leurs dotations respectives à l'intervention du crédit variable 01.01.36 de la division organique 11 (Fonds Loterie nationale) sur base d'une répartition décidée par le Gouvernement. Ce fonds budgétaire, créé à cet effet, est alimenté par les dotations et avances de la Loterie nationale.

Article 44

Le Gouvernement est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires pour répartir les recettes affectées du fonds budgétaire Loterie nationale entre les attributaires, y compris le Fonds des Sports – Activités (crédit variable 12.33.11 de la division organique 26).

Article 45

Le comptable du compte du crédit variable 01.01.36 de la division organique 11 (Fonds Loterie nationale) est autorisé à alimenter le compte du crédit variable 12.33.11 de la division organique 26 (Fonds des Sports – Activités) selon la répartition décidée par le Gouvernement.

Article 46

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, les allocations de base 12.01.40 et 41.01.40 de la D.O. 40 peuvent bénéficier d'un complément de crédits par voie de redistribution en provenance de toute allocation de base, toutes divisions organiques confondues, supportant des dépenses en rapport avec les activités de pilotage de l'enseignement et celles en rapport avec la formation en cours de carrière.

Article 47

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, l'allocation de base 41.01.14 de la D.O. 12 peut bénéficier d'un complément de dotation par voie de redistribution en provenance de toute allocation de base, toutes divisions organiques confondues, supportant des dépenses en rapport avec les compétences et les missions exercées par l'ETNIC.

Article 48

Des avances de trésorerie peuvent être octroyées au crédit variable 01.01.23 de la D.O. 15, à concurrence des montants dus par la Région wallonne à la Communauté française et/ou à un opérateur, en vertu des conventions cadres organisant le transfert des fonds du FEDER (Fonds européen de Développement régional), des fonds régionaux et des fiches projet.

Article 49

Par dérogation à l'article 15, alinéa premier, des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, le Ministre ordonnateur peut, pendant l'année budgétaire et après accord du Ministre qui a le budget dans ses attributions, procéder à une nouvelle ventilation des allocations de base afférentes aux dépenses pour la formation en cours de carrière entre les D.O. 48, 50, 51, 52, 53 et 56.

Article 50

Par dérogation à l'article 15, alinéa premier, des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, le Ministre ordonnateur peut, pendant l'année budgétaire et après accord du Ministre qui a le budget dans ses attributions, procéder à une nouvelle ventilation des allocations de base afférentes aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement entre les D.O. 51, 52, 53 et 56.

Article 51

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, l'allocation de base 12.05.02 de la D.O. 11 peut bénéficier de valeurs complémentaires par voie de redistribution en provenance de la division organique 11.

Article 52

Par dérogation à l'article 15 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, l'allocation de base 11.04 du programme 01 et l'allocation de base 12.05 du programme 02 de la division organique 11 peuvent bénéficier de valeurs complémentaires par voie de redistribution de crédits en provenance de l'allocation de base 33.36 du programme 14 de la division organique 17.

Article 53

Par dérogation à l'article 15 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, les allocations de base des programmes 8 et 9 de la division organique 11 peuvent bénéficier de valeurs complémentaires par voie de redistribution de crédits en provenance des allocations de base de la division organique 85.

Article 54

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, l'allocation de base 01.01.01 de la D.O. 20 peut être répartie par voie d'arrêté du Gouvernement entre les différentes allocations de base concernées des divisions organiques 20, 22, 23, 25 et 26.

Article 55

Le budget de l'Institut de la Formation en cours de carrière s'élève pour les recettes à 4.107.000 euros et pour les dépenses à 4.107.000 euros. Il comporte, en dépenses, des crédits d'engagement pour un montant de 5.132.800 euros.

Article 56

Le budget de l'Entreprise publique des Technologies nouvelles de l'Information et de la Communication de la Communauté française s'élève, pour les recettes à 24.645.423 euros, et pour les dépenses à 24.645.423 euros. Il comporte, en dépenses, des crédits d'engagement pour un montant de 2.594.870 euros.

Article 57

Les opérations de versements au Fonds Ecureuil des excédents de trésorerie telles que prévues à l'art 18 § 2 du décret relatif à la création du Fonds Ecureuil de la Communauté française peuvent être considérées comme des opérations de trésorerie.

CHAPITRE II
Section particulière**Article 58**

L'article 66.48 B "Fonds pour la qualification agricole" perçoit les aides accordées par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) en vue de concourir au financement des activités exécutées en matière de formation professionnelle de personnes travaillant dans l'agriculture.

Article 59

Le Ministre ayant le Budget dans ses attributions peut, au-delà des recettes disponibles et à concurrence des montants d'intervention décidés par la Communauté européenne, engager et ordonnancer des dépenses à charge de l'article 66.60.B (fonds destiné à la réalisation de programmes particuliers financés par le FSE), de la section particulière du titre IV.

CHAPITRE III
Organismes d'intérêt public**Article 60**

Est approuvé pour l'année budgétaire 2007 et annexé au présent décret le budget :

- du Commissariat général aux Relations internationales ;

CHAPITRE IV
Services à gestion séparée**Article 61**

Sont approuvés :

- le budget du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel;
- les budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté (enseignement obligatoire);
- les budgets des Hautes écoles de la Communauté française ;
- les budgets agrégés des services à gestion séparée des centres PMS de l'Enseignement de la Communauté;
- le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement de la Communauté;

- le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement officiel subventionné;
- le budget du Fonds de garantie des Bâtiments scolaires ;
- le budget de l'Observatoire des Politiques culturelles ;
- le budget de l'Agence Fonds social européen ;
- le budget du Musée de Mariemont ;
- le budget du Centre de l'aide à la presse écrite ;
- le budget du Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française - Frameries;
- le budget du Centre d'autoformation et de formation continuée de Tihange ;
- les budgets des établissements d'enseignement artistique supérieur de la Communauté française et des conservatoires royaux ;
- le budget agrégé des établissements de l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française ;
- les budgets des internats autonomes de l'enseignement supérieur de la Communauté française ;
- le budget de l'Institut supérieur d'architecture « LA CAMBRE » ;
- les budgets des centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française ;
- le budget du « Centre des Technologies agronomiques » à STREE;
- le budget du Centre technique horticole de l'enseignement de la Communauté française à GEMBLOUX.

Bruxelles, le 30 octobre 2006

La Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française, chargée de l'Enseignement
obligatoire et de Promotion sociale,

M. ARENA

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations
internationales,

M.D. SIMONET

Le Vice-Président et Ministre du Budget et des Finances,

M. DAERDEN

Le Ministre de la Fonction publique et des Sports,

C. EERDEKENS

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse,

F. LAANAN

La Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

C. FONCK

LISTE DES PROGRAMMES

En milliers d'euros

Libellé	Crédits initiaux
CHAPITRE I - SERVICES GÉNÉRAUX	
DIVISION ORGANIQUE 01 - DOTATIONS AU PARLEMENT ET AU MÉDIATEUR DE LA	
Programme 1 - Parlement	
<i>Cnd</i>	25.725
Programme 2 - Médiateur de la Communauté française	
<i>Cnd</i>	1.250
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01	
<i>Cnd</i>	26.975
DIVISION ORGANIQUE 06 - CABINETS MINISTÉRIELS	
Programme 0 - Gouvernement de la Communauté française	
<i>Cnd</i>	19.654
Programme 9 - Charges liées au Gouvernement de la Communauté française	
<i>Cnd</i>	3.377
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06	
<i>Cnd</i>	23.031
DIVISION ORGANIQUE 10 - SERVICES DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ	
Programme 5 - Cellule permanente d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets	
<i>Cnd</i>	593
Programme 6 - Charges liées au Gouvernement	
<i>Cnd</i>	541
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10	
<i>Cnd</i>	1.134
DIVISION ORGANIQUE 11 - AFFAIRES GÉNÉRALES - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	
Programme 0 - Subsistance	
<i>Cnd</i>	193.770
<i>Cv</i>	4.000
<i>Fonds destiné aux rémunérations des membres du personnel subventionné du Ministère de la Communauté française</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	500
<i>Disponible</i>	500
<i>Dépenses de l'année</i>	500
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents subventionnés dans le cadre du Plan "Rosetta" en exécution de l'accord de coopération avec la Région Wallonne relatif à la convention de premier emploi</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	2.000
<i>Disponible</i>	2.000
<i>Dépenses de l'année</i>	2.000
<i>Solde au 31 décembre</i>	-

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents subventionnés dans le cadre du Plan "Rosetta" en exécution de l'accord de coopération avec l'Etat fédéral relatif à la convention de premier emploi</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	1.500
	<i>Disponible</i>	1.500
	<i>Dépenses de l'année</i>	1.500
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés du Ministère de la Communauté française (Education, Recherche et Formation)</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 1 - Secrétariat général		
	Cnd	1.605
	Cv	1.241
<i>Fonds des actions communautaires</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	1.241
	<i>Disponible</i>	1.241
	<i>Dépenses de l'année</i>	1.241
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 2 - Formation - Recrutement - Sélection		
	Cnd	644
Programme 3 - Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture françaises et de la Communauté Wallonie-Bruxelles		
	Cnd	2.560
	Cv	23.718
<i>Fonds Loterie nationale</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	23.718
	<i>Disponible</i>	23.718
	<i>Dépenses de l'année</i>	23.718
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 5 - Cabinets dissous		
	Cnd	1.159
Programme 6 - Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises		
	Cnd	82
Programme 7 - corps interministériel des commissaires du gouvernement		
	Cnd	785
Programme 8 - Cellule fiscale et cellule d'informations financières de la Communauté française		

<i>En milliers d'euros</i>	
Libellé	Crédits initiaux
	<i>Cnd</i> 200
Programme 9 - Cellule comptabilité	
	<i>Cnd</i> 0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11	
	<i>Cnd</i> 200.805
	<i>Cv</i> 28.959
DIVISION ORGANIQUE 12 - INFORMATIQUE	
Programme 1 - Informatique et bureautique	
	<i>Cnd</i> 23.686
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12	
	<i>Cnd</i> 23.686
DIVISION ORGANIQUE 13 - GESTION DES IMMEUBLES	
Programme 0 - Subsistance	
	<i>Cnd</i> 5
Programme 1 - Immeubles de la Communauté française	
	<i>Cnd</i> 20.029
	<i>Cde</i> 608
	<i>Cdo</i> 608
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 13	
	<i>Cnd</i> 20.034
	<i>Cde</i> 608
	<i>Cdo</i> 608
DIVISION ORGANIQUE 14 - RELATIONS INTERNATIONALES ET ACTIONS DU FONDS	
Programme 1 - Relations internationales	
	<i>Cnd</i> 33.557
	<i>Cv</i> 0
<i>Fonds pour le cofinancement d'activités liées à la Présidence belge de l'Union européenne</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	-
<i>Disponible</i>	-
<i>Dépenses de l'année</i>	-
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 2 - Actions du Fonds social européen	
	<i>Cnd</i> 50
	<i>Cde</i> 0
	<i>Cdo</i> 0
Programme 3 - Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement	
	<i>Cnd</i> 177
Programme 4 - Promotion culturelle internationale	
	<i>Cnd</i> 107
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14	
	<i>Cnd</i> 33.891
	<i>Cde</i> 0
	<i>Cdo</i> 0
	<i>Cv</i> 0

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents subventionnés dans le cadre du Plan "Rosetta" en exécution de l'accord de coopération avec l'Etat fédéral relatif à la convention de premier emploi</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	1.500
	<i>Disponible</i>	1.500
	<i>Dépenses de l'année</i>	1.500
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés du Ministère de la Communauté française (Education, Recherche et Formation)</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 1 - Secrétariat général	Cnd	1.605
	Cv	1.241
<i>Fonds des actions communautaires</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	1.241
	<i>Disponible</i>	1.241
	<i>Dépenses de l'année</i>	1.241
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 2 - Formation - Recrutement - Sélection	Cnd	644
Programme 3 - Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture françaises et de la Communauté Wallonie-Bruxelles	Cnd	2.560
	Cv	23.718
<i>Fonds Loterie nationale</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	23.718
	<i>Disponible</i>	23.718
	<i>Dépenses de l'année</i>	23.718
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 5 - Cabinets dissous	Cnd	1.159
Programme 6 - Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	Cnd	82
Programme 7 - corps interministériel des commissaires du gouvernement	Cnd	785
Programme 8 - Cellule fiscale et cellule d'informations financières de la Communauté française		

<i>En milliers d'euros</i>	
Libellé	Crédits initiaux
DIVISION ORGANIQUE 17 - AIDE À LA JEUNESSE	
Programme 0 - Subsistance	
<i>Cnd</i>	5.731
Programme 1 - Jeunes en danger et jeunes délinquants	
<i>Cnd</i>	210.958
<i>Cv</i>	6.713
<i>Fonds relatif à l'adoption</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	200
<i>Disponible</i>	200
<i>Dépenses de l'année</i>	200
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse.</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	6.513
<i>Disponible</i>	6.513
<i>Dépenses de l'année</i>	6.513
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 17	
<i>Cnd</i>	216.689
<i>Cv</i>	6.713
DIVISION ORGANIQUE 18 - AIDE SOCIALE SPÉCIALISÉE	
Programme 1 - Aide aux détenus	
<i>Cnd</i>	1.720
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18	
<i>Cnd</i>	1.720
DIVISION ORGANIQUE 19 - ENFANCE	
Programme 1 - Office de la Naissance et de l'Enfance	
<i>Cnd</i>	176.024
<i>Cv</i>	0
<i>Fonds de subventionnement aux centres de vacances</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	-
<i>Disponible</i>	-
<i>Dépenses de l'année</i>	-
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 2 - Politique et accueil de l'enfance	
<i>Cnd</i>	808
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19	
<i>Cnd</i>	176.832
<i>Cv</i>	0
DIVISION ORGANIQUE 20 - AFFAIRES GÉNÉRALES - CULTURE	
Programme 0 - Subsistance	
<i>Cnd</i>	31.721
<i>Cv</i>	555

		En milliers d'euros	
Libellé		Crédits initiaux	
Fonds destiné à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand (Culture).			
	Solde au 1er janvier	-	
	Recettes de l'année	3	
	Disponible	3	
	Dépenses de l'année	3	
	Solde au 31 décembre	-	
Fonds d'exploitation du Centre culturel "Marcel Hicter" à La Marlagne.			
	Solde au 1er janvier	-	
	Recettes de l'année	498	
	Disponible	498	
	Dépenses de l'année	498	
	Solde au 31 décembre	-	
Fonds d'exploitation du Centre de Formation socio-culturelle de Rossignol.			
	Solde au 1er janvier	-	
	Recettes de l'année	54	
	Disponible	54	
	Dépenses de l'année	54	
	Solde au 31 décembre	-	
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses			
	Cnd	8.133	
	Cv	118	
Fonds pour la formation socio-culturelle.			
	Solde au 1er janvier	-	
	Recettes de l'année	-	
	Disponible	-	
	Dépenses de l'année	-	
	Solde au 31 décembre	-	
Fonds de remploi des indemnisations pour dommages causés au matériel fourni en prêt et du produit des prêts payants.			
	Solde au 1er janvier	-	
	Recettes de l'année	118	
	Disponible	118	
	Dépenses de l'année	118	
	Solde au 31 décembre	-	
Fonds des actions communes du Gouvernement avec le soutien du FIPI.			
	Solde au 1er janvier	-	
	Recettes de l'année	-	
	Disponible	-	
	Dépenses de l'année	-	
	Solde au 31 décembre	-	
Programme 2 - Centres culturels			
	Cnd	19.809	
Programme 3 - Commission Communautaire française			

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
	Cnd	9.162
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20		
	Cnd	68.825
	Cv	673
DIVISION ORGANIQUE 21 - ARTS DE LA SCÈNE		
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses		
	Cnd	5.671
Programme 2 - Théâtre		
	Cnd	33.862
Programme 3 - Musique		
	Cnd	29.774
Programme 4 - Art de la danse		
	Cnd	5.464
Programme 5 - Services extérieurs de promotion internationale		
	Cnd	0
Programme 6 - Arts du cirque, arts forains et de la rue		
	Cnd	734
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 21		
	Cnd	75.505
DIVISION ORGANIQUE 22 - LIVRE		
Programme 0 - Subsistance		
	Cnd	84
Programme 1 - Lecture publique		
	Cnd	11.286
	Cv	28
<i>Fonds des Centres de Lecture publique de la Communauté française, de la Bibliothèque publique centrale de la Communauté française ainsi que du Centre de Lecture publique de la Communauté française.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	28
	<i>Disponible</i>	28
	<i>Dépenses de l'année</i>	28
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 2 - Lettres et livre		
	Cnd	3.450
	Cv	530
<i>Fonds de l'édition du livre.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	500
	<i>Disponible</i>	500
	<i>Dépenses de l'année</i>	500
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
<i>Fonds d'aide à la diffusion.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	30
	<i>Disponible</i>	30
	<i>Dépenses de l'année</i>	30
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 3 - Langues régionales endogènes	Cnd	151
Programme 4 - Langue française	Cnd	229
Programme 5 - Informatique	Cnd	386
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 22		
	Cnd	15.586
	Cv	558
DIVISION ORGANIQUE 23 - JEUNESSE ET ÉDUCATION PERMANENTE		
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses	Cnd	6
Programme 2 - Jeunesse	Cnd	18.552
Programme 3 - Education permanente	Cnd	24.792
Programme 4 - Activités socio-culturelles	Cnd	1.740
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23		
	Cnd	45.090
DIVISION ORGANIQUE 24 - PATRIMOINE CULTUREL ET ARTS PLASTIQUES		
Programme 1 - Dépenses et subventions diverses en patrimoine culturel	Cnd	8.162
Programme 2 - Arts plastiques	Cnd	4.558
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 24		
	Cnd	12.720
DIVISION ORGANIQUE 25 - AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA		
Programme 0 - Subsistance	Cnd	30
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses	Cnd	2.358
	Cv	0
<i>Fonds de la création cinématographique et audiovisuelle</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
	Solde au 31 décembre	-
Fonds d'aide à la création d'œuvres multimédias		
	Solde au 1er janvier	-
	Recettes de l'année	-
	Disponibles	-
	Dépenses de l'année	-
	Solde au 31 décembre	-
Programme 2 - Cinéma et vidéo		
	Cnd	18.377
Programme 3 - Radio et télévision		
	Cnd	201.301
	Cv	250
Fonds d'aide à la création radiophonique.		
	Solde au 1er janvier	-
	Recettes de l'année	250
	Disponibles	250
	Dépenses de l'année	250
	Solde au 31 décembre	-
Programme 4 - Presse		
	Cnd	5.769
	Cv	2.026
Fonds de développement de la presse écrite.		
	Solde au 1er janvier	-
	Recettes de l'année	2.026
	Disponibles	2.026
	Dépenses de l'année	2.026
	Solde au 31 décembre	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25		
	Cnd	227.835
	Cv	2.276
DIVISION ORGANIQUE 26 - SPORT		
Programme 0 - Subsistance		
	Cnd	1.775
	Cv	0
Fonds destiné à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand (Sport).		
	Solde au 1er janvier	-
	Recettes de l'année	-
	Disponibles	-
	Dépenses de l'année	-
	Solde au 31 décembre	-
Programme 1 - Education physique et sport		
	Cnd	1.790
	Cv	14.848

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
<i>Fonds des sports - Rémunérations.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	4.134
	<i>Disponible</i>	4.134
	<i>Dépenses de l'année</i>	4.134
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds des sports - Activités.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	10.714
	<i>Disponible</i>	10.714
	<i>Dépenses de l'année</i>	10.714
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 2 - Recherches et développement	Cnd	1.324
Programme 3 - Subventions diverses	Cnd	18.764
Programme 4 - Services sportifs extérieurs	Cnd	1.007
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26		
	Cnd	24.660
	Cv	14.848
TOTAUX CHAPITRE II		
	Cnd	905.572
	Cde	28.229
	Cdo	23.302
	Cv	26.068
CHAPITRE III - ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION		
DIVISION ORGANIQUE 40 - SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GÉNÉRALES, RECHERCHE		
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche		
	Cnd	149
Programme 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement		
	Cnd	1.645
	Cv	0
<i>Fonds de prêts au personnel en activité de service, aux pensionnés et à leur veuve bénéficiant d'une pension de survie.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 2 - Provisions pour charges diverses	Cnd	16.912
Programme 3 - Affaires pédagogiques - inspection - dépenses de personnel et de fonctionnement	Cnd	0

<i>En milliers d'euros</i>	
Libellé	Crédits initiaux
Programme 4 - Recherches en éducation, pilotage interréseaux - Activités pédagogiques interréseaux - Orientation - Divers	
Cnd	10.916
Cv	70
<i>Fondations, donations, legs et prix.</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	70
<i>Disponibles</i>	70
<i>Dépenses de l'année</i>	70
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 5 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement - divers	
Cnd	117
Programme 6 - Enseignement supérieur - Recherche scientifique - Administration	
Cnd	25
Programme 7 - Actions visant à renforcer l'attraction de l'Enseignement supérieur et à promouvoir la mobilité étudiante	
Cnd	517
Programme 8 - Actions fonds européens - initiatives diverses de la région wallonne et de la région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	
Cv	9.347
<i>Fonds relatif aux interventions du Fonds social européen</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	-
<i>Disponibles</i>	-
<i>Dépenses de l'année</i>	-
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement de promotion sociale.</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	6.000
<i>Disponibles</i>	6.000
<i>Dépenses de l'année</i>	6.000
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et Enseignement en alternance</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	3.347
<i>Disponibles</i>	3.347
<i>Dépenses de l'année</i>	3.347
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 9 - Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire	
Cnd	3.320
Cv	5.483
<i>Fonds pour le programme de transition professionnelle</i>	

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
<i>Recettes de l'année</i>	5.483	
<i>Disponible</i>	5.483	
<i>Dépenses de l'année</i>	5.483	
<i>Solde au 31 décembre</i>	-	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40		
<i>Cnd</i>	33.601	
<i>Cv</i>	14.900	
DIVISION ORGANIQUE 41 - INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT		
Programme 1 - Subsistance Inspection - Dépenses de personnel		
<i>Cnd</i>	18.380	
Programme 2 - Subsistance Inspection - Frais de fonctionnement		
<i>Cnd</i>	1.719	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41		
<i>Cnd</i>	20.099	
DIVISION ORGANIQUE 44 - BÂTIMENTS SCOLAIRES		
Programme 0 - Fonctionnement des Fonds des Bâtiments scolaires et des institutions succédant au Fonds national de Garantie		
<i>Cnd</i>	78.872	
<i>Cde</i>	25.570	
<i>Cdo</i>	20.200	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 44		
<i>Cnd</i>	78.872	
<i>Cde</i>	25.570	
<i>Cdo</i>	20.200	
DIVISION ORGANIQUE 45 - RECHERCHE SCIENTIFIQUE		
Programme 0 - Subsistance administration		
<i>Cnd</i>	109	
Programme 1 - Subventions ASBL ou assimilés		
<i>Cnd</i>	250	
Programme 2 - Subventions diverses		
<i>Cnd</i>	538	
Programme 3 - Recherche scientifique		
<i>Cnd</i>	109.885	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45		
<i>Cnd</i>	110.782	
DIVISION ORGANIQUE 46 - ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES		
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche		
<i>Cnd</i>	234	
Programme 1 - Subsistance Administration - Personnel de l'Enseignement		
<i>Cnd</i>	582	
Programme 2 - Subventions diverses		
<i>Cnd</i>	314	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46		
<i>Cnd</i>	1.130	

<i>En milliers d'euros</i>	
Libellé	Crédits initiaux
DIVISION ORGANIQUE 47 - ALLOCATIONS ET PRÊTS D'ÉTUDES	
Programme 0 - Subsistance	<i>Cnd</i> 265
Programme 1 - Allocations et prêts	<i>Cnd</i> 39.592 <i>Cv</i> 1.171
<i>Fonds destiné aux allocations d'études (loi du 19 juillet 1971 et décret coordonné le 7 novembre 1983).</i>	
	<i>Solde au 1er janvier</i> -
	<i>Recettes de l'année</i> 680
	<i>Disponible</i> 680
	<i>Dépenses de l'année</i> 680
	<i>Solde au 31 décembre</i> -
<i>Fonds des prêts d'études.</i>	
	<i>Solde au 1er janvier</i> -
	<i>Recettes de l'année</i> 491
	<i>Disponible</i> 491
	<i>Dépenses de l'année</i> 491
	<i>Solde au 31 décembre</i> -
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47	<i>Cnd</i> 39.857 <i>Cv</i> 1.171
DIVISION ORGANIQUE 48 - CENTRES PMS	
Programme 0 - Subsistance Administration - Enseignement et Recherche	<i>Cnd</i> 19
Programme 1 - Subsistance Administration - Personnel de l'Enseignement	<i>Cnd</i> 17
Programme 4 - Dépenses de personnel des Centres PMS	<i>Cnd</i> 64.953
Programme 5 - Fonctionnement des Centres PMS	<i>Cnd</i> 7.169
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48	<i>Cnd</i> 72.158
DIVISION ORGANIQUE 50 - AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET PILOTAGE DE	
Programme 0 - Subsistance Administration - Enseignement et Recherche	<i>Cnd</i> 273
Programme 2 - Pilotage - structures - programmes - activités de formation - recherches et information - établissements de la Communauté française	<i>Cnd</i> 2.818
Programme 3 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - Auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - Établissements de la Communauté française	<i>Cnd</i> 2.426
Programme 4 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - Auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - Établissements de la Communauté française	

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
	<i>Cnd</i>	1.876
Programme 5 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	<i>Cnd</i>	2.933
Programme 6 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	<i>Cnd</i>	4.774
Programme 7 - Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier	<i>Cnd</i>	0
Programme 8 - Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier	<i>Cnd</i>	912
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50	<i>Cnd</i>	16.012
DIVISION ORGANIQUE 51 - ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT		
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et recherche	<i>Cnd</i>	95
Programme 1 - Subsistance administration du personnel de l'enseignement	<i>Cnd</i>	32
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles maternelles	<i>Cnd</i>	418.957
Programme 5 - Fonctionnement des écoles maternelles	<i>Cnd</i>	47.021
Programme 6 - Dépenses de personnel des écoles primaires	<i>Cnd</i>	934.270
Programme 7 - Fonctionnement des écoles primaires	<i>Cnd</i>	133.640
Programme 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses	<i>Cnd</i>	548
	<i>Cv</i>	22.039
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement fondamental.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	22.039
	<i>Disponible</i>	22.039
	<i>Dépenses de l'année</i>	22.039
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 9 - Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite	<i>Cnd</i>	8.129
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51	<i>Cnd</i>	1.542.692
	<i>Cv</i>	22.039
DIVISION ORGANIQUE 52 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE		
Programme 0 - Subsistance Administration - Enseignement et Recherche	<i>Cnd</i>	586
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'Enseignement de plein exercice		

<i>En milliers d'euros</i>	
Libellé	Crédits initiaux
Cnd	1.914.109
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de l'Enseignement de plein exercice	
Cnd	285.406
Programme 6 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement secondaire en alternance	
Cnd	38.881
Programme 7 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement secondaire en alternance	
Cnd	1.815
Programme 8 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	
Cv	7.328
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement secondaire.</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	7.328
<i>Disponible</i>	7.328
<i>Dépenses de l'année</i>	7.328
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 9 - Discriminations positives - Divers	
Cnd	14.277
Cv	1.379
<i>Fonds d'impulsion à la politique de l'immigration.</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	-
<i>Disponible</i>	-
<i>Dépenses de l'année</i>	-
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds relatif aux interventions des Régions</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	70
<i>Disponible</i>	70
<i>Dépenses de l'année</i>	70
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique professionnel</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	809
<i>Disponible</i>	809
<i>Dépenses de l'année</i>	809
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique et professionnel</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	500
<i>Disponible</i>	500
<i>Dépenses de l'année</i>	500
<i>Solde au 31 décembre</i>	-

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 52		
	Cnd	2.255.074
	Cv	8.707
DIVISION ORGANIQUE 53 - ENSEIGNEMENT SPÉCIAL		
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche		
	Cnd	46
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'Enseignement spécial		
	Cnd	349.203
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement spécial		
	Cnd	37.636
Programme 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi		
	Cv	2.215
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement spécial.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	2.215
	<i>Disponible</i>	2.215
	<i>Dépenses de l'année</i>	2.215
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 7 - Actions de lutte et de prévention contre les assuétudes et la violence dans les écoles		
	Cnd	94
Programme 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses		
	Cnd	23
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53		
	Cnd	387.002
	Cv	2.215
DIVISION ORGANIQUE 54 - ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE		
Programme 0 - Contrôle des Universités		
	Cnd	1.231
Programme 1 - Universités de la Communauté		
	Cnd	178.455
Programme 2 - Universités libres		
	Cnd	371.475
Programme 3 - Subventions diverses		
	Cnd	254
Programme 4 - Enseignement universitaire		
	Cnd	6.582
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54		
	Cnd	557.997
DIVISION ORGANIQUE 55 - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ ET HAUTES		
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche		
	Cnd	129
Programme 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement		

<i>En milliers d'euros</i>	
Libellé	Crédits initiaux
Cnd	32
Programme 2 - Subsistance Inspection	
Cnd	0
Programme 4 - Dépenses de personnel des Hautes Écoles (Hors Dotations)	
Cnd	13.983
Programme 5 - Fonctionnement des Hautes Écoles	
Cnd	329.534
Cv	0
<i>Fonds relatif aux interventions des régions</i>	
Solde au 1er janvier	-
Recettes de l'année	-
Disponibile	-
Dépenses de l'année	-
Solde au 31 décembre	-
Programme 6 - Fonctionnement des Écoles d'Architecture	
Cnd	14.243
Programme 7 - Enseignement supérieur Hors Université	
Cnd	7.770
Programme 8 - Hautes Écoles et Enseignement Supérieur Hors Université	
Cnd	4.637
Programme 9 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles Capitale en matière d'Emploi	
Cv	3.146
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement supérieur hors université.</i>	
Solde au 1er janvier	-
Recettes de l'année	3.046
Disponibile	3.046
Dépenses de l'année	3.046
Solde au 31 décembre	-
<i>Fonds relatif aux interventions des Fonds européens - Enseignement supérieur</i>	
Solde au 1er janvier	-
Recettes de l'année	100
Disponibile	100
Dépenses de l'année	100
Solde au 31 décembre	-
<i>Fonds relatif aux interventions de l'Etat fédéral</i>	
Solde au 1er janvier	-
Recettes de l'année	-
Disponibile	-
Dépenses de l'année	-
Solde au 31 décembre	-

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55		
	Cnd	370.328
	Cv	3.146
DIVISION ORGANIQUE 56 - ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE		
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche		
	Cnd	114
Programme 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement		
	Cnd	4
Programme 4 - Dépenses de personnel des Écoles de Promotion sociale		
	Cnd	140.371
Programme 5 - Fonctionnement des Écoles de Promotion sociale		
	Cnd	8.438
	Cv	5.068
<i>Fonds pour l'affectation des recettes des établissements d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française dans le cadre de l'application des articles 114 et 115 du décret organisant l'enseignement de promotion sociale du 16 avril 1991.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	1.256
	<i>Disponible</i>	1.256
	<i>Dépenses de l'année</i>	1.256
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds pour l'affectation des recettes des établissements d'enseignement de promotion sociale officiels subventionnés dans le cadre de l'application des articles 114 et 115 du décret organisant l'enseignement de promotion sociale du 16 avril 1991.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	2.003
	<i>Disponible</i>	2.003
	<i>Dépenses de l'année</i>	2.003
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds pour l'affectation des recettes des établissements d'enseignement de promotion sociale libres subventionnés dans le cadre de l'application des articles 114 et 115 du décret organisant l'enseignement de promotion sociale du 16 avril 1991.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	1.737
	<i>Disponible</i>	1.737
	<i>Dépenses de l'année</i>	1.737
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds pour l'équipement des écoles de Promotion sociale</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	72
	<i>Disponible</i>	72
	<i>Dépenses de l'année</i>	72
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles Capitale en matière d'Emploi		

<i>En milliers d'euros</i>	
Libellé	Crédits initiaux
Cv	1.014
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement de promotion sociale.</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	1.014
<i>Disponible</i>	1.014
<i>Dépenses de l'année</i>	1.014
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 7 - Lutte contre l'échec scolaire - divers	
Cnd	1.145
Programme 8 - Restructuration et validation de l'enseignement de promotion sociale	
Cnd	616
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 56	
Cnd	150.688
Cv	6.082
DIVISION ORGANIQUE 57 - ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche	
Cnd	59
Programme 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement	
Cnd	40
Programme 2 - Initiatives et subventions diverses	
Cnd	436
Programme 3 - Dépenses de Personnel des Établissements d'Enseignement Supérieur	
Cnd	52.396
Programme 4 - Fonctionnement des Établissements d'Enseignement Supérieur	
Cnd	5.323
Programme 5 - Dépenses de personnel des Établissements d'Enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés	
Cnd	2.038
Programme 6 - Fonctionnement des Établissements d'Enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés	
Cnd	0
Programme 7 - Dépenses de personnel des Établissements d'Enseignement à horaire réduit	
Cnd	76.344
Programme 8 - Fonctionnement des Établissements d'Enseignement à horaire réduit	
Cnd	2.650
Programme 9 - Equipements	
Cnd	124
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 57	
Cnd	139.410
DIVISION ORGANIQUE 58 - ENSEIGNEMENT À DISTANCE	
Programme 0 - Subsistance - Enseignement et Recherche	
Cnd	2.626

En milliers d'euros

Libellé	Crédits initiaux
Programme 1 - Subsistance Inspection	
Cnd	0
Programme 3 - Réalisation d'actions ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance	
Cv	124
<i>Fonds pour des programmes d'action ou de formation de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	124
<i>Disponibles</i>	124
<i>Dépenses de l'année</i>	124
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 58	
Cnd	2.626
Cv	124
TOTAUX CHAPITRE III	
Cnd	5.778.328
Cde	25.570
Cdo	20.200
Cv	58.384
CHAPITRE IV - DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE	
DIVISION ORGANIQUE 85 - DETTE DIRECTE	
Programme 0 - Subsistance Administration	
Cnd	615
Programme 1 - Service de la dette directe	
Cnd	137.967
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85	
Cnd	138.582
DIVISION ORGANIQUE 86 - DETTE LIÉE AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES	
Programme 1 - Service de la dette indirecte	
Cnd	9.057
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86	
Cnd	9.057
DIVISION ORGANIQUE 87 - DETTE LIÉE AUX EMPRUNTS DES ORGANISMES D'INTÉRÊT	
Programme 1 - Service de la dette indirecte	
Cnd	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 87	
Cnd	0
TOTAUX CHAPITRE IV	
Cnd	147.639
CHAPITRE V - DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION	
DIVISION ORGANIQUE 90 - DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION	
Programme 1 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	
Cnd	376.289
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90	
Cnd	376.289
TOTAUX CHAPITRE V	
Cnd	376.289

En milliers d'euros

Libellé	Crédits initiaux
TOTAL GÉNÉRAL	
<i>Cnd</i>	7.537.384
<i>Cde</i>	54.407
<i>Cdo</i>	44.110
<i>Cv</i>	113.411

TABLEAU BUDGÉTAIRE

NOTICE EXPLICATIVE

								<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Totaux

Mi = Ministre ordonnateur
 01 Marie Arena : Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale
 02 Marie-Dominique Simonet : Vice-Présidente, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales
 03 Michel Daerden : Vice-Président, Ministre du Budget et des Finances
 04 Claude Eerdekens : Ministre de la Fonction publique et des Sports
 05 Fadila Laanan : Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse
 06 Catherine Fonck : Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé
 12 Compétence exercée conjointement par les Ministres 01 et 02
 14 Compétence exercée conjointement par les Ministres 01 et 04
 15 Compétence exercée conjointement par les Ministres 01 et 05
 34 Compétence exercée conjointement par les Ministres 03 et 04
 52 Compétence exercée conjointement par les Ministres 05 et 02
 00 Allocations de base non dévolues

Ad = Code Administration
 1 : Secrétariat général
 2 : Enseignement et Recherche
 3 : Personnels de l'Enseignement
 4 : Culture et Informatique
 5 : Aide à la Jeunesse, Sport et Santé
 6 : Infrastructures
 7 : Secrétariat du Gouvernement
 8 : Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets

DO = Division organique
 AB = Allocation de base
 PA = Programme – Activité
 CD = Check digit
 Cé = Codes économiques

Cr = Nature des crédits : Cnd : crédits non dissociés; Cde : crédits d'engagement; Cdo : crédits d'ordonnancement;
 Cv : crédits variables

CHAPITRE I

SERVICES GÉNÉRAUX

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 01 DOTATIONS AU PARLEMENT ET AU MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE PROGRAMME 1 PARLEMENT										
01	0	01	01.31	11	29	01	Cnd	11 - Charges diverses	25.725	
Dotation au Parlement de la Communauté française										
Totaux activité 11										
									Cnd	25.725
Totaux programme 1										
									Cnd	25.725
PROGRAMME 2 MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
01	1	01	01.01	20	45	01	Cnd	20 - Fonctionnement	1.250	
Dotation au service du Médiateur										
Totaux activité 20										
									Cnd	1.250
Totaux programme 2										
									Cnd	1.250
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01										
									Cnd	26.975

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 06 CABINETS MINISTÉRIELS PROGRAMME 0 GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE 01 - Cabinet de la Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale										
01	0	06	11.01	01	57	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre-Présidente	121	
01	0	06	11.02	01	60	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	4.450	
01	0	06	11.04	01	66	1111 1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	100	
01	0	06	12.06	01	81	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	13	
01	0	06	12.07	01	84	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	
01	0	06	12.19	01	23	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	1.079	
01	0	06	12.20	01	26	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet, y compris créances années antérieures	-	
01	0	06	74.01	01	42	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	254	
Totaux activité 01										
									Cnd	6.017
02 - Cabinet de la Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales										
02	0	06	11.01	02	58	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	121	
02	0	06	11.02	02	61	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.706	
02	0	06	11.03	02	64	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet, y compris créances années antérieures	-	
02	0	06	11.04	02	67	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	140	
02	0	06	12.06	02	82	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	13	
02	0	06	12.07	02	85	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	
02	0	06	12.19	02	24	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	600	
02	0	06	74.01	02	43	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	100	
Totaux activité 02										
									Cnd	3.680

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
03 - Cabinet du Vice-Président et Ministre du Budget et des Finances										
03	0	06	11.01	03	59	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	
03	0	06	11.02	03	62	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.795	
03	0	06	11.04	03	68	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	65	
03	0	06	12.06	03	83	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	13	
03	0	06	12.07	03	86	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	
03	0	06	12.19	03	25	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	572	
03	0	06	12.20	03	28	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet, y compris créances années antérieures	-	
03	0	06	74.01	03	44	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	70	
Totaux activité 03										
									Cnd	2.515
04 - Cabinet du Ministre de la Fonction publique et des Sports										
04	0	06	11.01	04	60	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	121	
04	0	06	11.02	04	63	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.544	
04	0	06	11.04	04	69	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	60	
04	0	06	12.06	04	84	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	13	
04	0	06	12.07	04	87	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	
04	0	06	12.19	04	26	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	350	
06	0	06	12.20	04	29	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet, y compris créances années antérieures	-	
04	0	06	74.01	04	45	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	80	
Totaux activité 04										
									Cnd	2.168
05 - Cabinet de la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse										
05	0	06	11.01	05	61	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	121	
05	0	06	11.02	05	64	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.100	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
05	0	06	11.04	05	70	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	45	
05	0	06	12.06	05	85	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	13	
05	0	06	12.07	05	88	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	
05	0	06	12.19	05	27	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	310	
05	0	06	12.20	05	30	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet y compris créances années antérieures	-	
05	0	06	74.01	05	46	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	20	
05	0	06	74.02	05	49	7422	Cnd	Frais de premier établissement du cabinet	-	
Totaux activité 05										
									Cnd	2.609
06 - Cabinet de la Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé										
06	0	06	11.01	06	62	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	121	
06	0	06	11.02	06	65	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.870	
06	0	06	11.04	06	71	1111 1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	54	
06	0	06	11.05	06	74	1111 1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel, y compris créances années antérieures	-	
06	0	06	12.06	06	86	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	13	
06	0	06	12.07	06	89	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	
06	0	06	12.19	06	28	1211	Cnd	Frais de fonctionnemnet du cabinet	527	
06	0	06	74.01	06	47	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	80	
Totaux activité 06										
									Cnd	2.665
Totaux programme 0										
									Cnd	19.654
PROGRAMME 9 CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
91 - Loyers - Frais de fonctionnement										
01	6	06	01.01	91	57	01 1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives au respect des obligations en matière de protection au travail	-	
01	6	06	11.02	91	53	1111 1112 112 1131	Cnd	Dépenses arriérées liées au remboursement de traitement des agents détachés dans un cabinet ministériel du Gouvernement de la Communauté française	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	6	06	12.01	91	59	1211	Cnd	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - contrats existants et petit entretien	477	
01	6	06	12.03	91	65	1211	Cnd	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - travaux de rénovation	64	
01	6	06	12.04	91	68	1211	Cnd	Gestion et exploitation de la Présidence - Contrats existants et petit entretien	877	
01	6	06	12.06	91	74	1212 1213	Cnd	Loyers des sites extérieurs - Cabinets	1.743	
01	6	06	12.07	91	77	1211	Cnd	Gestion et exploitation de la Présidence - Travaux de rénovation	216	
01	6	06	12.08	91	80	1211	Cnd	Gestion et exploitation de la Présidence - Travaux de rénovation, y compris créances années antérieures	-	
Totaux activité 91										
									<i>Cnd</i>	3.377
Totaux programme 9										
									<i>Cnd</i>	3.377
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06										
									<i>Cnd</i>	23.031

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 10 SERVICES DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET ORGANISMES NON RATTACHÉS AUX DIVISIONS ORGANIQUES PROGRAMME 5 CELLULE PERMANENTE D'ASSISTANCE EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE ET PÉCUNIAIRE DES CABINETS										
								51 - Dépenses de personnel		
01	8	10	11.01	51	21	1112 112 1131	Cnd	Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des membres du Gouvernement	15	
01	8	10	11.02	51	24	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel	392	
01	8	10	11.04	51	30	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	16	
Totaux activité 51										
									Cnd	423
								52 - Frais de fonctionnement		
01	8	10	12.04	52	40	1211	Cnd	Convention avec l'Ulg-SEGI pour la gestion informatique de la paie	51	
01	8	10	12.05	52	43	1211	Cnd	Cotisation au MEDEX et au service externe de prévention et de protection du travail	21	
01	8	10	12.07	52	49	1211	Cnd	Frais de premier établissement (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, etc...)	-	
01	8	10	12.08	52	52	1211	Cnd	Frais de couverture de l'assurance "Tous risques" pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins du service, de l'assurance "Responsabilité civile générale" pour couvrir les risques encourus par les agents visés aux articles 2§7 et 8§1er de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 10 juin 2005 relatif aux cabinets des Ministres du Gouvernement de la Communauté française et de l'assurance de la protection juridique "Vie professionnelle"	11	
01	8	10	12.09	52	55	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du SePAC	72	
01	8	10	74.01	52	07	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique du SePAC	15	
Totaux activité 52										
									Cnd	170
Totaux programme 5										
									Cnd	593
PROGRAMME 6 CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT										
								60 - Dépenses de personnel		

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	8	10	11.02	60	33	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement du personnel du secrétariat du Gouvernement	302	
01	8	10	11.03	60	36	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement du personnel du Secrétariat du Gouvernement, y compris créances années antérieures	4	
01	8	10	11.04	60	39	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	20	
Totaux activité 60										
									Cnd	326
61 - Dépenses de fonctionnement et diffusion de l'information										
01	7	10	12.08	61	61	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information	160	
01	7	10	12.09	61	64	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information, y compris années antérieures	1	
01	7	10	12.19	61	94	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du secrétariat du Gouvernement	41	
01	7	10	74.02	61	19	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales et informatique du secrétariat du Gouvernement	13	
Totaux activité 61										
									Cnd	215
Totaux programme 6										
									Cnd	541
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10										
									Cnd	1.134

En milliers d'euros

[illegible]

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	1	11	01.01	02	06	112	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'instauration par l'Etat fédéral d'une cotisation de responsabilisation en matière de pensions	228	
03	1	11	01.03	02	12	01	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	-	
04	1	11	01.04	02	15	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la gestion du personnel	-	
03	1	11	01.05	02	18	01	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non marchand.	-	
03	1	11	01.06	02	21	01	Cnd	Provision d'index pour les organismes d'intérêts publics	-	
03	1	11	01.07	02	24	01	Cnd	Nouvelle provision non-marchand faisant le lien avec l'accord 2000 et le futur accord 2006-2009	-	
03	1	11	11.31	02	89	112	Cnd	Provision litige contentieux ONSS et honoraires d'avocats dans le cadre de la récupération d'indus et consultance générale	945	
04	1	11	12.01	02	08	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers	236	
04	1	11	12.02	02	11	1211	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	10.237	
04	1	11	12.03	02	14	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique	1.400	
04	1	11	12.05	02	20	1112 1211	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de la Communauté française - employeur dans le prix des abonnements)	4.640	
04	1	11	12.07	02	26	1211	Cnd	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables	1.000	
04	1	11	12.09	02	32	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de droits d'auteur	121	
04	1	11	12.22	02	71	1211	Cnd	Paiement de primes d'assurance	223	
04	1	11	74.01	02	81	7422 741	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	540	
04	1	11	74.02	02	84	7422	Cnd	Dépenses relative aux personnes handicapées	-	
Totaux activité 02										
									Cnd	19.570

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
03 - Responsabilité de la Communauté française - Service Juridique										
04	1	11	12.01	03	09	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement de frais	1.153	
04	1	11	12.02	03	12	1211	Cnd	Responsabilité civile objective	37	
04	1	11	34.01	03	13	3441	Cnd	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française	214	
Totaux activité 03										
									Cnd	1.404
04 - Affaires budgétaires et trésorerie										
03	1	11	12.01	04	10	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	75	
03	1	11	74.01	04	83	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	26	
Totaux activité 04										
									Cnd	101
05 - Action sociale										
04	1	11	12.01	05	11	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	
04	1	11	33.01	05	06	33	Cnd	Subventions à l'ASBL Service social	602	
04	1	11	74.01	05	84	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
Totaux activité 05										
									Cnd	602
06 - Médecine du travail										
04	1	11	01.02	06	13	01 1211 7422	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de médecine du travail	139	
04	1	11	01.03	06	16	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail	101	
04	1	11	12.34	06	14	1211	Cnd	Conventions inhérentes à la Médecine du travail	1.716	
Totaux activité 06										
									Cnd	1.956
08 - Fonds d'égalisation des budgets de la Communauté française - Fonds Ecureuil										
03	1	11	01.01	08	12	01	Cnd	Provision pour fin de législature	-	
03	1	11	01.02	08	15	01	Cnd	Provision pour le Parlement de la Communauté française afin d'harmoniser son fonctionnement avec celui de la Région wallonne	-	
03	1	11	01.03	08	18	01	Cnd	Provision pour le paiement des cotisations sociales sur le pécule de vacances	-	
03	1	11	12.01	08	14	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	
03	1	11	41.41	08	07	414	Cnd	Dotation au Fonds d'égalisation des budgets et pour le désendettement de la Communauté française	-	
03	1	11	41.42	08	10	414	Cnd	Dotation au Fonds Ecureuil	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
03	1	11	41.43	08	13	414	Cnd	Dotation complémentaire en vue de couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité du Fonds Ecureuil	55	
Totaux activité 08										
									Cnd	55
09 - Pertes résultant des déficits des comptables des services d'administration générale										
00	1	11	34.41	09	42	3441	Cnd	Subventions en vue de couvrir les déficits	-	
Totaux activité 09										
									Cnd	0
Totaux programme 0										
									Cnd	193.770
									Cv	4.000
PROGRAMME 1										
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL										
11 - Secrétariat général - fonctionnement										
04	1	11	12.01	11	17	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	139	
04	1	11	12.24	11	86	1211	Cnd	Dépenses diverses, frais de représentation	25	
04	1	11	74.01	11	90	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	
Totaux activité 11										
									Cnd	189
12 - Information et recherches										
05	1	11	01.01	12	16	01	Cv	Crédit variable destiné à des actions et interventions ponctuelles, exceptionnelles menées dans le domaine communautaire (B)	1.241	
01	1	11	12.32	12	14	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de recherches sectorielles et intersectorielles	270	
Totaux activité 12										
									Cnd	270
									Cv	1.241
13 - Bibliothèque										
04	1	11	12.01	13	19	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	197	
04	1	11	12.31	13	12	1211	Cnd	Bibliothèque centrale, dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements, aux travaux de reliure et de conservation des collections	99	
04	1	11	74.01	13	92	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
Totaux activité 13										
									Cnd	296
14 - Cinémathèque										
04	1	11	12.01	14	20	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	203	
04	1	11	74.01	14	93	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	65	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux activité 14										
									<i>Cnd</i>	268
15 - Centre de documentation										
04	1	11	11.12	15	45	1112	Cnd	Indemnités pour chargés de mission	4	
04	1	11	12.01	15	21	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	44	
04	1	11	74.01	15	94	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	3	
Totaux activité 15										
									<i>Cnd</i>	51
16 - Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse										
06	1	11	12.01	16	22	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	211	
06	1	11	74.01	16	95	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	
Totaux activité 16										
									<i>Cnd</i>	221
17 - Cellule maltraitance										
06	1	11	12.32	17	19	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de lutte contre la maltraitance et l'aide aux victimes	198	
06	1	11	33.01	17	18	33	Cnd	Subventions en faveur de l'aide aux enfants victimes de maltraitances	-	
Totaux activité 17										
									<i>Cnd</i>	198
18 - Observatoire des politiques culturelles										
05	1	11	41.01	18	91	413	Cnd	Dotation à l'Observatoire des politiques culturelles	99	
Totaux activité 18										
									<i>Cnd</i>	99
19 - Conseil de l'éducation aux médias										
15	1	11	12.02	19	28	1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil de l'Education aux Médias	13	
Totaux activité 19										
									<i>Cnd</i>	13
Totaux programme 1										
									<i>Cnd</i>	1.605
									<i>Cv</i>	1.241
PROGRAMME 2										
FORMATION - RECRUTEMENT - SÉLECTION										
21 - Formation										
04	1	11	01.01	21	25	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la création de l'Ecole communautaire de l'Administration	-	
04	1	11	01.02	21	28	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec le paiement de primes liées aux formations	148	
04	1	11	01.03	21	31	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la modernisation des services publics	118	
04	1	11	01.04	21	34	01	Cnd	Dépenses de toute nature pour la simplification administrative	167	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	1	11	01.05	21	37	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière d'E-Gouvernement	211	
04	1	11	01.06	21	40	01	Cnd	Modernisation des services publics	-	
04	1	11	11.03	21	24	11	Cnd	Dépenses de personnel en vue de réaliser la formation des agents de la Communauté française	-	
04	1	11	12.01	21	27	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services dans le domaine de l'accueil des nouveaux agents	-	
04	1	11	12.33	21	26	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux activités du Service général de la Fonction publique	-	
04	1	11	41.01	21	94	415	Cnd	Dotation à l'Ecole communautaire de l'Administration de la Communauté française	-	
04	1	11	43.01	21	15	4314 4324	Cnd	Dépenses de personnel en vue de réaliser la formation des agents de la Communauté française	-	
04	1	11	74.01	21	03	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
Totaux activité 21										
Cnd										644
22 - Recrutement - Sélection										
04	1	11	12.01	22	28	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	
Totaux activité 22										
Cnd										0
Totaux programme 2										
Cnd										644
PROGRAMME 3										
INFORMATION, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA LANGUE, DE LA CULTURE FRANÇAISES ET DE LA COMMUNAUTÉ WALLONIE-BRUXELLES										
31 - Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture françaises et de la Communauté française										
01	1	11	12.25	31	12	1211	Cnd	Dépenses de toute nature pour la coordination des matières transversales en matière d'information, de rayonnement et de promotion de la Communauté Wallonie-Bruxelles et des valeurs démocratiques qu'elle défend	471	
01	1	11	12.26	31	15	1211	Cnd	Dépenses de toute nature pour l'information, la promotion, le rayonnement de la langue française, de la culture française, de la Communauté française, de la démocratie et des droits de l'homme, y compris créances années antérieures	-	
01	1	11	12.28	31	21	1211	Cnd	Fédéralisme et Communauté	-	
01	1	11	12.29	31	24	1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives à l'animation en collaboration avec la Région wallonne de l'axe stratégique développement du capital humain	166	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	1	11	01.01	36	40	01 33	Cv	Crédit variable destiné à la répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale entre les attributaires (C)	23.718	
Totaux activité 36										
									Cv	23.718
Totaux programme 3										
									Cnd	2.560
									Cv	23.718
PROGRAMME 5 CABINETS DISSOUS										
50 - Charges liées aux cabinets dissous										
01	1	11	11.03	50	53	1112 112 1131	Cnd	Charges du personnel liées aux cabinets dissous	100	
01	1	11	11.06	50	62	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge	1.009	
01	1	11	11.07	50	65	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge, y compris créances années antérieures	-	
01	1	11	12.02	50	59	1211	Cnd	Charges liées aux cabinets dissous	50	
Totaux activité 50										
									Cnd	1.159
Totaux programme 5										
									Cnd	1.159
PROGRAMME 6 INSTITUT DE FORMATION PERMANENTE POUR LES CLASSES MOYENNES ET LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES										
60 - Fonctionnement										
01	1	11	01.01	60	64	01 1211	Cnd	Dotation à l'Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises IFPME	82	
Totaux activité 60										
									Cnd	82
Totaux programme 6										
									Cnd	82
PROGRAMME 7 CORPS INTERMINISTÉRIEL DES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT										
70 - Frais de fonctionnement des Commissaires										
01	1	11	11.04	70	76	1111 1112 112 1131	Cnd	Rémunération du personnel autre que statutaire	678	
01	1	11	12.01	70	76	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	97	
01	1	11	12.06	70	91	1212 1213	Cnd	Loyers	-	
01	1	11	74.01	70	52	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux activité 70										
									Cnd	785
Totaux programme 7										
									Cnd	785
PROGRAMME 8										
CELLULE FISCALE ET CELLULE										
D'INFORMATIONS FINANCIÈRES DE										
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
80 - Cellule fiscale										
03	1	11	11.01	80	77	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel	64	
						1112				
						112				
						1131				
03	1	11	12.01	80	86	1211	Cnd	Frais de fonctionnement	24	
03	1	11	74.01	80	62	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales	12	
						741				
Totaux activité 80										
									Cnd	100
81 - Cellule d'informations financières										
03	1	11	11.01	81	78	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel (nouveau)	64	
						1112				
						112				
						1131				
03	1	11	12.01	81	87	1211	Cnd	Frais de fonctionnement (nouveau)	24	
03	1	11	74.01	81	63	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales (nouveau)	12	
						741				
Totaux activité 81										
									Cnd	100
Totaux programme 8										
									Cnd	200
PROGRAMME 9										
CELLULE COMPTABILITÉ										
90 - Cellule comptabilité										
03	1	11	11.01	90	87	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel (nouveau)	-	
						1112				
						112				
						1131				
03	1	11	12.01	90	96	1211	Cnd	Frais de fonctionnement (nouveau)	-	
03	1	11	74.01	90	72	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales (nouveau)	-	
						741				
Totaux activité 90										
									Cnd	0
Totaux programme 9										
									Cnd	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11										
									Cnd	200.805
									Cv	28.959

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 12										
INFORMATIQUE										
PROGRAMME 1										
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE										
14 - Dotation ETNIC - Cyberécoles										
04	4	12	41.01	14	17	414	Cnd	Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication (ETNIC)	23.686	
Totaux activité 14									<i>Cnd</i>	23.686
Totaux programme 1									<i>Cnd</i>	23.686
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12									<i>Cnd</i>	23.686

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 13										
GESTION DES IMMEUBLES										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE										
01 - Biens, services et indemnités										
01	6	13	12.20	01	21	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études. Fourniture de biens et de services	5	
Totaux activité 01										
									Cnd	5
Totaux programme 0										
									Cnd	5
PROGRAMME 1										
IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
11 - Gestion des immeubles de la Communauté française										
01	6	13	12.31	11	64	1211	Cnd	Dépenses de toute nature résultant de la gestion des immeubles de la Communauté française en propriété ou en copropriété	82	
01	6	13	72.32	11	25	721 7422	Cde	Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment	608	
01	6	13	72.32	11	25	721 7422	Cdo	Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment	608	
Totaux activité 11										
									Cnd	82
									Cde	608
									Cdo	608
12 - Loyers et énergie										
01	6	13	12.03	12	78	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	-	
01	6	13	12.06	12	87	1212 1213	Cnd	Loyers de biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des bâtiments. Impôts grevant les bâtiments	9.736	
01	6	13	12.07	12	90	125	Cnd	Taxe régionale et mainmorte	-	
Totaux activité 12										
									Cnd	9.736
13 - Biens, services, assurances										
01	6	13	12.07	13	91	1211	Cnd	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs,...)	51	
01	6	13	12.08	13	94	1211	Cnd	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs,...), y compris créances années antérieures	10	
01	6	13	12.22	13	39	1211	Cnd	Paiement de primes d'assurance	470	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 14 RELATIONS INTERNATIONALES ET ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN PROGRAMME 1 RELATIONS INTERNATIONALES 11 - Commissariat général aux Relations internationales										
02	1	14	41.01	11	68	414	Cnd	Dotation au Commissariat général aux Relations internationales	33.047	
Totaux activité 11										
									Cnd	33.047
12 - Interventions diverses dans le cadre des relations internationales										
02	1	14	12.71	12	18	1211	Cnd	Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre des relations internationales	50	
02	1	14	12.72	12	21	1211	Cv	Crédit variable relatif aux activités organisées par la Communauté française durant la Présidence de l'Union européenne (A)	-	
02	1	14	33.02	12	97	33	Cnd	Subventions diverses dans le cadre des relations internationales	150	
02	1	14	33.04	12	06	33	Cnd	Subventions pour l'organisation de l'exposition universelle d'Aichi	-	
02	1	14	33.05	12	09	33	Cnd	Subventions pour l'organisation de la conférence sur le fédéralisme	-	
02	1	14	52.10	12	01	521	Cnd	Subventions d'équipement et de travaux	-	
Totaux activité 12										
									Cnd	200
									Cv	0
13 - Intervention en faveur de la Cocof Dotation complémentaire à la Cocof (relations internationales)										
02	1	14	45.01	13	09	451	Cnd	Dotation complémentaire à la Cocof (relations internationales)	310	
Totaux activité 13										
									Cnd	310
Totaux programme 1										
									Cnd	33.557
									Cv	0
PROGRAMME 2 ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN 20 - Financement d'activités de contrôle et de l'audit										
02	1	14	12.01	20	10	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	50	
Totaux activité 20										
									Cnd	50
22 - Actions et études diverses										
02	1	14	01.01	22	10	1211	Cde	Quote-part de la Communauté française - Évaluations actions Union européenne	-	
02	1	14	01.01	22	10	1211	Cdo	Quote-part de la Communauté française - Évaluations actions Union européenne	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	1	14	01.02	22	13	1211	Cde	Informatisation de la cellule FSE	-	
02	1	14	01.02	22	13	1211	Cdo	Informatisation de la cellule FSE	-	
02	1	14	01.03	22	16	01	Cde	Dépenses de toute nature en relation avec les activités de l'agence FSE	-	
02	1	14	01.03	22	16	01	Cdo	Dépenses de toute nature en relation avec les activités de l'agence FSE	-	
Totaux activité 22										
									Cde	0
									Cdo	0
Totaux programme 2										
									Cnd	50
									Cde	0
									Cdo	0
PROGRAMME 3										
DIVERSES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT										
30 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes - Participation aux programmes européens										
02	1	14	01.03	30	24	01	Cnd	Dépenses de toute nature pour l'unité Eurydice	30	
						1111				
						1112				
						112				
						1131				
						1211				
02	1	14	12.01	30	20	1211	Cnd	Dépenses courantes pour l'organisation de réunions internationales en Communauté française et la participation à des réunions internationales	47	
02	1	14	33.07	30	33	1211	Cnd	Recherches et enquêtes - Relations internationales	40	
						353				
						354				
02	1	14	35.40	30	53	354	Cnd	Action de toute nature et cotisations internationales (CONFEMEN et CERI - OCDE)	60	
02	1	14	35.41	30	56	354	Cnd	Action de toute nature et cotisations internationales (CONFEMEN et CERI-OCDE), y compris créances années antérieures	-	
Totaux activité 30										
									Cnd	177
Totaux programme 3										
									Cnd	177
PROGRAMME 4										
PROMOTION CULTURELLE INTERNATIONALE										
41 - Services extérieurs de promotion internationale										
52	1	14	12.01	41	31	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Théâtre	38	
52	1	14	12.02	41	34	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Musique	62	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
52	1	14	74.01	41	07	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables - Services extérieurs de promotion internationale Wallonie-Bruxelles-Musique et Wallonie-Bruxelles-Théâtre	7	
Totaux activité 41										
									<i>Cnd</i>	107
Totaux programme 4										
									<i>Cnd</i>	107
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14										
									<i>Cnd</i>	33.891
									<i>Cde</i>	0
									<i>Cdo</i>	0
									<i>Cv</i>	0
TOTAUX CHAPITRE I										
									<i>Cnd</i>	329.556
									<i>Cde</i>	608
									<i>Cdo</i>	608
									<i>Cv</i>	28.959

CHAPITRE II

SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 15 INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE										
01 - Subsistance administration										
05	6	15	12.01	01	18	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	10	
Totaux activité 01										
									Cnd	10
Totaux programme 0										
									Cnd	10
PROGRAMME 1										
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES										
12 - Hôpitaux universitaires										
06	6	15	41.31	12	89	3111	Cnd	Intervention dans les charges d'intérêts des emprunts des hôpitaux universitaires	72	
06	6	15	61.34	12	84	5111	Cde	Construction, aménagement et équipement des hôpitaux universitaires	1.271	
06	6	15	61.34	12	84	5111	Cdo	Construction, aménagement et équipement des hôpitaux universitaires	1.271	
Totaux activité 12										
									Cnd	72
									Cde	1.271
									Cdo	1.271
13 - Aide à la Jeunesse										
06	6	15	72.01	13	85	721 7422	Cde	Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	2.350	
06	6	15	72.01	13	85	721 7422	Cdo	Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	2.350	
Totaux activité 13										
									Cde	2.350
									Cdo	2.350
Totaux programme 1										
									Cnd	72
									Cde	3.621
									Cdo	3.621
PROGRAMME 2										
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DE LA CULTURE										
21 - Charges d'emprunt										
05	6	15	21.01	21	22	211	Cnd	Charges d'intérêts d'emprunts (Convention du 24 juin 1993 relative à une ligne de crédits pour le financement des infrastructures culturelles)	96	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
05	6	15	63.26	21	87	911	Cnd	Charges d'amortissements d'emprunts (Convention du 24 juin 1993 relative à une ligne de crédits pour le financement des infrastructures culturelles)	1.801	
Totaux activité 21										
									Cnd	1.897
22 - Musées										
05	6	15	52.41	22	34	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région de langue française	-	
05	6	15	52.41	22	34	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région de langue française	35	
05	6	15	52.42	22	37	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région bruxelloise	182	
05	6	15	52.42	22	37	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région bruxelloise	70	
Totaux activité 22										
									Cde	182
									Cdo	105
23 - Infrastructures culturelles										
05	6	15	01.01	23	38	721 7422 6341	Cv	Crédit variable pour l'achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagements et premier équipement de bâtiments d'infrastructures culturelles ainsi que des subsides (A)	1.000	
05	6	15	63.41	23	37	6321	Cde	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	3.006	
05	6	15	63.41	23	37	6321	Cdo	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	3.212	
05	6	15	63.42	23	40	6321	Cde	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	416	
05	6	15	63.42	23	40	6321	Cdo	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	30	
05	6	15	63.43	23	43	6321	Cde	Subventions pour le financement des charges d'emprunts des collectivités locales pour achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	2.067	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
05	6	15	63.43	23	43	6321	Cdo	Subventions pour le financement des charges d'emprunts des collectivités locales pour achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	-	
05	6	15	63.44	23	46	6321	Cde	Subventions pour le financement des charges d'emprunt des collectivités pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	1.039	
05	6	15	63.44	23	46	6321	Cdo	Subventions pour le financement des charges d'emprunt des collectivités pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	-	
05	6	15	72.41	23	21	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	1.079	
05	6	15	72.41	23	21	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	1.338	
05	6	15	72.42	23	24	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments- Région de langue française	4.590	
05	6	15	72.42	23	24	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments- Région de langue française	4.048	
05	6	15	72.43	23	27	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise	3.416	
05	6	15	72.43	23	27	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise	2.396	
05	6	15	72.65	23	93	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments	685	
05	6	15	72.65	23	93	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments	624	
05	6	15	72.66	23	96	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments - Région de langue française	-	
05	6	15	72.66	23	96	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments - Région de langue française	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
PROGRAMME 3										
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DU SPORT										
31 - Charges d'emprunt										
04	6	15	21.02	31	35	211	Cnd	Charges d'intérêts d'emprunts relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes	81	
04	6	15	63.27	31	03	6321	Cnd	Charges d'amortissements relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes	388	
Totaux activité 31										
									Cnd	469
32 - Centres sportifs										
04	6	15	12.06	32	64	1212	Cnd	Location d'une infrastructure sportive	7	
04	6	15	72.56	32	75	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs	1.386	
04	6	15	72.56	32	75	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs	1.386	
04	6	15	72.57	32	78	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région de langue française	6.152	
04	6	15	72.57	32	78	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région de langue française	6.152	
04	6	15	72.58	32	81	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région bruxelloise	390	
04	6	15	72.58	32	81	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région bruxelloise	390	
Totaux activité 32										
									Cnd	7
									Cde	7.928
									Cdo	7.928
Totaux programme 3										
									Cnd	476
									Cde	7.928
									Cdo	7.928

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15										
									<i>Cnd</i>	3.597
									<i>Cde</i>	28.229
									<i>Cdo</i>	23.302
									<i>Cv</i>	1.000
Dont Région bruxelloise										
									<i>Cnd</i>	9
									<i>Cde</i>	5.443
									<i>Cdo</i>	2.886
Dont Région de langue française										
									<i>Cde</i>	15.815
									<i>Cdo</i>	13.447

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 16										
SANTÉ										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE										
01 - Biens et services										
06	5	16	12.01	01	45	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers y compris les dépenses afférentes aux années antérieures	35	
06	5	16	12.20	01	05	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de santé : réunions, enquêtes, organisation de journées d'études, recherches, expertises, publications, imprimés, achat de petit matériel	37	
Totaux activité 01									Cnd	72
Totaux programme 0									Cnd	72
PROGRAMME 1										
INTERVENTIONS DIVERSES										
11 - Accords de coopération										
06	5	16	12.31	11	48	1211	Cnd	Dépenses relatives aux accords de coopération	79	
Totaux activité 11									Cnd	79
12 - Académie royale de médecine de Belgique										
06	5	16	33.02	12	54	1211	Cnd	Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	108	
Totaux activité 12									Cnd	108
Totaux programme 1									Cnd	187
PROGRAMME 2										
PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ										
22 - Actions en matière de protection de la santé										
04	5	16	12.36	22	74	1211	Cnd	Contrôle médico-sportif	521	
06	5	16	74.01	22	42	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
Totaux activité 22									Cnd	521
24 - Subventions et actions pour la mise en œuvre du Plan Communautaire Opérationnel (PCO)										
06	5	16	12.01	24	68	1211	Cnd	Programme de vaccination	5.156	
06	5	16	33.01	24	63	33	Cnd	Prévention des assuétudes	1.050	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
06	5	16	33.02	24	66	33	Cnd	Prévention du SIDA	1.872	
06	5	16	33.03	24	69	33	Cnd	Prévention des cancers	1.005	
06	5	16	33.04	24	72	33	Cnd	Prévention des maladies cardio-vasculaires	680	
06	5	16	33.05	24	75	33	Cnd	Prévention de la tuberculose	1.367	
06	5	16	33.06	24	78	33	Cnd	Prévention des traumatismes et promotion de la sécurité	175	
06	5	16	33.07	24	81	33	Cnd	Etudes et recherches en relation avec le pilotage du plan communautaire opérationnel de promotion de la santé	480	
06	5	16	33.08	24	84	33	Cnd	Subventions diverses pour la mise en œuvre du PCO	595	
Totaux activité 24										
									Cnd	12.380
25 - Subventions et actions en matière de promotion et de protection de la santé										
06	5	16	12.01	25	69	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de promotion de la santé et de médecine préventive	188	
06	5	16	33.01	25	64	33	Cnd	Subventions aux organismes agréés	2.645	
06	5	16	33.02	25	67	33	Cnd	Subventions à l'initiative du Gouvernement	369	
06	5	16	33.03	25	70	33	Cnd	Problématiques émergentes et projets pilotes	321	
06	5	16	33.04	25	73	33	Cnd	Programmes locaux	533	
06	5	16	33.05	25	76	33	Cnd	Dépistage des anomalies métaboliques	725	
06	5	16	33.06	25	79	33	Cnd	Dépistage de la surdité néonatale	185	
06	5	16	33.07	25	82	33	Cnd	Programme PTP	13	
06	5	16	45.40	25	95	454	Cnd	Institut scientifique de Santé publique Louis Pasteur	834	
06	5	16	52.10	25	68	521	Cnd	Subventions d'équipement aux organismes d'éducation à la santé	-	
Totaux activité 25										
									Cnd	5.813
Totaux programme 2										
									Cnd	18.714
PROGRAMME 3										
PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ECOLE										
31 - Subventions en matière de services de Promotion de la Santé à l'Ecole										
06	5	16	33.01	31	70	33	Cnd	Subventions de fonctionnement des services P.S.E. libres	9.092	
06	5	16	33.03	31	76	33	Cnd	Subventions non marchand (nouveau)	993	
06	5	16	43.01	31	63	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement des services P.S.E. officiels subventionnés	7.152	
06	5	16	43.02	31	66	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement des services officiels subventionnés, y compris créances années antérieures	-	
Totaux activité 31										
									Cnd	17.237

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
32 - Formation continue en Promotion de la Santé à l'Ecole										
06	5	16	33.01	32	71	33	Cnd	Subvention pour la formation continue (secteur libre)	-	
06	5	16	33.02	32	74	33	Cnd	Subventions pour la formation continue aux services de Promotion de la Santé à l'Ecole (nouveau)	150	
Totaux activité 32										
									Cnd	150
33 - Subventions d'équipement des services de Promotion de la Santé à l'Ecole et achats de biens durables										
06	5	16	12.01	33	77	1211	Cnd	Dépenses d'informatisation dans le cadre de la promotion de la santé à l'école	93	
06	5	16	33.01	33	72	33	Cnd	Dépenses d'informatisation dans le cadre de la Promotion de la Santé à l'Ecole	-	
06	5	16	52.10	33	76	521	Cnd	Subvention à l'achat d'équipement (secteur libre)	5	
06	5	16	63.01	33	51	6311 6321	Cnd	Subvention à l'achat d'équipement (secteur officiel subventionné)	5	
06	5	16	74.01	33	53	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	50	
Totaux activité 33										
									Cnd	153
Totaux programme 3										
									Cnd	17.540
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 16										
									Cnd	36.513

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 17 AIDE À LA JEUNESSE PROGRAMME 0 SUBSISTANCE										
01 - Fonctionnement de divers services										
06	5	17	12.01	01	72	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers, y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures	242	
06	5	17	12.02	01	75	1211	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	2.252	
Totaux activité 01										
									Cnd	2.494
02 - Énergie										
06	5	17	12.03	02	79	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	1.271	
Totaux activité 02										
									Cnd	1.271
03 - Frais exposés en faveur des jeunes dans le secteur public										
06	5	17	12.29	03	61	1211	Cnd	Frais exposés en faveur des jeunes lors de missions de transfèrement, enquêtes, surveillance et assistance	3	
06	5	17	12.32	03	70	1211	Cnd	Dépenses relatives à l'entretien des élèves confiés aux Institutions publiques de protection de la jeunesse et au Centre d'Everberg (y compris les frais de correspondance, d'action en milieu ouvert), frais de réception et de nourriture des participants aux formations et réunions organisées dans les locaux des IPPJ et au Centre d'Everberg	1.482	
Totaux activité 03										
									Cnd	1.485
04 - Formation										
06	5	17	12.33	04	74	1211	Cnd	Dépenses relatives à la prise en charge de formations à l'initiative du Service des méthodes, de la recherche et de la formation	164	
Totaux activité 04										
									Cnd	164
05 - Achat de matériel										

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
06	5	17	74.01	05	52	7422 741	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	317	
06	5	17	74.02	05	55	7422	Cnd	Dépenses inhérentes à l'acquisition de matériel durable	-	
Totaux activité 05										
									Cnd	317
07 - Provision										
06	5	17	01.01	07	76	01	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	-	
Totaux activité 07										
									Cnd	0
Totaux programme 0										
									Cnd	5.731
PROGRAMME 1										
JEUNES EN DANGER ET JEUNES DÉLINQUANTS										
11 - Prévention générale										
06	5	17	12.34	11	84	1211	Cnd	Dépenses de fonctionnement des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse	32	
06	5	17	12.35	11	87	1211	Cnd	Dépenses relatives aux actions d'information en matière de prévention générale	92	
06	5	17	12.37	11	93	1211	Cnd	Dépenses relatives aux actions de prévention générale des Conseils d'arrondissement	156	
06	5	17	12.73	11	07	1211	Cnd	Dépenses inhérentes aux examens médico-psychologiques	50	
06	5	17	33.08	11	01	33	Cnd	Subventions aux actions de prévention générale des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse	887	
06	5	17	33.12	11	13	33	Cnd	Subventions accordées aux projets d'impulsion pour la politique des immigrés	191	
Totaux activité 11										
									Cnd	1.408
12 - Initiatives locales										
06	5	17	12.70	12	96	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de protection de la jeunesse et d'aide à la jeunesse	56	
06	5	17	33.16	12	26	33	Cnd	Subventions destinées notamment à la réalisation de projets particuliers dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse	914	
06	5	17	33.17	12	29	33	Cnd	Subvention au Service "Ecoute-Enfants" de la Communauté française	136	
Totaux activité 12										
									Cnd	1.106
13 - Aides à l'adoption										
06	5	17	01.01	13	82	01	Cv	Crédit variable destiné à couvrir les dépenses de toute nature relative à l'adoption (A)	200	
06	5	17	12.74	13	12	1211	Cnd	Dépenses relatives au domaine de l'adoption en général	346	
06	5	17	33.05	13	91	33	Cnd	Subventions aux organismes oeuvrant dans le domaine de l'adoption	588	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux activité 13										
									Cnd	934
									Cv	200
14 - Établissements, milieux d'accueil et initiatives diverses										
06	5	17	33.04	14	89	33	Cv	Crédit variable destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse (A).	6.513	
06	5	17	33.07	14	01	33	Cnd	Subvention destinée au "Fonds Intersyndical de l'Aide sociale"	78	
06	5	17	33.08	14	04	33	Cnd	Subvention destinée au "Fonds Intersyndical d'Aide sociale", y compris créances années antérieures	-	
06	5	17	33.10	14	10	33	Cnd	Subsides aux jeunes, particuliers et services, couvrant les interventions d'aide décidées dans le cadre du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse	403	
06	5	17	33.11	14	13	33	Cnd	Formation continuée en matière d'aide à la jeunesse	948	
06	5	17	33.14	14	22	33	Cnd	Subventions pour frais particuliers des services d'aide en milieu ouvert	92	
06	5	17	33.17	14	31	33	Cnd	Subventions des services d'aide en milieu ouvert	17.030	
06	5	17	33.18	14	34	33	Cnd	Subventions des centres d'orientation éducative	6.246	
06	5	17	33.19	14	37	33	Cnd	Subventions des services de prestations éducatives et philanthropiques	4.033	
06	5	17	33.20	14	40	33	Cnd	Subventions aux Services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE)	6.359	
06	5	17	33.21	14	43	33	Cnd	Subventions à des internats scolaires	1.227	
06	5	17	33.22	14	46	33	Cnd	Subventions à des hôpitaux et établissements conventionnés par l'INAMI	271	
06	5	17	33.23	14	49	3431	Cnd	Subventions des familles d'accueil	4.045	
06	5	17	33.24	14	52	3431	Cnd	Subventions des services de placement familial	13.900	
06	5	17	33.25	14	55	33	Cnd	Subventions des services de protutelle	384	
06	5	17	33.27	14	61	33	Cnd	Subventions à des services non-agrérés pour l'accueil occasionnel des jeunes	288	
06	5	17	33.28	14	64	33	Cnd	Subventions des mesures d'aide et de protection mises en oeuvre par les services d'hébergement	118.417	
06	5	17	33.29	14	67	33	Cnd	Subventions des mesures d'aide et de protection mises en oeuvre par les centres de jour	749	
06	5	17	33.30	14	70	33	Cnd	Subvention des mesures d'aide et de protection mises en oeuvre par les services d'aide et d'intervention éducative	13.875	
06	5	17	33.31	14	73	33	Cnd	Subvention destinée au Fonds Old Timer	-	
06	5	17	33.32	14	76	33	Cnd	Subventions pour la prise en charge des jeunes confiés dans le cadre de l'aide ou de la protection de la jeunesse aux maisons maternelles situées en Région wallonne	315	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 18 AIDE SOCIALE SPÉCIALISÉE PROGRAMME 1 AIDE AUX DÉTENUS										
12 - Aide sociale aux détenus										
06	1	18	12.01	12	13	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers.	-	
06	1	18	33.03	12	14	33	Cnd	Subsides aux services agréés d'aide sociale aux détenus et services liens	1.346	
06	1	18	33.05	12	20	33	Cnd	Subsides en faveur de l'aide aux détenus	189	
06	1	18	33.06	12	23	33	Cnd	Subventions non marchand (nouveau)	185	
Totaux activité 12										
									<i>Cnd</i>	1.720
Totaux programme 1										
									<i>Cnd</i>	1.720
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18										
									<i>Cnd</i>	1.720

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 19										
ENFANCE										
PROGRAMME 1										
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE										
11 - Office de la Naissance et de l'Enfance										
06	5	19	01.01	11	37	01	Cnd	Provision pour le statut social des gardiennes encadrées	-	
06	5	19	33.06	11	49	33	Cnd	Dotations complémentaires à l'ONE relatives aux centres de vacances	2.794	
06	5	19	33.07	11	52	33	Cv	Crédit variable pour le subventionnement des centres de vacances (A).	-	
06	5	19	33.36	11	42	33	Cnd	Subvention complémentaire à l'ONE pour les équipes "S.O.S.-Enfants" agréées	4.767	
06	5	19	33.38	11	48	414	Cnd	Dotation complémentaire à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	-	
06	5	19	41.01	11	09	414	Cnd	Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	156.366	
06	5	19	41.02	11	12	414	Cnd	Provision pour le financement de nouvelles places chez les accueillantes conventionnées	-	
06	5	19	41.03	11	15	414	Cnd	Provision pour dotation à l'ONE destinée à couvrir le financement structurel de places liées aux programmations successives en lien avec l'épuisement de la réserve "avances provisionnelles"	-	
06	3	19	41.04	11	18	414	Cnd	Provision pour l'indexation de l'ONE	-	
06	3	19	41.05	11	21	01	Cnd	Provision pour l'ouverture des places d'accueil dans le cadre du Plan Cigogne II	-	
06	5	19	41.06	11	24	414	Cnd	Dotation complémentaire dans le cadre des accords non marchand (nouveau)	12.097	
Totaux activité 11										
									Cnd	176.024
									Cv	0
Totaux programme 1										
									Cnd	176.024
									Cv	0
PROGRAMME 2										
POLITIQUE ET ACCUEIL DE L'ENFANCE										
21 - Politique et accueil										
06	5	19	01.01	21	47	01	Cnd	Dépenses relatives à la politique de l'enfance	580	
06	5	19	33.01	21	44	33	Cnd	Commission Nationale des Droits de l'Enfant	27	
06	5	19	52.46	21	59	521	Cnd	Subvention d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance	201	
Totaux activité 21										
									Cnd	808
22 - Ecoles de devoirs										
06	5	19	33.01	22	45	33	Cnd	Subventions relatives à la coordination et au fonctionnement des écoles de devoirs	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								Totaux activité 22		
								<i>Cnd</i>		0
								Totaux programme 2		
								<i>Cnd</i>		808
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19		
								<i>Cnd</i>		176.832
								<i>Cv</i>		0

En milliers d'euros

[illegible]

[illegible]

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
05	4	20	33.08	14	85	33	Cnd	Financement de recherches dans le domaine socio-culturel	-	
Totaux activité 14										
									Cnd	0
15 - Organismes culturels										
05	4	20	12.32	15	66	1211	Cv	Crédit variable pour l'assurance, le remplacement et la réparation du matériel prêté, endommagé ou non restitué (A)	118	
05	4	20	33.01	15	65	33	Cnd	Subventions aux associations culturelles reconnues ou subventionnées développant des programmes de numérisation concertés dans le cadre des normes et standards définis par le groupe d'experts européens (MINERVA)	100	
05	4	20	52.21	15	05	521	Cnd	Subventions d'aménagement et d'équipement aux : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées	517	
05	4	20	63.51	15	97	6321 6311	Cnd	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes, en faveur des : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistique, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées	356	
05	4	20	74.05	15	58	7422	Cnd	Achat de biens mis à disposition d'organismes culturels par le centre de prêt de Naninne	174	
05	4	20	74.06	15	61	7422	Cnd	Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels	396	
05	4	20	74.07	15	64	7422	Cnd	Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels occupant des bâtiments appartenant à la Communauté française	369	
Totaux activité 15										
									Cnd	1.912
									Cv	118
16 - Archives et musée de la littérature										
05	4	20	33.18	16	20	33	Cnd	Subvention à l'ASBL "Archives et musée de la littérature"	1.251	
Totaux activité 16										
									Cnd	1.251
17 - Actions communes du Gouvernement										
05	1	20	30.05	17	52	33	Cnd	Subventions au Programme de Transition Professionnelle	67	
01	4	20	33.49	17	17	33	Cv	Crédit variable pour le subventionnement des activités menées dans le cadre du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (C)	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
05	4	20	33.50	17	20	33	Cnd	Subventions aux organisations culturelles dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle	-	
Totaux activité 17										
									Cnd	67
									Cv	0
Totaux programme 1										
									Cnd	8.133
									Cv	118
PROGRAMME 2										
CENTRES CULTURELS										
21 - Centres culturels										
05	4	20	33.38	21	85	33	Cnd	Subventions aux Centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et la coordination de leurs activités	84	
05	4	20	33.39	21	88	33	Cnd	Subventions aux Centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et la coordination de leurs activités - Région de langue française	12.511	
05	4	20	33.40	21	91	33	Cnd	Subventions aux Centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et la coordination de leurs activités - Région bruxelloise	1.008	
Totaux activité 21										
									Cnd	13.603
22 - Centre culturel de la Communauté française "Le Botanique" ASBL										
05	4	20	33.41	22	95	33	Cnd	Subvention à l'ASBL - Centre culturel de la Communauté française "Le Botanique"	2.601	
Totaux activité 22										
									Cnd	2.601
23 - Palais des Beaux-Arts de Charleroi - ASBL										
05	4	20	33.42	23	02	33	Cnd	Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi - Région de langue française	1.224	
Totaux activité 23										
									Cnd	1.224
24 - Subventions extraordinaires aux centres culturels										
05	4	20	33.43	24	06	33	Cnd	Subventions extraordinaires aux centres culturels - Région de langue française	223	
05	4	20	33.44	24	09	33	Cnd	Subventions extraordinaires aux centres culturels - Région bruxelloise	55	
Totaux activité 24										
									Cnd	278
25 - Halles de Schaerbeek										
05	4	20	33.45	25	13	33	Cnd	Halles de Schaerbeek - Centre culturel européen de la Communauté française	1.296	
Totaux activité 25										
									Cnd	1.296
26 - Centre culturel "Le Manège Mons"										
05	4	20	33.01	26	76	33	Cnd	Subvention au Centre culturel transfrontalier " Le Manège Mons"	807	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								Totaux activité 26		
								<i>Cnd</i>		807
								Totaux programme 2		
								<i>Cnd</i>		19.809
								PROGRAMME 3		
								COMMISSION COMMUNAUTAIRE		
								FRANÇAISE		
								31 - Commission communautaire française		
05	1	20	45.01	31	92	451	Cnd	Dotation à la Commission communautaire française (matières culturelles)	9.162	
								Totaux activité 31		
								<i>Cnd</i>		9.162
								Totaux programme 3		
								<i>Cnd</i>		9.162
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20		
								<i>Cnd</i>		68.825
								<i>Cv</i>		673
								Dont Région bruxelloise		
								<i>Cnd</i>		1.063
								Dont Région de langue française		
								<i>Cnd</i>		13.958

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 21										
ARTS DE LA SCÈNE										
PROGRAMME 1										
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES										
11 - Initiatives diverses dans le domaine des arts de la scène										
05	4	21	12.20	11	53	1211	Cnd	Dépenses relatives au domaine des arts de la scène	18	
Totaux activité 11										
									Cnd	18
12 - Initiatives diverses en matière de promotion, de diffusion et de décentralisation artistiques										
05	4	21	01.01	12	92	01	Cnd	Dépenses généralement quelconques liées aux arts de la scène et au monde du spectacle	-	
05	4	21	12.35	12	02	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la création, la diffusion, la décentralisation et l'animation artistique et culturelle (cadre scolaire)	-	
05	4	21	12.36	12	05	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la création, la diffusion, la décentralisation et l'animation artistique et culturelle (programmes de promotion)	-	
05	4	21	12.37	12	08	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la création, la diffusion, la décentralisation et l'animation artistique et culturelle (centres culturels)	-	
05	4	21	12.38	12	11	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la création, la diffusion, la décentralisation et l'animation artistique et culturelle (lieux divers)	-	
05	4	21	12.39	12	14	1211	Cnd	Dépenses relatives à la promotion des arts de la scène	133	
05	4	21	33.35	12	94	33	Cnd	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : cadre scolaire	537	
05	4	21	33.36	12	97	33	Cnd	Subventions à la diffusion et la décentralisation des arts de la scène : programmes de promotion	140	
05	4	21	33.37	12	03	33	Cnd	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : centres culturels et centres dramatiques (spectacles tout public)	802	
05	4	21	33.38	12	06	33	Cnd	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : lieux divers (spectacles tout public)	212	
Totaux activité 12										
									Cnd	1.824
13 - Aides aux artistes										
05	4	21	33.01	13	90	33 3441	Cnd	Subventions, bourses à la création et à la formation continue ainsi que de prix à des artistes et aux organismes philanthropiques s'occupant d'artistes	40	
05	4	21	33.02	13	93	33	Cnd	Subventions en vue du soutien aux initiatives de concertation du secteur professionnel	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								Totaux activité 13		
								Cnd		40
								14 - Maison du spectacle		
05	4	21	33.02	14	94	33	Cnd	Subvention à la Maison du spectacle, ASBL - Région bruxelloise	-	
								Totaux activité 14		
								Cnd		0
								15 - Diffusion et promotion artistiques		
05	4	21	33.03	15	01	33	Cnd	Subventions aux associations et aux artistes pour des activités de promotion, diffusion, décentralisation artistiques et culturelles	316	
05	4	21	33.04	15	04	33	Cnd	Subventions aux activités liées à la diffusion et la promotion du conte	161	
								Totaux activité 15		
								Cnd		477
								16 - Observatoire des arts de la scène		
05	4	21	12.60	16	81	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux travaux de l'Observatoire des arts de la scène	-	
								Totaux activité 16		
								Cnd		0
								17 - Activités pluridisciplinaires		
05	4	21	33.07	17	15	33	Cnd	Subventions de soutien aux activités pluridisciplinaires	530	
05	4	21	33.08	17	18	33	Cnd	Subventions à des résidences d'artistes dans des institutions culturelles	-	
05	4	21	33.09	17	21	33	Cnd	Subventions en relation avec la mise en application des contrats Villes et Culture	184	
05	4	21	33.10	17	24	33	Cnd	Subventions relatives aux activités artistiques pluridisciplinaires et notamment musicales et théâtrales du Centre culturel transfrontalier " Le Manège Mons"	2.598	
								Totaux activité 17		
								Cnd		3.312
								Totaux programme 1		
								Cnd		5.671
								PROGRAMME 2		
								THÉÂTRE		
								21 - Initiatives diverses en matière théâtrale		
05	4	21	01.01	21	04	01	Cnd	Dépenses quelconques destinées à financer les projets visant à favoriser une meilleure relation entre les arts de la scène et le monde enseignant	-	
05	4	21	12.40	21	26	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à la création et à la diffusion théâtrales	127	
05	4	21	33.01	21	01	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue et subventions à des prix du théâtre	13	
05	4	21	33.02	21	04	33	Cnd	Subvention à la maison du spectacle, ASBL - Région Bruxelloise	120	
								Totaux activité 21		
								Cnd		261

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								22 - Théâtre National et centres dramatiques régionaux		
05	4	21	33.38	22	16	33	Cnd	Subvention au Théâtre National	5.485	
05	4	21	33.39	22	19	33	Cnd	Subvention aux centres dramatiques régionaux	4.204	
								Totaux activité 22		
								Cnd		9.689
								23 - Compagnies et théâtres professionnels pour adultes		
05	4	21	33.39	23	20	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels pour adultes relevant des contrats-programmes et des conventions conclus ou en négociation	14.475	
05	4	21	33.40	23	23	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels conventionnés avec le Ministère de la Communauté française - Région de langue française	-	
05	4	21	33.42	23	29	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels non conventionnés	195	
								Totaux activité 23		
								Cnd		14.670
								24 - Aide aux projets		
05	4	21	33.45	24	39	33	Cnd	Subventions aux projets de création et de diffusion théâtrales	1.289	
								Totaux activité 24		
								Cnd		1.289
								25 - Compagnies, théâtres et centres dramatiques pour l'Enfance et la Jeunesse		
05	4	21	33.46	25	43	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse conventionnés	3.114	
05	4	21	33.47	25	46	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres agréés	529	
05	4	21	33.50	25	55	33	Cnd	Aide à la création	100	
								Totaux activité 25		
								Cnd		3.743
								26 - Théâtre-action		
05	4	21	33.48	26	50	33	Cnd	Subventions au théâtre-action	1.263	
								Totaux activité 26		
								Cnd		1.263
								27 - Théâtre dialectal et folklorique		
05	4	21	33.49	27	54	33	Cnd	Subventions au théâtre dialectal et folklorique	292	
								Totaux activité 27		
								Cnd		292
								28 - Théâtre semi-professionnel, amateur et universitaire		
05	4	21	33.52	28	64	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres universitaires, semi-professionnels et amateurs, festivals et concours de théâtre amateur	305	
								Totaux activité 28		
								Cnd		305
								29 - Promotion, recherche et création théâtrales		

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
05	4	21	33.04	29	18	33	Cnd	Subventions aux festivals d'art dramatique et à la décentralisation théâtrale	1.227	
05	4	21	33.06	29	24	33	Cnd	Subventions aux associations de promotion et de formation théâtrales	1.114	
05	4	21	33.11	29	39	33	Cnd	Subventions facultatives au bénéfice d'initiatives non récurrentes	10	
05	4	21	33.12	29	42	33	Cnd	Subventions exceptionnelles aux activités de promotion, de recherche, de création et de diffusion théâtrales	-	
Totaux activité 29										
									Cnd	2.351
Totaux programme 2										
									Cnd	33.862
PROGRAMME 3										
MUSIQUE										
31 - Initiatives diverses en matière musicale										
05	4	21	12.50	31	66	1211	Cnd	Dépenses de toute nature faites à l'initiative du Service de la Musique	20	
05	4	21	33.01	31	11	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue en musique classique	25	
05	4	21	33.02	31	14	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue en musique non classique	-	
Totaux activité 31										
									Cnd	45
32 - Subventions en musique classique										
05	4	21	33.22	32	75	33	Cnd	Subventions aux orchestres, ensembles et interprètes de musique classique non conventionnés	134	
05	4	21	33.23	32	78	33	Cnd	Subventions aux organisateurs de concerts et festivals de musique classique non conventionnés	96	
05	4	21	33.24	32	81	33	Cnd	Subventions à la production de disques de musique classique et contemporaine	60	
05	4	21	33.25	32	84	33	Cnd	Subventions et bourses à des compositeurs de musique contemporaine de la Communauté française	30	
05	4	21	33.35	32	17	33	Cnd	Subventions aux associations de promotion, recherche, formation, concours, et aide aux projets ponctuels en musique classique	109	
Totaux activité 32										
									Cnd	429
33 - Subventions en musique non classique										
05	4	21	33.16	33	58	33	Cnd	Subventions aux associations de musique non classique relevant des contrats-programmes et des conventions conclus ou en négociation	1.492	
05	4	21	33.18	33	64	33	Cnd	Subventions à la musique non classique, à la chanson, au jazz et au rock	742	
05	4	21	33.19	33	67	33	Cnd	Subventions en vue de la création d'une politique de conventionnement en musique non classique (nouveau)	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
05	4	21	33.20	33	70	33	Cnd	Subventions aux lieux et organisateurs de concerts en musique non classique (nouveau)	157	
05	4	21	33.21	33	73	33	Cnd	Subventions récurrentes en musique non classique	173	
Totaux activité 33										
									Cnd	2.564
34 - Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique										
05	4	21	33.17	34	62	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique de la Communauté française	851	
Totaux activité 34										
									Cnd	851
35 - Opéra royal de Wallonie										
05	4	21	33.26	35	90	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	13.161	
05	4	21	33.27	35	93	33	Cnd	Remboursement du prêt de l'Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	171	
Totaux activité 35										
									Cnd	13.332
36 - Orchestre philharmonique de Liège										
05	4	21	33.27	36	94	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Orchestre philharmonique de Liège et de la Communauté française	7.871	
Totaux activité 36										
									Cnd	7.871
37 - Organismes de musique classique et contemporaine sous contrats-programmes ou conventions										
05	4	21	33.29	37	04	33	Cnd	Subventions aux orchestres, ensembles musicaux et compagnies lyriques conventionnés	470	
05	4	21	33.30	37	07	33	Cnd	Subventions aux organisateurs de concerts et festivals de musique classique conventionnés	354	
05	4	21	33.31	37	10	33	Cnd	Subventions aux associations de production discographique conventionnées	231	
05	4	21	33.32	37	13	33	Cnd	Subventions aux associations et centres de musique électroacoustique conventionnés	380	
05	4	21	33.33	37	16	33	Cnd	Subventions à diverses associations musicales conventionnées	63	
05	4	21	33.34	37	19	33	Cnd	Subventions aux Jeunesses Musicales de la Communauté française	906	
05	4	21	33.35	37	22	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie	1.099	
05	4	21	33.36	37	25	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Centre de chant choral de la Communauté française	459	
05	4	21	33.37	37	28	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Festival de Wallonie	427	
05	4	21	33.38	37	31	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Ars Musica	293	
Totaux activité 37										
									Cnd	4.682

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux programme 3										
								Cnd		29.774
PROGRAMME 4										
ART DE LA DANSE										
41 - Initiatives diverses en matière de danse										
05	4	21	12.30	41	16	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de danse	15	
05	4	21	33.01	41	21	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue	14	
Totaux activité 41										
								Cnd		29
42 - Centre chorégraphique de la Communauté française										
05	4	21	33.28	42	06	33	Cnd	Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française	3.156	
Totaux activité 42										
								Cnd		3.156
43 - Compagnies de danse										
05	4	21	33.36	43	31	33	Cnd	Subventions aux compagnies de danse sous contrats-programmes	1.611	
05	4	21	33.37	43	34	33	Cnd	Subventions en vue de la création d'une politique de conventionnement	418	
Totaux activité 43										
								Cnd		2.029
44 - Art de la danse - Chorégraphie - Productions, recherches et festivals										
05	4	21	33.15	44	66	33	Cnd	Subventions à la danse et aux festivals chorégraphiques. Aide aux compagnies expérimentales et à la création	250	
Totaux activité 44										
								Cnd		250
Totaux programme 4										
								Cnd		5.464
PROGRAMME 5										
SERVICES EXTÉRIEURS DE PROMOTION INTERNATIONALE										
51 - Services extérieurs de promotion internationale										
52	1	21	12.45	51	71	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale Wallonie-Bruxelles-Théâtre	-	
52	1	21	12.46	51	74	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale Wallonie-Bruxelles-Musique	-	
Totaux activité 51										
								Cnd		0
Totaux programme 5										
								Cnd		0
PROGRAMME 6										
ARTS DU CIRQUE, ARTS FORAINS ET DE LA RUE										
61 - Initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue										

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
15 - Intervention aux services publics de la lecture - Décret du 28 février 1978										
05	4	22	33.10	15	49	33	Cnd	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques et associations professionnelles en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture	1.381	
05	4	22	43.09	15	39	4312 4322	Cnd	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture	9.107	
05	4	22	43.11	15	45	4312 4322	Cnd	Fonds documentaires spécialisés	139	
Totaux activité 15										
									Cnd	10.627
Totaux programme 1										
									Cnd	11.286
									Cv	28
PROGRAMME 2										
LETTRES ET LIVRE										
21 - Acquisitions d'ouvrages et activités liées à la promotion des lettres										
05	4	22	01.01	21	31	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées aux projets de chèque-lire	-	
05	4	22	12.40	21	53	1211	Cnd	Service de la promotion des lettres, dépenses courantes relatives à la promotion et à la diffusion des lettres	470	
05	4	22	33.15	21	70	33	Cnd	Soutien aux projets associatifs visant au développement de la lecture (nouveau)	25	
05	4	22	33.16	21	73	33	Cnd	Aide à la création littéraires	693	
05	4	22	33.17	21	76	3132	Cnd	Aide à l'édition littéraire	629	
05	4	22	33.18	21	79	3132	Cnd	Aide à la promotion et à la diffusion littéraires	810	
05	4	22	33.19	21	82	33	Cnd	Aide à la traduction littéraire (nouveau)	135	
Totaux activité 21										
									Cnd	2.762
22 - Académie royale de Langue et de Littérature françaises - Fonds national de la Littérature										
05	4	22	33.23	22	95	1211	Cnd	Subvention aux publications de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises	50	
05	4	22	33.28	22	13	1211	Cnd	Subvention au Fonds national de la Littérature	30	
Totaux activité 22										
									Cnd	80
24 - Promotion du livre belge de langue française										
05	4	22	12.42	24	62	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux enquêtes sur le livre et la lecture, et à la promotion du livre	30	
05	4	22	33.26	24	09	3132	Cnd	Promotion du livre	293	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
51 - Aide au développement Informatique										
05	4	22	12.32	51	59	1211	Cnd	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement informatique des bibliothèques créées par la Communauté française	60	
05	4	22	12.35	51	68	1211	Cnd	Dépenses pour le développement des technologies de la communication pour le réseau public de lecture de la Communauté française	89	
05	4	22	52.11	51	65	521	Cnd	Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion des bibliothèques et la compatibilité des systèmes existants dans les réseaux de lecture publique	48	
05	4	22	63.52	51	93	6311 6321	Cnd	Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion des bibliothèques et la compatibilité des systèmes existants dans les réseaux de lecture publique	189	
Totaux activité 51										
									Cnd	386
Totaux programme 5										
									Cnd	386
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 22										
									Cnd	15.586
									Cv	558

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 23										
JEUNESSE ET ÉDUCATION										
PERMANENTE										
PROGRAMME 1										
INITIATIVES ET INTERVENTIONS										
DIVERSES										
11 - Promotion et animation en faveur de la jeunesse et de l'éducation permanente										
05	4	23	12.20	11	10	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études	6	
Totaux activité 11										
									Cnd	6
Totaux programme 1										
									Cnd	6
PROGRAMME 2										
JEUNESSE										
21 - Activités du service et soutien aux activités extraordinaires de jeunesse										
05	4	23	12.30	21	50	1211	Cnd	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse et aux frais de secrétariat du CJEF et du CRIJ (Conseil de la Jeunesse d'expression française et Comité pour les relations internationales de jeunesse)	60	
05	4	23	12.33	21	59	1211	Cnd	Dépenses liées à des activités internationales de jeunesse	-	
05	4	23	33.03	21	61	33	Cnd	Subventions aux organisations de jeunesse, centres de jeunes et organisations non reconnues pour des activités particulières d'animation, subventions à des associations ayant signé une convention	441	
05	4	23	33.09	21	79	33	Cnd	Subventions pour des projets entrés dans le cadre de programmes, subventions pour les créations, productions et diffusions culturelles "Jeunes"	297	
Totaux activité 21										
									Cnd	798
22 - Conseil de la Jeunesse d'expression française										
05	4	23	12.31	22	54	1211	Cnd	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités propres au CJEF sur proposition de son bureau ou de son assemblée plénière	41	
Totaux activité 22										
									Cnd	41
23 - Subventions ordinaires de fonctionnement et de personnel										

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
05	4	23	33.01	23	57	33	Cnd	Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980 et du 19 mai 2004)	8.571	
05	4	23	33.02	23	60	33	Cnd	Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs (décret du 20 juillet 2000 et du 3 mars 2004)	8.821	
05	4	23	33.20	23	17	33	Cnd	Subventions aux Coordinations régionales d'écoles de devoirs et à la Fédération communautaire des écoles de devoirs : fonctionnement, activités et intervention dans l'emploi (décret du 20 avril 2004)	321	
Totaux activité 23										
									Cnd	17.713
25 - Formation										
05	4	23	33.40	25	79	33	Cnd	Subventions pour la formation d'animateurs volontaires	-	
Totaux activité 25										
									Cnd	0
Totaux programme 2										
									Cnd	18.552
PROGRAMME 3										
EDUCATION PERMANENTE										
31 - Activités du Service										
05	4	23	12.40	31	90	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'Education permanente	50	
05	4	23	33.06	31	80	33	Cnd	Subventions aux associations bénéficiant des dispositions transitoires prévues à l'article 39 du décret du 17 juillet 2003 ou d'un contrat-programme dans le cadre dudit décret	20.702	
05	4	23	33.07	31	83	33	Cnd	Subventions aux organisations générales, régionales et locales d'éducation permanente reconnues (fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs) selon le décret du 17 juillet 2003, y compris créances années antérieures	-	
05	4	23	33.08	31	86	33	Cnd	Subventions aux associations bénéficiant d'une convention dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	438	
05	4	23	33.27	31	46	33	Cnd	Subventions à des activités d'éducation permanente, de développement communautaire ou d'alphabétisation des adultes réalisées à l'initiative d'organisations reconnues ou d'associations culturelles non reconnues, en exécution d'un contrat-programme ou d'une convention	760	
05	4	23	33.28	31	49	33	Cnd	Subventions à des activités d'éducation permanente ou de développement communautaire réalisées à l'initiative d'organisations reconnues ou aux associations culturelles non reconnues ou en exécution d'un contrat-programme, y compris créances pour années antérieures	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux programme 4										
									<i>Cnd</i>	1.740
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23										
									<i>Cnd</i>	45.090

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
05	4	24	33.01	13	74	33	Cnd	Subventions octroyées dans le cadre des manifestations du patrimoine oral et immatériel	50	
05	4	24	33.22	13	40	33	Cnd	Subventions aux activités de recherche ethnologique	28	
Totaux activité 13										
									Cnd	78
14 - Archives										
05	4	24	33.37	14	86	33	Cnd	Mundaneum	366	
05	4	24	33.38	14	89	33	Cnd	Subventions liées à des centres, destinées au développement de centres de documentation et de centres d'archives privées	573	
Totaux activité 14										
									Cnd	939
15 - Centres de culture scientifique										
05	4	24	33.40	15	96	33	Cnd	Subventions aux Centres de culture scientifique	37	
Totaux activité 15										
									Cnd	37
Totaux programme 1										
									Cnd	8.162
PROGRAMME 2										
ARTS PLASTIQUES										
21 - Initiatives propres et aide aux institutions et associations										
05	4	24	12.30	21	77	1211	Cnd	Dépenses relatives à des manifestations et expositions de prestige	-	
05	4	24	12.60	21	70	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à l'animation et à la création en matière d'arts plastiques, d'artisanat de création et de design ainsi qu'à la conservation des œuvres d'art plastique	359	
05	4	24	33.30	21	72	33	Cnd	Subventions aux établissements publics, associations et organismes de création et de diffusion des arts plastiques et graphiques toutes régions, ainsi que subventions ponctuelles en artisanat de création et au design	179	
05	4	24	33.31	21	75	33	Cnd	Subventions à des éditeurs, artistes, artisans de création et designers pour l'édition et la diffusion d'ouvrages, de revues et de publications électroniques ou de conventions avec les mêmes personnes et institutions	127	
05	4	24	33.41	21	08	33	Cnd	Subventions aux centres d'art contemporain et aux institutions liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions ainsi que subventions à des manifestations liées par conventions à la Communauté française	1.699	
05	4	24	74.21	21	26	745	Cnd	Acquisition d'oeuvres d'art relevant des arts plastiques et des métiers d'art contemporain	111	
Totaux activité 21										
									Cnd	2.475

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 25										
AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE										
01 - Biens et services										
05	1	25	12.01	01	94	1211	Cnd	Honoraires des avocats. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales	30	
Totaux activité 01									Cnd	30
Totaux programme 0									Cnd	30
PROGRAMME 1										
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES										
11 - Promotion et animation en faveur de l'audiovisuel										
05	1	25	12.20	11	64	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études et de manifestations diverses	150	
Totaux activité 11									Cnd	150
12 - Commissions et Conseil supérieur de l'Audiovisuel										
05	1	25	41.01	12	75	1211	Cnd	Dotation pour le fonctionnement du CSA	787	
05	1	25	41.02	12	78	1111 1112 112 1131	Cnd	Dotation pour le personnel du CSA	919	
05	1	25	41.03	12	81	413	Cnd	Dotation complémentaire en vue de couvrir les dépenses en relation avec les éventuels dommages et intérêts à payer par le CSA	-	
Totaux activité 12									Cnd	1.706
13 - Organismes d'audiovisuel										
05	1	25	52.24	13	50	521	Cnd	Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'audiovisuel	102	
05	1	25	74.05	13	94	7422	Cnd	Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels	400	
Totaux activité 13									Cnd	502
14 - Aide aux télévisions locales, au Centre du cinéma et de l'audiovisuel et aux projets multimédias										
05	1	25	01.01	14	08	3132 413	Cv	Crédit variable destiné aux subventions des télévisions locales et au Centre du cinéma et de l'audiovisuel (A)	-	
05	4	25	30.01	14	75	33 3132	Cv	Crédit variable destiné aux subventions pour des projets de création d'œuvres audiovisuelles, musicales et multimédia (A)	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux activité 14										
									Cv	0
15 - Aides à la professionnalisation et à la formation des employeurs										
05	1	25	33.01	15	06	33	Cnd	Subventions destinées à la professionnalisation et à la formation des employeurs (nouveau)	-	
Totaux activité 15										
									Cnd	0
Totaux programme 1										
									Cnd	2.358
									Cv	0
PROGRAMME 2 CINÉMA ET VIDÉO										
21 - Aides à la production cinématographique et télévisuelle										
05	1	25	01.01	21	15	01	Cnd	Dépenses relatives au guichet unique du cinéma	50	
05	1	25	33.04	21	21	413	Cnd	Subvention à la Médiathèque de la Communauté française relative à l'emploi dans le secteur socioculturel	-	
05	1	25	33.05	21	24	413	Cnd	Subventions à la Médiathèque de la Communauté française de Belgique	5.049	
05	1	25	33.06	21	27	33	Cnd	Aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel	54	
05	1	25	41.03	21	90	413	Cnd	Dotation au Centre du cinéma et de l'audiovisuel	13.167	
Totaux activité 21										
									Cnd	18.320
23 - Politique de l'audiovisuel										
05	1	25	12.35	23	24	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la politique de l'audiovisuel	10	
05	1	25	33.02	23	17	33	Cnd	Subventions relatives à la politique de l'audiovisuel	47	
Totaux activité 23										
									Cnd	57
Totaux programme 2										
									Cnd	18.377
PROGRAMME 3 RADIO ET TÉLÉVISION										
31 - Dotations et subventions en faveur de la RTBF										
05	1	25	41.01	31	94	021	Cnd	Dotation à la Radiodiffusion - Télévision Belge de la Communauté française (RTBF)	185.476	
05	1	25	41.04	31	06	021	Cnd	Provision indexation pour la RTBF	-	
05	1	25	41.05	31	09	021	Cnd	Dotation à la RTBF pour ses frais spécifiques au projet TV5	730	
05	1	25	41.06	31	12	021	Cnd	Dotation à la RTBF pour ses frais spécifiques au projet de numérisation des archives audiovisuelles (nouveau)	-	
05	1	25	81.02	31	69	022	Cnd	RTBF - Dotation en vue de couvrir les charges d'amortissement d'emprunts, d'acquisition de matériel et de réalisations audiovisuelles	-	

En milliers d'euros

[illegible]

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux programme 3										
									Cnd	201.301
									Cv	250
PROGRAMME 4										
PRESSE										
41 - Aide directe à la presse d'opinion										
05	1	25	01.01	41	35	3132	Cv	Crédit variable destiné au développement de la presse écrite (A)	2.026	
						413				
05	1	25	01.02	41	38	3132	Cnd	Provision en vue d'aide à la presse	-	
05	1	25	32.03	41	29	3132	Cnd	Aide directe à la presse d'opinion	-	
05	1	25	33.04	41	41	33	Cnd	Subvention à l'Association des Journalistes Professionnels	140	
05	1	25	33.05	41	44	33	Cnd	Subvention au Conseil de déontologie (nouveau)	-	
05	1	25	41.01	41	07	413	Cnd	Dotation au Centre de l'aide à la presse écrite de la Communauté française	5.299	
05	1	25	41.02	41	10	413	Cnd	Aide à la presse périodique	330	
Totaux activité 41										
									Cnd	5.769
									Cv	2.026
Totaux programme 4										
									Cnd	5.769
									Cv	2.026
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25										
									Cnd	227.835
									Cv	2.276
Dont Région bruxelloise										
									Cnd	0
Dont Région de langue française										
									Cnd	4.328

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	5	26	12.06	06	44	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers à vocation sportive et éventuels impôts ou charges les grevant	7	
								Totaux activité 06		
								Cnd		7
								07 - Assurances		
04	5	26	12.27	07	11	1211	Cnd	Paie ment des polices d'assurance	100	
								Totaux activité 07		
								Cnd		100
								Totaux programme 0		
								Cnd		1.775
								Cv		0
								PROGRAMME 1		
								EDUCATION PHYSIQUE ET SPORT		
								11 - Imprimés, publications, relations publiques		
04	5	26	11.05	11	37	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable destiné aux rémunérations d'encadrement des activités sportives (A)	4.134	
04	5	26	12.33	11	33	1211	Cv	Crédit variable destiné à des dépenses de toute nature en vue de la promotion des activités sportives (C)	10.714	
								Totaux activité 11		
								Cv		14.848
								12 - Médailles, prix, trophées, plaquettes		
04	5	26	12.31	12	28	1211	Cnd	Achat de médailles, prix, trophées, coupes, plaquettes	10	
								Totaux activité 12		
								Cnd		10
								13 - Matériel non durable		
04	5	26	12.35	13	41	1211	Cnd	Services sportifs - Achat de matériel non durable	30	
								Totaux activité 13		
								Cnd		30
								14 - Centres sportifs		
04	5	26	01.01	14	35	01 1211 33	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs	1.750	
								Totaux activité 14		
								Cnd		1.750
								15 - Gestion des centres sportifs du Sart Tilman		
04	5	26	01.01	15	36	01	Cnd	Frais de leasing des centres sportifs du Sart Tilman	-	
								Totaux activité 15		
								Cnd		0
								Totaux programme 1		
								Cnd		1.790
								Cv		14.848
								PROGRAMME 2		
								RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT		
								21 - Promotion du sport et de l'ADEPS		
04	5	26	12.30	21	34	1211	Cnd	Promotion du sport	964	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	5	26	12.31	21	37	1211	Cnd	WE et promotion d'événements sportifs	300	
								Totaux activité 21		
								Cnd		1.264
								22 - Etudes et recherches dans le domaine du sport		
04	5	26	12.32	22	41	1211	Cnd	Frais d'études et d'expertise scientifique	60	
04	5	26	12.37	22	77	1211	Cnd	Contrôle médico-sportif y compris années antérieures	-	
								Totaux activité 22		
								Cnd		60
								Totaux programme 2		
								Cnd		1.324
								PROGRAMME 3		
								SUBVENTIONS DIVERSES		
								31 - Subventions pour le sport de haut niveau		
04	5	26	33.07	31	67	33	Cnd	Subvention pour la participation aux Jeux Olympiques et convention de partenariat jeunes talents sportifs	610	
								Totaux activité 31		
								Cnd		610
								32 - Plaines de jeux et installations de jeux sportifs		
04	5	26	33.13	32	86	33	Cnd	Subventions aux organisateurs de camps sportifs	67	
04	5	26	33.14	32	89	33	Cnd	Subventions aux organisations de jeunesse pour leur formation de cadres	-	
04	5	26	33.15	32	92	33	Cnd	Subvention aux organisateurs de programme de développement sportif	178	
								Totaux activité 32		
								Cnd		245
								34 - Insertion sociale par le sport		
04	5	26	12.34	34	59	1211	Cnd	Insertion sociale par la pratique du sport	1.025	
04	5	26	33.16	34	97	33	Cnd	Subvention aux sports de quartier	85	
04	5	26	33.17	34	03	33	Cnd	Subvention réseau de sport de quartier	15	
								Totaux activité 34		
								Cnd		1.125
								35 - Subventions aux fédérations, ASBL, centres ou clubs sportifs		
04	5	26	01.01	35	56	01	Cnd	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	25	
04	5	26	01.02	35	59	01	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel de psychomotricité ainsi que pour l'encadrement	-	
04	5	26	12.01	35	58	1211	Cnd	Dépenses en relation avec la promotion du sport féminin	10	
04	5	26	12.02	35	61	1211	Cnd	Campagne éthique dans le sport	100	
04	5	26	33.02	35	56	33	Cnd	Subventions de fonctionnement aux fédérations sportives francophones reconnues et à leurs cercles y affiliés. Conventions particulières	11.750	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	5	26	33.03	35	59	33	Cnd	Subventions aux centres sportifs universitaires et assimilés et aux fédérations sportives scolaires	615	
04	5	26	33.04	35	62	33	Cnd	Subvention fédérations sportives - projet femmes et sports	45	
04	5	26	33.05	35	65	33	Cnd	Subventions à des ASBL de gestion de centres sportifs	-	
04	5	26	33.06	35	68	33	Cnd	Subventions en faveur de l'ASBL "Jeunesses maritimes"	-	
04	5	26	33.07	35	71	33	Cnd	Subvention projet femmes et sports	45	
04	5	26	33.10	35	80	33	Cnd	Subvention projet sports et éthique	-	
04	5	26	33.11	35	83	33	Cnd	Sport pour tous	50	
04	5	26	33.16	35	01	33	Cnd	Subventions aux clubs sportifs pour handicapés	125	
04	5	26	33.17	35	04	33	Cnd	Subvention à l'école de sport - ULB	35	
04	5	26	33.18	35	07	33	Cnd	Subventions aux centres sportifs locaux	2.381	
04	5	26	33.19	35	10	33	Cnd	Subvention à une association de Centres sportifs	78	
04	5	26	33.20	35	13	33	Cnd	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives reconnues (nouveau)	-	
04	5	26	33.21	35	16	33	Cnd	Subventions pour les plans programmes des fédérations sportives reconnues et de l'association visée à l'article 25, 1° du décret (nouveau)	-	
04	5	26	33.22	35	19	33	Cnd	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives de loisirs reconnues (nouveau)	-	
04	5	26	33.23	35	22	33	Cnd	Subventions forfaitaires de fonctionnement des associations sportives reconnues (nouveau)	-	
04	5	26	33.24	35	25	33	Cnd	Subventions de fonctionnement aux associations pour handicapés (nouveau)	-	
04	5	26	33.25	35	28	33	Cnd	Subventions forfaitaire d'une association de fédérations sportives, de fédérations sportives de loisirs et d'associations sportives francophones reconnues (nouveau)	-	
04	5	26	33.26	35	31	33	Cnd	Subventions pour des formations de cadres sportifs (nouveau)	-	
04	5	26	33.27	35	34	33	Cnd	Subventions forfaitaires de fonctionnement du Comité olympique et interfédéral belge (nouveau)	-	
04	5	26	33.28	35	37	33	Cnd	Subventions de promotion et notoriété des fédérations : sportives, sportives de loisirs et des associations (nouveau)	-	
04	5	26	52.01	35	30	521	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les fédérations sportives, les clubs y affiliés, etc.	600	
04	5	26	52.10	35	57	521	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel de psychomotricité	599	
04	5	26	63.01	35	32	6311 6321	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les administrations communales et provinciales	100	
Totaux activité 35										
									Cnd	16.558

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
36 - Sportifs de haut niveau évaluation - lutte anti-dopage										
04	5	26	12.35	36	64	1211	Cnd	Evaluation des sportifs de haut niveau	181	
04	5	26	12.36	36	67	1211	Cnd	Dépenses en matière de recherche et de traitement des informations sportives	-	
04	5	26	33.01	36	54	33	Cnd	Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage (AMA)	45	
Totaux activité 36										
									<i>Cnd</i>	226
Totaux programme 3										
									<i>Cnd</i>	18.764
PROGRAMME 4										
SERVICES SPORTIFS EXTÉRIEURS										
41 - Dépenses de toute nature pour les installations										
04	5	26	12.40	41	84	1211	Cnd	Dépenses de toute nature et particulièrement en termes de sécurité et d'hygiène, destinées aux installations sportives des centres sportifs, des bureaux et dépôts	157	
Totaux activité 41										
									<i>Cnd</i>	157
42 - Achat de matériel non durable										
04	5	26	12.41	42	88	1211	Cnd	Achat de matériel sportif, non durable	175	
Totaux activité 42										
									<i>Cnd</i>	175
43 - Équipement durable										
04	5	26	74.01	43	42	7422 741	Cnd	Achat de machines diverses, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	675	
Totaux activité 43										
									<i>Cnd</i>	675
Totaux programme 4										
									<i>Cnd</i>	1.007
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26										
									<i>Cnd</i>	24.660
									<i>Cv</i>	14.848
TOTAUX CHAPITRE II										
									<i>Cnd</i>	905.572
									<i>Cde</i>	28.229
									<i>Cdo</i>	23.302
									<i>Cv</i>	26.068

CHAPITRE III

ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 40 SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GÉNÉRALES, RECHERCHE EN ÉDUCATION, PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT (INTERRÉSEAUX) ET ORIENTATION - RELATIONS INTERNATIONALES PROGRAMME 0 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
01	2	40	12.01	02	15	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	57	
01	2	40	12.02	02	18	1211	Cnd	Dépenses relatives aux publications en matière d'enseignement	67	
01	2	40	74.01	02	88	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	
Totaux activité 02										
									Cnd	149
Totaux programme 0										
									Cnd	149
PROGRAMME 1 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT										
12 - Frais de fonctionnement										
01	3	40	01.01	12	23	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec le plan d'action contre la pénurie d'enseignants	-	
01	3	40	01.02	12	26	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires	1.051	
01	3	40	12.01	12	25	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	152	
01	3	40	74.01	12	01	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	62	
Totaux activité 12										
									Cnd	1.265
13 - Enseignants - Action sociale										
01	3	40	11.05	13	29	114	Cnd	Dépenses diverses de service social, autres que les achats de biens patrimoniaux	305	
01	3	40	11.06	13	32	114	Cnd	Dépenses diverses de service social, autres que les achats de biens patrimoniaux y compris créances années antérieures	-	
01	3	40	43.20	13	71	4316 4326	Cnd	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement officiel subventionné (y compris les centres PMS)	15	
01	3	40	44.20	13	80	443	Cnd	Frais relatifs au traitements des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement libre subventionné (y compris les centres PMS)	20	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	3	40	45.20	13	89	1211 3431	Cnd	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement de la Communauté française (y compris les centres PMS)	20	
01	3	40	82.01	13	74	83	Cv	Crédit variable destiné à pouvoir octroyer des prêts au personnel (C)	-	
								Totaux activité 13		
								Cnd		360
								Cv		0
								14 - Chargés de mission - Transports scolaires		
01	3	40	11.04	14	27	1111 1112 112 1131	Cnd	Dépenses de personnel	-	
01	3	40	12.01	14	27	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	20	
								Totaux activité 14		
								Cnd		20
								Totaux programme 1		
								Cnd		1.645
								Cv		0
								PROGRAMME 2		
								PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES		
								20 - Provisions en vue de couvrir certaines charges sociales		
03	3	40	01.02	20	34	01	Cnd	Provision d'index	-	
								Totaux activité 20		
								Cnd		0
								21 - Provisions diverses		
03	3	40	01.01	21	32	1133	Cnd	Provision en vue de la cotisation de responsabilisation en matière de pension	8.200	
01	3	40	01.02	21	35	01	Cnd	Dépenses de toute nature en vue de couvrir le volet qualitatif des mesures prises dans le domaine de l'enseignement (protocole d'accord du 7 avril 2004)	807	
03	3	40	01.03	21	38	01	Cnd	Provision relative au litige en matière de congés maladie et de pensions	335	
01	3	40	01.05	21	44	01	Cnd	Dépenses liées aux traitements pour la mise en place d'un cadre organique pour les puériculteurs et puéricultrices	-	
03	3	40	01.06	21	47	01	Cnd	Provision générale pour litiges et négociations en cours (nouveau)	5.000	
								Totaux activité 21		
								Cnd		14.342
								22 - Arriérés de charges sociales - Personnel enseignant temporaire		
03	3	40	11.31	22	19	1131	Cnd	Dépenses relatives aux arriérés ONSS et honoraires d'avocats	2.000	
								Totaux activité 22		
								Cnd		2.000
								23 - Arriérés SNCB		

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
00	2	40	12.01	23	36	1211	Cnd	Dépenses relatives aux arriérés de la SNCB	-	
								Totaux activité 23		
								Cnd		0
								24 - Contrôle absences maladies		
01	3	40	12.01	24	37	1211	Cnd	Dépenses inhérentes au contrôle des absences pour maladie dans l'enseignement	570	
								Totaux activité 24		
								Cnd		570
								Totaux programme 2		
								Cnd		16.912
								PROGRAMME 3		
								AFFAIRES PÉDAGOGIQUES -		
								INSPECTION - DÉPENSES DE		
								PERSONNEL ET DE		
								FONCTIONNEMENT		
								30 - Dépenses de personnel -		
								Rémunérations et allocations		
								généralement quelconques		
01	3	40	11.03	30	40	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	-	
								Totaux activité 30		
								Cnd		0
								Totaux programme 3		
								Cnd		0
								PROGRAMME 4		
								RECHERCHES EN ÉDUCATION,		
								PILOTAGE INTERRÉSEAUX -		
								ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES		
								INTERRÉSEAUX - ORIENTATION -		
								DIVERS		
								40 - Inspection - Pilotage -		
								Interréseaux		
01	2	40	01.01	40	51	01	Cnd	Dépenses de toute nature dans le cadre du Programme budgétaire spécial pour l'acquisition de manuels scolaires agréés	1.650	
01	2	40	01.02	40	54	01	Cnd	Dépenses de toute nature pour le financement de projets divers en liaison avec la politique de l'enseignement	850	
01	2	40	01.03	40	57	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées à l'inspection en interréseaux	-	
01	2	40	01.04	40	60	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec l'orientation	350	
01	2	40	01.05	40	63	01	Cnd	Formation interréseaux enseignement spécial	-	
01	2	40	01.06	40	66	01	Cnd	Formation interréseaux enseignement secondaire	-	
01	2	40	01.07	40	69	01	Cnd	Dépenses de toute nature favorisant l'intégration et l'utilisation des TIC dans l'enseignement	502	
01	2	40	01.11	40	81	01	Cnd	Dépenses de toute nature dans le cadre du Programme budgétaire spécial pour l'acquisition de logiciels scolaires agréés	528	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
PROGRAMME 5										
COLLABORATION À DIVERSES INSTITUTIONS ET ORGANISMES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT - DIVERS										
50 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes										
01	2	40	01.02	50	64	1211	Cnd	Subvention au consortium European Schoolnet	14	
01	2	40	33.01	50	58	33	Cnd	Subvention à l'AEDE - Association européenne des enseignants - Secteurs officiel et libre	5	
01	2	40	33.11	50	88	33	Cnd	Subventions aux associations de parents	98	
Totaux activité 50										
									Cnd	117
53 - International Association for the evaluation of educational achievement										
02	2	40	33.01	53	61	354	Cnd	Subventions	-	
Totaux activité 53										
									Cnd	0
55 - Organisation des études - Enseignement supérieur										
02	2	40	12.30	55	58	1211	Cnd	Recherches - Enquêtes - Publications et frais d'études	-	
Totaux activité 55										
									Cnd	0
Totaux programme 5										
									Cnd	117
PROGRAMME 6										
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE SCIENTIFIQUE - ADMINISTRATION										
60 - Frais de fonctionnement										
02	2	40	12.01	60	73	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	25	
Totaux activité 60										
									Cnd	25
Totaux programme 6										
									Cnd	25
PROGRAMME 7										
ACTIONS VISANT À RENFORCER L'ATTRACTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À PROMOUVOIR LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE										
70 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes - Participations aux programmes européens										
02	1	40	12.02	70	86	1211	Cnd	Renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur	25	
02	1	40	44.17	70	31	351	Cnd	Subvention au Conseil supérieur de la mobilité dans le cadre du sous-programme Erasmus	280	
02	1	40	44.18	70	34	351	Cnd	Subvention au Conseil supérieur de la mobilité dans le cadre du sous-programme Erasmus Belgica (nouveau)	100	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	1	40	44.19	70	37	351	Cnd	Subvention au Conseil supérieur de la mobilité dans le cadre du Fonds d'aide à la mobilité étudiante (nouveau)	70	
Totaux activité 70										
									Cnd	475
71 - Conseil consultatif										
01	1	40	11.12	71	11	1112	Cnd	Indemnités pour chargés de missions	7	
01	1	40	12.41	71	10	1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil de l'Éducation et de la Formation	35	
Totaux activité 71										
									Cnd	42
Totaux programme 7										
									Cnd	517
PROGRAMME 8										
ACTIONS FONDS EUROPÉENS - INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI										
80 - Actions en matière de formation et de réinsertion professionnelles										
01	1	40	01.01	80	91	01	Cv	Crédit variable pour des dépenses relatives à des programmes d'actions en relation avec l'enseignement secondaire en alternance (A)	-	
01	1	40	30.01	80	61	1111 1112 112 1131 1211	Cv	Crédit variable pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement de promotion sociale (B)	6.000	
01	1	40	30.02	80	64	1111 1112 112 1131 1211	Cv	Crédit variable pour la réalisation de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et l'enseignement en alternance (B)	3.347	
Totaux activité 80										
									Cv	9.347
Totaux programme 8										
									Cv	9.347
PROGRAMME 9										
DISCRIMINATIONS POSITIVES DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE										
90 - Commission des discriminations positives - Programme de transition professionnelle au sein des établissements, écoles et implantations à discrimination positive de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire										
01	3	40	01.05	90	16	01	Cnd	Dépenses relatives aux commissions des discriminations positives	107	
01	3	40	01.06	90	19	01	Cv	Crédit variable pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle (B)	5.483	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	3	40	01.07	90	22	01	Cnd	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	3.147	
Totaux activité 90										
									Cnd	3.254
									Cv	5.483
91 - Expérience pédagogique en milieu pluriculturel										
01	2	40	01.08	91	26	01	Cnd	Dépenses de toute nature dans des actions d'éducation interculturelle	66	
Totaux activité 91										
									Cnd	66
Totaux programme 9										
									Cnd	3.320
									Cv	5.483
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40										
									Cnd	33.601
									Cv	14.900

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 41 INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT										
PROGRAMME 1 SUBSISTANCE INSPECTION - DÉPENSES DE PERSONNEL										
11 - Personnel de l'Inspection des Centres PMS										
01	3	41	11.03	11	48	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	245	
Totaux activité 11									Cnd	245
12 - Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement préscolaire et primaire										
01	3	41	11.03	12	49	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	11.780	
Totaux activité 12									Cnd	11.780
13 - Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement secondaire										
01	3	41	11.03	13	50	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	4.513	
Totaux activité 13									Cnd	4.513
14 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement spécial										
01	3	41	11.03	14	51	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	489	
Totaux activité 14									Cnd	489
15 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement supérieur										
12	3	41	11.03	15	52	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	25	
Totaux activité 15									Cnd	25
16 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale										
01	3	41	11.03	16	53	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	581	
Totaux activité 16									Cnd	581
17 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement artistique										

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	3	41	11.03	17	54	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	413	
Totaux activité 17										
									Cnd	413
18 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement à distance										
01	3	41	11.03	18	55	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire (nouveau)	231	
Totaux activité 18										
									Cnd	231
19 - Personnel de l'Inspection - Pilotage général										
01	3	41	11.03	19	56	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire (nouveau)	103	
Totaux activité 19										
									Cnd	103
Totaux programme 1										
									Cnd	18.380
PROGRAMME 2										
SUBSISTANCE INSPECTION - FRAIS DE FONCTIONNEMENT										
21 - Frais de fonctionnement de l'Inspection des centres PMS										
01	2	41	12.01	21	61	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	41	
01	2	41	74.01	21	37	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
Totaux activité 21										
									Cnd	41
22 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement préscolaire et primaire										
01	2	41	12.01	22	62	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	915	
01	2	41	74.01	22	38	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
Totaux activité 22										
									Cnd	915
23 - Frais de fonctionnement pour l'Inspection de l'Enseignement secondaire										
01	2	41	12.01	23	63	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	520	
01	2	41	74.01	23	39	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
Totaux activité 23										
									Cnd	520
24 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement spécial										
01	2	41	12.01	24	64	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	113	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	2	41	74.01	24	40	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
Totaux activité 24										
									Cnd	113
25 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement supérieur										
12	2	41	12.01	25	65	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	
12	2	41	74.01	25	41	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
Totaux activité 25										
									Cnd	0
26 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale										
01	2	41	12.01	26	66	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	69	
01	2	41	74.01	26	42	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
Totaux activité 26										
									Cnd	69
27 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement artistique										
01	2	41	12.01	27	67	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	41	
01	2	41	74.01	27	43	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
Totaux activité 27										
									Cnd	41
28 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement à distance										
01	2	41	12.01	28	68	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services (nouveau)	20	
Totaux activité 28										
									Cnd	20
Totaux programme 2										
									Cnd	1.719
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41										
									Cnd	20.099

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 44 BÂTIMENTS SCOLAIRES PROGRAMME 0 FONCTIONNEMENT DES FONDS DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES INSTITUTIONS SUCCÉDANT AU FONDS NATIONAL DE GARANTIE										
01 - Fonctionnement des Bâtiments scolaires										
01	6	44	01.01	01	23	413 6131	Cnd	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de la Communauté française	31.430	
01	6	44	01.02	01	26	413 6131	Cnd	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné	13.858	
01	6	44	01.03	01	29	1211 721	Cde	Fonds d'urgence des bâtiments scolaires P.U. 1996-2001	-	
01	6	44	01.03	01	29	1211 721	Cdo	Fonds d'urgence des bâtiments scolaires P.U. 1996-2001	100	
01	6	44	01.04	01	32	01	Cde	Programme de travaux de première nécessité PTPN	-	
01	6	44	01.04	01	32	01	Cdo	Programme de travaux de première nécessité PTPN	7.500	
01	6	44	01.05	01	35	01	Cde	Programme d'urgence 2003-2010	-	
01	6	44	01.05	01	35	01	Cdo	Programme d'urgence 2003-2010	7.000	
01	6	44	01.06	01	38	01	Cde	Programme prioritaire de travaux PPT (nouveau)	24.070	
01	6	44	01.06	01	38	01	Cdo	Programme prioritaire de travaux PPT (nouveau)	5.100	
01	6	44	12.01	01	25	1211	Cnd	Dépenses courantes relatives au programme de travaux de première nécessité	-	
01	6	44	12.02	01	28	1211	Cnd	Dépenses courantes relatives au programme d'urgence 2003	-	
01	6	44	12.03	01	31	1211	Cnd	Dépenses courantes relatives au programme prioritaire de travaux (nouveau)	15	
01	6	44	12.04	01	34	1211	Cde	Dépenses courantes relatives au financement des bâtiments scolaires (nouveau)	1.500	
01	6	44	12.04	01	34	1211	Cdo	Dépenses courantes relatives au financement des bâtiments scolaires (nouveau)	500	
01	6	44	41.20	01	52	413	Cnd	Subventions au service à gestion séparée Fonds de garantie des bâtiments scolaires	13.051	
Totaux activité 01										
									Cnd	58.354
									Cde	25.570
									Cdo	20.200
02 - Subventions - Loyers - Divers										
03	6	44	12.06	02	41	1212	Cnd	Loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS)	17.132	
01	6	44	33.01	02	21	3122	Cnd	Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993	154	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux activité 02										
									<i>Cnd</i>	17.286
03 - Gestion énergétique des bâtiments scolaires de la Communauté française										
01	6	44	12.01	03	27	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	3.232	
Totaux activité 03										
									<i>Cnd</i>	3.232
Totaux programme 0										
									<i>Cnd</i>	78.872
									<i>Cde</i>	25.570
									<i>Cdo</i>	20.200
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 44										
									<i>Cnd</i>	78.872
									<i>Cde</i>	25.570
									<i>Cdo</i>	20.200

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	2	45	34.02	14	72	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en vue de favoriser la coopération scientifique entre laboratoires, services et départements d'institutions belges de langue française et d'institutions étrangères	-	
								Totaux activité 14		
								Cnd		0
								Totaux programme 1		
								Cnd		250
								PROGRAMME 2		
								SUBVENTIONS DIVERSES		
								20 - Recherche scientifique fondamentale collective		
02	2	45	31.01	20	48	414	Cnd	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - Initiative ministérielle	163	
02	2	45	31.02	20	51	414	Cnd	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - Initiative ministérielle récurrente	-	
02	2	45	33.01	20	66	33	Cnd	Subvention au Centre de recherche et d'information socio-potitique (CRISP)	192	
02	2	45	33.02	20	69	33	Cnd	Subventions permettant la présence de chercheurs de la Communauté française sur des sites archéologiques	73	
02	2	45	33.03	20	72	33	Cnd	Subvention aux Instituts Internationaux de Physique et de Chimie fondés par Ernest Solvay	50	
02	2	45	33.04	20	75	33	Cnd	Subvention au Centre de recherche sur l'économie wallonne (CREW)	60	
								Totaux activité 20		
								Cnd		538
								Totaux programme 2		
								Cnd		538
								PROGRAMME 3		
								RECHERCHE SCIENTIFIQUE		
								30 - Dépenses diverses		
02	2	45	01.01	30	79	01 1211	Cnd	Dépenses de toute nature résultant de la participation de la Belgique à des activités internationales de politique scientifique	37	
								Totaux activité 30		
								Cnd		37
								31 - Subventions ASBL ou assimilés		
02	2	45	01.01	31	80	01 1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation du Printemps des Sciences	267	
02	2	45	33.08	31	01	1211	Cnd	Subvention à l'aquarium Dubuisson	64	
02	2	45	33.09	31	04	3441 345	Cnd	Subventions en vue d'assurer le financement des prix et des bourses et la participation à des activités et manifestations scientifiques	100	
02	2	45	33.10	31	07	33	Cnd	Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques	50	
02	2	45	33.11	31	10	33	Cnd	Subventions aux associations d'étudiants	109	
								Totaux activité 31		
								Cnd		590

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	2	45	33.11	32	11	3441	Cnd	32 - Missions scientifiques à l'étranger Subventions à des jeunes chercheurs et étudiants universitaires -Voyages à l'étranger en groupe	50	
02	2	45	33.12	32	14	120	Cnd	Subventions aux professeurs et aux membres du personnel académique pour missions scientifiques à l'étranger	-	
								Totaux activité 32		
								Cnd		50
								33 - Fonds national de la Recherche scientifique et fonds associés		
02	2	45	41.04	33	63	414	Cnd	Subvention légale pour l'octroi de mandats et de bourses de recherche (loi 27/07/1971)	20.759	
02	2	45	41.05	33	66	414	Cnd	Subventions au FNRS dans le cadre du plan d'expansion	20.469	
02	2	45	41.06	33	69	414	Cnd	Subsides pour recherche médicale (FRSM)	8.974	
02	2	45	41.07	33	72	414	Cnd	Subvention aux fonds pour la formation à la recherche dans l'industrie et dans l'agriculture (FRIA)	9.484	
02	2	45	41.08	33	75	414	Cnd	Subvention à l'Institut interuniversitaire des sciences nucléaires (IISN)	9.240	
02	2	45	41.09	33	78	440	Cnd	Subvention aux collèges interuniversitaires d'études doctorales dans les sciences du management	221	
02	2	45	41.10	33	81	413	Cnd	Subventions en faveur de la recherche fondamentale collective - Initiative des chercheurs	12.095	
								Totaux activité 33		
								Cnd		81.242
								34 - Subventions diverses		
02	2	45	41.10	34	82	1211	Cnd	Subventions aux centres de génétique humaine reconnus	757	
								Totaux activité 34		
								Cnd		757
								35 - Fonds et programmes de recherche		
02	2	45	41.13	35	92	1211	Cnd	Subventions pour le financement des actions de recherche concertées au sein des académies universitaires	13.385	
02	2	45	41.14	35	95	11	Cnd	Subventions pour le financement des Fonds spéciaux pour la recherche dans les académies universitaires	13.312	
02	2	45	41.15	35	01	413	Cnd	Subvention au Fonds de garantie pour les chercheurs	311	
								Totaux activité 35		
								Cnd		27.008
								36 - Activités internationales		
02	2	45	33.01	36	82	33	Cnd	Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'OCDE	201	
02	2	45	41.01	36	57	1211	Cnd	Cellule de soutien à l'élaboration des dossiers européens et internationaux	-	
								Totaux activité 36		
								Cnd		201

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux programme 3										
									<i>Cnd</i>	109.885
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45										
									<i>Cnd</i>	110.782

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux programme 2										
									<i>Cnd</i>	314
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46										
									<i>Cnd</i>	1.130

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 47										
ALLOCATIONS ET PRÊTS D'ÉTUDES										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE										
02 - Frais de fonctionnement										
02	3	47	12.01	02	10	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	200	
02	3	47	12.66	02	11	1211	Cnd	Dépenses relatives à toutes initiatives en matière d'allocations et prêts d'études	15	
02	3	47	74.01	02	83	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	50	
Totaux activité 02										
									Cnd	265
Totaux programme 0									Cnd	265
PROGRAMME 1										
ALLOCATIONS ET PRÊTS										
10 - Allocations et prêts										
02	3	47	33.01	10	13	3431	Cnd	Octroi d'allocations et prêts d'études aux élèves de condition peu aisée	39.592	
02	3	47	33.02	10	16	3431	Cv	Crédit variable destiné au paiement d'allocations d'études (B)	680	
02	3	47	82.03	10	72	83	Cv	Crédit variable destiné au paiement des prêts d'études (C)	491	
Totaux activité 10										
									Cnd	39.592
									Cv	1.171
11 - Prise en charge des frais d'instruction et des allocations d'études des orphelins de guerre										
02	3	47	33.02	11	17	3431	Cnd	Frais d'instruction et allocations d'études	-	
Totaux activité 11										
									Cnd	0
Totaux programme 1									Cnd	39.592
									Cv	1.171
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47									Cnd	39.857
									Cv	1.171

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 48										
CENTRES PMS										
PROGRAMME 0										
SUBSTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
01	2	48	12.01	02	37	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	14	
01	2	48	74.01	02	13	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	
Totaux activité 02										
									Cnd	19
Totaux programme 0										
									Cnd	19
PROGRAMME 1										
SUBSTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT										
12 - Frais de fonctionnement										
01	3	48	12.01	12	47	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	10	
01	3	48	74.01	12	23	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	7	
Totaux activité 12										
									Cnd	17
Totaux programme 1										
									Cnd	17
PROGRAMME 4										
DÉPENSES DE PERSONNEL DES CENTRES PMS										
40 - Centres PMS de la Communauté - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
01	3	48	11.03	40	72	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	18.490	
Totaux activité 40										
									Cnd	18.490
42 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions-traitements										
01	3	48	43.01	42	65	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements	17.855	
Totaux activité 42										
									Cnd	17.855
43 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions-traitements										
01	3	48	44.01	43	75	441	Cnd	Subventions-traitements	28.608	
Totaux activité 43										
									Cnd	28.608
Totaux programme 4										
									Cnd	64.953

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
PROGRAMME 5										
FONCTIONNEMENT DES CENTRES										
PMS										
50 - Centres PMS de la Communauté - Frais de fonctionnement										
01	2	48	01.01	50	83	1211 33	Cnd	CPMS de la Communauté française - Promotion de la santé à l'école	6	
01	2	48	12.01	50	85	1211	Cnd	Frais de fonctionnement - Achats de biens non durables et de services	54	
01	2	48	41.23	50	24	413	Cnd	Dotation globale	2.930	
Totaux activité 50										
									Cnd	2.990
52 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement										
01	2	48	43.23	52	44	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires	1.602	
Totaux activité 52										
									Cnd	1.602
53 - Centres PMS officiels subventionnés - Aide connexe										
01	2	48	43.08	53	97	4314 4324	Cnd	Formation et recyclage des membres du personnel technique	-	
01	2	48	43.09	53	03	4314 4324	Cnd	Formation réseau CPMS	28	
01	2	48	43.10	53	06	4314 4324	Cnd	Formation établissements CPMS	6	
Totaux activité 53										
									Cnd	34
54 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions de fonctionnement										
01	2	48	44.23	54	55	443	Cnd	Subventions forfaitaires	2.491	
Totaux activité 54										
									Cnd	2.491
55 - Centres PMS libres subventionnés - Aide connexe										
01	2	48	44.09	55	14	441	Cnd	Formation réseau CPMS	43	
01	2	48	44.10	55	17	441	Cnd	Formation établissements CPMS	9	
Totaux activité 55										
									Cnd	52
Totaux programme 5										
									Cnd	7.169
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48										
									Cnd	72.158

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 50 AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE PROGRAMME 0 SUBSTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
01	2	50	12.01	02	91	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	248	
01	2	50	74.01	02	67	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	
Totaux activité 02										
									Cnd	273
Totaux programme 0										
									Cnd	273
PROGRAMME 2 PILOTAGE - STRUCTURES - PROGRAMMES - ACTIVITÉS DE FORMATION - RECHERCHES ET INFORMATION - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
21 - Structures - Programmes - Formation et information										
01	2	50	12.01	21	13	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	816	
01	2	50	12.03	21	19	1211	Cnd	Logiciels d'orientation	20	
01	2	50	41.01	21	80	415	Cnd	Subventions en faveur de recherches et d'études	500	
Totaux activité 21										
									Cnd	1.336
22 - Aide connexe - Formation et recyclage du personnel de la Communauté										
01	2	50	01.07	22	30	1211	Cnd	Formation Enseignement de promotion sociale	43	
01	3	50	01.08	22	33	01	Cnd	Formation fonctions de sélections et de promotion	87	
Totaux activité 22										
									Cnd	130
23 - Subventions - Cotisations et interventions diverses										
01	2	50	33.03	23	16	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Sport, Culture, École et Solidarité (S.C.E.S.) à Bruxelles	223	
01	2	50	33.07	23	28	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Fédération sportive de l'Enseignement de la Communauté française	182	
Totaux activité 23										
									Cnd	405
24 - Formation réseau et établissements de la Communauté française										
01	2	50	01.01	24	14	01	Cnd	Formation réseau CPMS	26	
01	2	50	01.02	24	17	01	Cnd	Formation établissements CPMS	5	
01	2	50	01.03	24	20	01	Cnd	Enseignement spécial	73	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	2	50	01.04	24	23	01	Cnd	Formation établissements - Enseignement spécial	36	
01	2	50	01.05	24	26	01	Cnd	Formation réseau Enseignement secondaire	538	
01	2	50	01.06	24	29	01	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire	269	
								Totaux activité 24		
								Cnd		947
								Totaux programme 2		
								Cnd		2.818
								PROGRAMME 3		
								CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE		
								31 - Frais de fonctionnement		
01	2	50	41.23	31	59	415	Cnd	Dotation globale	1.335	
								Totaux activité 31		
								Cnd		1.335
								32 - Frais dans le domaine de l'enseignement		
01	2	50	12.01	32	24	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services y compris expositions pédagogiques, classes de dépaysement et découverte - activités pédagogiques "originales" et autres...	691	
01	2	50	74.01	32	97	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	400	
								Totaux activité 32		
								Cnd		1.091
								Totaux programme 3		
								Cnd		2.426
								PROGRAMME 4		
								CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE		
								40 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques		
01	3	50	11.03	40	29	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements des chargés de mission	1.475	
								Totaux activité 40		
								Cnd		1.475
								41 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier. Rémunérations et allocations généralement quelconques		

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	3	50	11.03	41	30	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	401	
Totaux activité 41										
									Cnd	401
Totaux programme 4										
									Cnd	1.876
PROGRAMME 5 CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
51 - Frais de fonctionnement										
01	2	50	41.23	51	79	413	Cnd	Dotation globale	2.524	
02	2	50	41.30	51	03	415	Cnd	Dotations globales aux centres d'enseignement supérieur hors université et Hautes Écoles ; Han-sur- Lesse (Les Masures) et Buzenol (pour mémoire)	-	
02	2	50	41.31	51	06	415	Cnd	Dotation au Centre de Strée	409	
Totaux activité 51										
									Cnd	2.933
Totaux programme 5										
									Cnd	2.933
PROGRAMME 6 CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
60 - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
01	3	50	11.03	60	49	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements des chargés de mission et personnel statutaire	3.735	
Totaux activité 60										
									Cnd	3.735
61 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
01	3	50	11.03	61	50	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	1.039	
Totaux activité 61										
									Cnd	1.039
Totaux programme 6										
									Cnd	4.774
PROGRAMME 7 CENTRES TECHNIQUES AGRICOLES ET HORTICOLES PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER										
70 - Dépense de personnel										

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	3	50	11.03	70	59	1111 1112 112 1131	Cnd	Rémunération du personnel administratif et ouvrier	-	
Totaux activité 70										
									<i>Cnd</i>	0
Totaux programme 7										
									<i>Cnd</i>	0
PROGRAMME 8										
CENTRES TECHNIQUES AGRICOLES ET HORTICOLES PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER										
80 - Frais de fonctionnement										
01	2	50	41.23	80	11	415	Cnd	Dotation globale	912	
Totaux activité 80										
									<i>Cnd</i>	912
Totaux programme 8										
									<i>Cnd</i>	912
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50										
									<i>Cnd</i>	16.012

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 51										
ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET										
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION -										
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
01	2	51	12.01	02	21	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	82	
01	2	51	74.01	02	94	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	13	
Totaux activité 02										
									Cnd	95
Totaux programme 0										
									Cnd	95
PROGRAMME 1										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION DU										
PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT										
12 - Frais de fonctionnement										
01	3	51	12.01	12	31	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	20	
01	3	51	74.01	12	07	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	12	
Totaux activité 12										
									Cnd	32
Totaux programme 1										
									Cnd	32
PROGRAMME 4										
DÉPENSES DE PERSONNEL DES										
ÉCOLES MATERNELLES										
41 - Écoles de la Communauté -										
Dépenses de personnel enseignant -										
Rémunérations et allocations										
généralement quelconques										
01	3	51	11.03	41	57	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire du maternel	29.195	
Totaux activité 41										
									Cnd	29.195
44 - Écoles maternelles officielles										
subventionnées - Subventions-										
traitements										
01	3	51	43.01	44	51	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements dans le maternel	228.668	
Totaux activité 44										
									Cnd	228.668
45 - Écoles maternelles libres										
subventionnées - Subventions-										
traitements										
01	3	51	44.01	45	61	441	Cnd	Subventions-traitements dans le maternel	161.094	
Totaux activité 45										
									Cnd	161.094
Totaux programme 4										
									Cnd	418.957

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
PROGRAMME 5										
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES MATERNELLES										
53 - Écoles maternelles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement										
01	2	51	43.23	53	29	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires dans le maternel	26.071	
Totaux activité 53										
									Cnd	26.071
54 - Écoles maternelles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné										
01	2	51	43.06	54	76	4314 4324	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel	1.555	
Totaux activité 54										
									Cnd	1.555
55 - Écoles maternelles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement										
01	2	51	44.23	55	40	443	Cnd	Subventions forfaitaires dans le maternel	18.491	
Totaux activité 55										
									Cnd	18.491
56 - Écoles maternelles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné										
01	2	51	44.06	56	87	441	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel	904	
01	2	51	44.08	56	93	441	Cnd	Formation et recyclage des enseignants dans le maternel	-	
Totaux activité 56										
									Cnd	904
Totaux programme 5										
									Cnd	47.021
PROGRAMME 6										
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES PRIMAIRES										
61 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
01	3	51	11.03	61	77	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire du primaire	82.963	
Totaux activité 61										
									Cnd	82.963
62 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
01	3	51	11.03	62	78	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire du primaire	2.864	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux activité 62										
									<i>Cnd</i>	2.864
63 - Écoles primaires officielles subventionnées - Subventions-traitements										
01	3	51	43.01	63	70	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements dans le primaire	468.303	
Totaux activité 63										
									<i>Cnd</i>	468.303
64 - Écoles primaires libres subventionnées - Subventions-traitements										
01	3	51	44.01	64	80	441	Cnd	Subventions-traitements dans le primaire	380.140	
Totaux activité 64										
									<i>Cnd</i>	380.140
Totaux programme 6										
									<i>Cnd</i>	934.270
PROGRAMME 7										
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES										
70 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement										
01	2	51	41.23	70	28	415	Cnd	Dotation globale pour le fondamental	21.233	
Totaux activité 70										
									<i>Cnd</i>	21.233
71 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"										
01	2	51	12.21	71	53	1211	Cnd	Assurance des élèves du primaire	208	
Totaux activité 71										
									<i>Cnd</i>	208
72 - Écoles primaires officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement										
01	2	51	43.05	72	91	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	30	
01	2	51	43.23	72	48	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires dans le primaire	59.174	
Totaux activité 72										
									<i>Cnd</i>	59.204
73 - Écoles primaires officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné										
01	2	51	43.04	73	89	4316 4326	Cnd	Internats du primaire - Intervention de la Communauté	5	
01	2	51	43.06	73	95	4314 4324	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire	1.395	
Totaux activité 73										
									<i>Cnd</i>	1.400
74 - Écoles primaires libres subventionnées - Subventions de fonctionnement										
01	2	51	44.21	74	53	443	Cnd	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	217	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	2	51	44.23	74	59	443	Cnd	Subventions forfaitaires dans le primaire	49.523	
								Totaux activité 74		
								Cnd		49.740
								75 - Écoles primaires libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné		
01	2	51	44.04	75	03	443	Cnd	Internats du primaire - Intervention de la Communauté	5	
01	2	51	44.06	75	09	441	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire	1.160	
								Totaux activité 75		
								Cnd		1.165
								76 - Écoles primaires libres subventionnées - Subventions diverses		
01	2	51	33.05	76	05	33	Cnd	Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française	690	
								Totaux activité 76		
								Cnd		690
								Totaux programme 7		
								Cnd		133.640
								PROGRAMME 8		
								LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES		
								80 - Initiatives diverses		
01	2	51	01.05	80	12	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux média et à la lecture de la presse quotidienne	313	
01	3	51	11.04	80	02	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental (B)	22.039	
								Totaux activité 80		
								Cnd		313
								Cv		22.039
								81 - Initiatives diverses en relation avec l'Enseignement fondamental		
01	2	51	01.01	81	01	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental	235	
01	2	51	01.02	81	04	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à l'innovation pédagogique	-	
01	2	51	01.04	81	10	01	Cnd	Dépenses de toute nature dans le domaine d'actions d'éducation interculturelle	-	
01	2	51	01.05	81	13	01	Cnd	Dépenses liées au Plan d'action de la Charte d'avenir	-	
01	2	51	01.06	81	16	01	Cnd	Dépenses diverses pour outils pédagogiques multimédia et circulaires électroniques	-	
								Totaux activité 81		
								Cnd		235
								Totaux programme 8		
								Cnd		548
								Cv		22.039

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	3	51	01.02	93	16	01	Cnd	Formation brevet sélection Communauté française	32	
Totaux activité 93										
									<i>Cnd</i>	32
Totaux programme 9										
									<i>Cnd</i>	8.129
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51										
									<i>Cnd</i>	1.542.692
									<i>Cv</i>	22.039

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 52										
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
01	2	52	01.01	02	46	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées au comptage des élèves	85	
01	2	52	12.01	02	48	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	486	
01	2	52	12.02	02	51	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris créances années antérieures	-	
01	2	52	74.01	02	24	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	15	
Totaux activité 02										
									Cnd	586
Totaux programme 0										
									Cnd	586
PROGRAMME 4										
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE										
41 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
01	3	52	11.03	41	84	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	468.574	
Totaux activité 41										
									Cnd	468.574
42 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
01	3	52	11.03	42	85	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	20.428	
Totaux activité 42										
									Cnd	20.428
44 - Écoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions-traitements										
01	3	52	43.01	44	78	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	349.465	
Totaux activité 44										
									Cnd	349.465
45 - Écoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions-traitements										
01	3	52	44.01	45	88	441	Cnd	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	1.075.642	
Totaux activité 45										
									Cnd	1.075.642

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux programme 4										
								Cnd		1.914.109
								PROGRAMME 5		
								FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE		
								50 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement		
01	2	52	12.45	50	34	1211	Cnd	Dépenses diverses des écoles belges en RFA - Enseignement de plein exercice	-	
01	2	52	41.23	50	35	415	Cnd	Dotation globale - Enseignement de plein exercice	93.552	
Totaux activité 50										
								Cnd		93.552
								51 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"		
01	2	52	12.21	51	60	1211	Cnd	Assurance des élèves	531	
Totaux activité 51										
								Cnd		531
								53 - Écoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement		
01	2	52	43.05	53	02	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice	870	
01	2	52	43.23	53	56	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	42.676	
Totaux activité 53										
								Cnd		43.546
								54 - Écoles officielles subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné de plein exercice		
01	2	52	43.10	54	18	4314 4324	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné	415	
01	2	52	43.11	54	21	4314 4324	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné	208	
Totaux activité 54										
								Cnd		623
								55 - Écoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement		
01	2	52	44.21	55	61	443	Cnd	Subventions de fonctionnement aux internats	2.557	
01	2	52	44.23	55	67	443	Cnd	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	142.660	
Totaux activité 55										
								Cnd		145.217
								56 - Écoles libres subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné de plein exercice		
01	2	52	44.10	56	29	441	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné	1.291	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	2	52	44.11	56	32	441	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné	646	
								Totaux activité 56		
								Cnd		1.937
								Totaux programme 5		
								Cnd		285.406
								PROGRAMME 6		
								DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE		
								61 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques		
01	3	52	11.03	61	07	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire - Enseignement secondaire en alternance	6.486	
								Totaux activité 61		
								Cnd		6.486
								63 - Écoles officielles subventionnées à horaire réduit - Subventions- traitements		
01	3	52	43.01	63	97	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	11.190	
								Totaux activité 63		
								Cnd		11.190
								64 - Écoles libres subventionnées à horaire réduit - Subventions- traitements		
01	3	52	44.01	64	10	441	Cnd	Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	21.205	
								Totaux activité 64		
								Cnd		21.205
								Totaux programme 6		
								Cnd		38.881
								PROGRAMME 7		
								FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE		
								70 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement		
01	2	52	41.23	70	55	415	Cnd	Dotation globale - Enseignement secondaire en alternance	1.794	
								Totaux activité 70		
								Cnd		1.794
								71 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"		
01	2	52	12.21	71	80	1211	Cnd	Assurance des élèves	21	
								Totaux activité 71		
								Cnd		21
								Totaux programme 7		
								Cnd		1.815

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
PROGRAMME 8										
INITIATIVES DIVERSES DE LA										
RÉGION WALLONNE ET DE LA										
RÉGION BRUXELLES-CAPITALE EN										
MATIÈRE D'EMPLOI										
80 - Dépenses de personnel -										
Initiatives en matière d'emploi										
01	3	52	11.04	80	29	1111	Cv	Crédit variable en vue du paiement des	7.328	
						1112		rémunérations des agents contractuels		
						112		subventionnés de l'enseignement		
						1131		secondaire (B)		
Totaux activité 80										
									Cv	7.328
Totaux programme 8									Cv	7.328
PROGRAMME 9										
DISCRIMINATIONS POSITIVES -										
DIVERS										
90 - Discriminations positives -										
Enseignement secondaire										
01	2	52	01.02	90	40	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées aux	1.019	
								écoles à discrimination positive		
01	2	52	01.05	90	49	01	Cnd	Dépenses en relation avec le paiement	-	
								du personnel supplémentaire dans les		
								écoles et implantations à discrimination		
								positive dans l'enseignement secondaire		
01	2	52	01.06	90	52	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation	1.736	
								avec des projets de prévention de la		
								violence		
01	2	52	01.07	90	55	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation	2.671	
								avec le paiement du personnel et du		
								fonctionnement du Service de médiation		
01	2	52	01.08	90	58	01	Cv	Crédit variable destiné au financement	-	
						1111		de projets éducatifs en faveur des		
						1112		populations issues de l'immigration (A)		
						112				
						1131				
						1211				
01	3	52	01.09	90	61	01	Cnd	Dépenses en relation avec le paiement	1.115	
								du personnel dans les "classes-		
								passerelles"		
Totaux activité 90										
									Cnd	6.541
									Cv	0
91 - Actions spécifiques dans le										
domaine de l'enseignement										
01	2	52	01.01	91	38	01	Cnd	Dépenses de toute nature visant à la	1.009	
						1111		sensibilisation des élèves à la culture		
						1112				
						112				
						1131				
						1211				
01	2	52	01.02	91	41	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à	200	
						1111		l'information, à la solidarité et à la		
						1112		démocratie ainsi qu'à la formation des		
						112		délégués d'élèves		
						1131				
						1211				

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	2	52	01.03	91	44	01	Cnd	Dépenses généralement quelconques liées aux relations entre les arts et le monde de l'enseignement	-	
01	2	52	01.04	91	47	01	Cv	Crédit variable relatif à la réalisation de programmes en relation avec l'enseignement secondaire (A)	70	
01	2	52	01.05	91	50	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées à la promotion des échanges linguistiques	100	
01	2	52	01.06	91	53	01	Cnd	Dépenses de toutes nature relatives aux cyberécoles	-	
01	2	52	01.09	91	62	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux média et à la lecture de la presse quotidienne	608	
01	2	52	01.10	91	65	01 1211 33	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec le projet CaroLingua	38	
Totaux activité 91										
									Cnd	1.955
									Cv	70
92 - Activités interréseaux										
01	2	52	01.01	92	39	01 1111 1112 112 1131 1211	Cnd	Formation et évaluation formative - Formation continuée interréseaux	-	
01	2	52	01.02	92	42	01	Cnd	Dépenses de toute nature dans des actions d'éducation interculturelles	-	
01	2	52	12.02	92	44	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris les prix, les interventions pour des manifestations pédagogiques et culturelles interréseaux	40	
01	2	52	33.01	92	36	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Carrefour Economie Technologie Enseignement	325	
Totaux activité 92										
									Cnd	365
93 - Actions de lutte et de prévention contre les assuétudes et la violence dans les écoles										
01	2	52	01.01	93	40	01	Cnd	Dépenses de toute nature en vue de rencontrer et de prévenir les problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles	354	
01	2	52	01.02	93	43	01	Cnd	Dépenses de toute nature en vue de rencontrer et de prévenir les problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles, y compris créances années antérieures	-	
Totaux activité 93										
									Cnd	354
94 - Activités liées à l'équipement dans l'enseignement technique et professionnel										
01	2	52	01.01	94	41	01	Cnd	Dépenses liées à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	4.656	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 53										
ENSEIGNEMENT SPÉCIAL										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
01	2	53	12.01	02	75	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	42	
01	2	53	74.01	02	51	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	
Totaux activité 02										
									Cnd	46
Totaux programme 0										
									Cnd	46
PROGRAMME 4										
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL										
41 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant pédagogique - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
01	3	53	11.03	41	14	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire pédagogique	83.735	
Totaux activité 41										
									Cnd	83.735
42 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
01	3	53	11.03	42	15	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	3.171	
Totaux activité 42										
									Cnd	3.171
44 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant paramédical - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
01	3	53	11.03	44	17	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire paramédical	14.964	
Totaux activité 44										
									Cnd	14.964
46 - Écoles officielles subventionnées - Subventions-traitements										
01	3	53	43.01	46	10	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements du personnel pédagogique	76.098	
Totaux activité 46										
									Cnd	76.098

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
47 - Écoles officielles subventionnées - Subventions-traitements - Paramédical										
01	3	53	43.01	47	11	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements du personnel paramédical	10.663	
Totaux activité 47										
									Cnd	10.663
48 - Écoles libres subventionnées - Subventions-traitements										
01	3	53	44.01	48	21	441	Cnd	Subventions-traitements du personnel pédagogique	144.875	
01	3	53	44.12	48	54	441	Cnd	Subventions destinées à l'indemnisation des stagiaires de l'enseignement libre subventionné	-	
Totaux activité 48										
									Cnd	144.875
49 - Écoles libres subventionnées - Subventions-traitements - Paramédical										
01	3	53	44.01	49	22	441	Cnd	Subventions-traitements du personnel paramédical	15.697	
Totaux activité 49										
									Cnd	15.697
Totaux programme 4										
									Cnd	349.203
PROGRAMME 5										
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL										
50 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement										
01	2	53	12.45	50	61	1211	Cnd	Dépenses diverses des écoles belges en RFA	-	
01	2	53	41.23	50	62	415	Cnd	Dotation globale	16.230	
Totaux activité 50										
									Cnd	16.230
51 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"										
01	2	53	12.21	51	87	1211	Cnd	Assurance des élèves	63	
Totaux activité 51										
									Cnd	63
53 - Écoles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement										
01	2	53	43.23	53	83	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires	7.133	
Totaux activité 53										
									Cnd	7.133
54 - Écoles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné										
01	2	53	43.06	54	33	4314 4324	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	48	
01	2	53	43.09	54	42	4314 4324	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné	81	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	2	53	43.10	54	45	4314 4324	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné	41	
Totaux activité 54										
									Cnd	170
56 - Écoles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement										
01	2	53	44.23	56	95	443	Cnd	Subventions forfaitaires	13.750	
01	2	53	44.24	56	01	443	Cnd	Subventions forfaitaires y compris créances années antérieures	-	
Totaux activité 56										
									Cnd	13.750
57 - Écoles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné										
01	2	53	44.06	57	45	441	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	59	
01	2	53	44.07	57	48	441	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi y compris créances années antérieures	-	
01	2	53	44.09	57	54	441	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné	154	
01	2	53	44.10	57	57	441	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné	77	
Totaux activité 57										
									Cnd	290
Totaux programme 5										
									Cnd	37.636
PROGRAMME 6 INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI										
60 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi										
01	3	53	11.04	60	36	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécial (B)	2.215	
Totaux activité 60										
									Cv	2.215
Totaux programme 6										
									Cv	2.215
PROGRAMME 7 ACTIONS DE LUTTE ET DE PRÉVENTION CONTRE LES ASSUÉTUDES ET LA VIOLENCE DANS LES ÉCOLES										
70 - Activités diverses										
01	2	53	01.01	70	44	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à des projets menés en vue de rencontrer et de prévenir les problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles, à l'information, à la solidarité et à la démocratie, ainsi qu'à l'accès à la culture	94	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	2	53	01.02	70	47	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à l'information, à la solidarité et à la démocratie ainsi qu'à la formation des délégués d'élèves	-	
								Totaux activité 70		
								Cnd		94
								Totaux programme 7		
								Cnd		94
								PROGRAMME 8		
								LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES		
								80 - Initiatives diverses		
01	2	53	01.01	80	54	01	Cnd	Cotisations à l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins éducatifs particuliers	23	
								Totaux activité 80		
								Cnd		23
								Totaux programme 8		
								Cnd		23
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53		
								Cnd		387.002
								Cv		2.215

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 54										
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE										
PROGRAMME 0										
CONTRÔLE DES UNIVERSITÉS										
01 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes										
02	3	54	01.01	01	02	01	Cnd	Commissaires et délégués du Gouvernement - Personnel autre que statutaire	1.231	
						1111				
						1112				
						112				
						1131				
						1211				
Totaux activité 01										
									Cnd	1.231
Totaux programme 0									Cnd	1.231
PROGRAMME 1										
UNIVERSITÉS DE LA COMMUNAUTÉ										
10 - Frais de fonctionnement										
02	2	54	41.12	10	16	415	Cnd	Allocation de fonctionnement - Université de Liège	122.336	
02	2	54	41.13	10	19	415	Cnd	Allocation de fonctionnement - Université de Mons - Hainaut	20.081	
02	2	54	41.14	10	22	415	Cnd	Allocation de fonctionnement à la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux	13.118	
02	2	54	41.15	10	25	415	Cnd	Allocation de fonctionnement - Académie Wallonie-Europe	7.391	
Totaux activité 10									Cnd	162.926
11 - Subventions										
02	2	54	41.16	11	29	3122	Cnd	Subvention pour charges exceptionnelles au Centre Hospitalier Universitaire de Liège	8.924	
02	2	54	61.01	11	67	6141	Cnd	Subvention destinée à la constitution du capital du CHU de Liège	1.874	
Totaux activité 11									Cnd	10.798
13 - Subventions sociales										
02	2	54	41.15	13	28	415	Cnd	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	4.731	
Totaux activité 13									Cnd	4.731
Totaux programme 1									Cnd	178.455
PROGRAMME 2										
UNIVERSITÉS LIBRES										
20 - Intervention										
02	2	54	44.02	20	23	441	Cnd	Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971	6.094	
Totaux activité 20									Cnd	6.094

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								21 - Subventions		
02	2	54	44.04	21	30	440	Cnd	Subvention au Département Environnement de l'Université de Liège	2.630	
02	2	54	44.05	21	33	440	Cnd	Subvention à l'Institut universitaire Etudes du Judaïsme Martin Büber	163	
								Totaux activité 21		
								Cnd		2.793
								22 - Subventions sociales - Universités libres subventionnées		
02	2	54	44.03	22	28	440	Cnd	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	10.961	
								Totaux activité 22		
								Cnd		10.961
								23 - Allocations de fonctionnement		
02	2	54	44.12	23	56	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain	143.250	
02	2	54	44.13	23	59	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles	121.640	
02	2	54	44.14	23	62	44	Cnd	Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur	35.237	
02	2	54	44.15	23	65	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à la Faculté universitaire catholique de Mons	6.836	
02	2	54	44.16	23	68	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à la Faculté polytechnique de Mons	15.747	
02	2	54	44.17	23	71	44	Cnd	Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles	8.256	
02	2	54	44.18	23	74	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à l'Académie Louvain	12.029	
02	2	54	44.19	23	77	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à l'Académie Wallonie-Bruxelles	8.632	
								Totaux activité 23		
								Cnd		351.627
								Totaux programme 2		
								Cnd		371.475
								PROGRAMME 3		
								SUBVENTIONS DIVERSES		
								30 - Centre interuniversitaire de Formation permanente à Charleroi, Centre universitaire de Charleroi et Institut polytechnique de Charleroi		
02	2	54	33.14	30	67	33	Cnd	Subventions	254	
								Totaux activité 30		
								Cnd		254
02	3	54	01.01	31	32	01	Cnd	Subventions pour le développement de synergies	-	
								Totaux activité 31		
								Cnd		0
								Totaux programme 3		
								Cnd		254
								PROGRAMME 4		
								ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE		
								41 - Frais de fonctionnement		

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	2	54	12.01	41	44	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	12	
02	2	54	12.70	41	57	1211	Cnd	Dépenses quelconques relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire	16	
02	2	54	33.01	41	39	33	Cnd	Subventions relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire	50	
02	2	54	34.03	41	54	3441	Cnd	Indemnités à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française en matière d'enseignement universitaire	961	
Totaux activité 41										
									Cnd	1.039
42 - Conseil interuniversitaire de la Communauté française										
02	2	54	41.04	42	24	33	Cnd	Subventions de fonctionnement	216	
Totaux activité 42										
									Cnd	216
43 - Subventions										
02	2	54	33.15	43	83	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques	372	
02	2	54	44.14	43	82	440	Cnd	Subvention à la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	202	
Totaux activité 43										
									Cnd	574
44 - Subventions sociales - Institutions diverses										
02	2	54	44.15	44	86	440	Cnd	Subvention au service social de la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	5	
Totaux activité 44										
									Cnd	5
45 - Coopération interuniversitaire - Banque de données										
02	2	54	40.01	45	09	33	Cnd	Intervention spéciale dans les initiatives de coopération interuniversitaire	-	
02	2	54	40.02	45	12	33	Cnd	Bibliothèque virtuelle	248	
02	2	54	40.03	45	15	33	Cnd	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	301	
02	2	54	40.04	45	18	33	Cnd	Promotion de la santé et médecine préventive	-	
02	2	54	40.05	45	21	33	Cnd	Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite	180	
02	2	54	40.06	45	24	33	Cnd	Subventions aux écoles doctorales interuniversitaires	-	
02	2	54	40.07	45	27	33	Cnd	Intervention en faveur des étudiants bénéficiant d'une allocation d'étude	4.019	
Totaux activité 45										
									Cnd	4.748
Totaux programme 4										
									Cnd	6.582
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54										
									Cnd	557.997

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	3	55	11.03	40	67	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire (cadre d'extinction)	1.261	
Totaux activité 40										
									Cnd	1.261
41 - Hautes Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Écoles										
02	3	55	11.03	41	68	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire (mises en disponibilité)	1.791	
Totaux activité 41										
									Cnd	1.791
42 - Hautes Écoles de la Communauté - Chargés de mission - Dépenses de personnel										
02	3	55	11.03	42	69	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire (chargés de mission)	154	
Totaux activité 42										
									Cnd	154
43 - Hautes Écoles officielles subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Écoles officielles subventionnées (hors subventions)										
02	3	55	43.14	43	03	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	4.154	
02	3	55	43.15	43	06	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements (chargés de mission)	557	
Totaux activité 43										
									Cnd	4.711
44 - Hautes Écoles libres subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Écoles libres subventionnées (hors subventions)										
02	3	55	44.10	44	01	441	Cnd	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	5.705	
02	3	55	44.11	44	04	441	Cnd	Subventions-traitements (chargés de mission)	361	
Totaux activité 44										
									Cnd	6.066
Totaux programme 4										
									Cnd	13.983
PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES HAUTES ÉCOLES										
50 - Hautes Écoles de la Communauté - Divers										
02	2	55	01.04	50	87	1211	Cnd	Écoles d'interprètes internationaux de Mons	492	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	2	55	44.13	57	23	441 443	Cnd	Subventions aux Hautes Écoles	147.021	
02	2	55	44.14	57	26	441 443	Cnd	Subventions aux Hautes Écoles, y compris créances années antérieures	-	
								Totaux activité 57		
								Cnd		147.021
								58 - Refinancement des Hautes Écoles - Enseignement		
02	2	55	01.01	58	86	01	Cnd	Dépenses générales quelconques relatives aux Hautes Ecoles	35	
02	2	55	01.02	58	89	01 1111 4314 441	Cnd	Aide supplémentaire en matière d'encadrement dans les Hautes Ecoles	-	
02	3	55	11.04	58	88	1111	Cnd	Personnel de niveau 1 - Hautes Écoles de la Communauté - Rémunérations	-	
02	3	55	43.01	58	76	4314	Cnd	Personnel de niveau 1 - Hautes Écoles officielles subventionnées - Subventions-Traitements	-	
02	3	55	44.01	58	85	441	Cnd	Personnel de niveau 1 - Hautes Écoles libres subventionnées - Subventions-Traitements	-	
								Totaux activité 58		
								Cnd		35
								59 - Refinancement des Hautes Écoles - Équipement		
02	2	55	01.01	59	87	01	Cv	Crédit variable relatif aux interventions des régions (A)	-	
02	2	55	60.01	59	36	6151 6313 6323 641	Cnd	Équipement des Hautes Ecoles	-	
02	2	55	63.01	59	63	6313 6323	Cnd	Équipement des Hautes Ecoles - officielles subventionnées	-	
02	2	55	64.01	59	72	641	Cnd	Équipement des Hautes Ecoles - libres subventionnées	-	
								Totaux activité 59		
								Cnd		0
								Cv		0
								Totaux programme 5		
								Cnd		329.534
								Cv		0
								PROGRAMME 6		
								FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES D'ARCHITECTURE		
								60 - Écoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement des écoles d'architecture		
02	2	55	41.21	60	23	415	Cnd	Dotation à l'Institut d'architecture La Cambre	2.565	
								Totaux activité 60		
								Cnd		2.565
								61 - Écoles officielles subventionnées - Allocations de fonctionnement des écoles d'architecture		

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	2	55	43.24	61	51	4324 4326	Cnd	Subvention à l'Intercommunale d'Architecture	5.671	
								Totaux activité 61		
								Cnd		5.671
								62 - Écoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des écoles d'architecture		
02	2	55	44.13	62	28	441 443	Cnd	Subvention aux Instituts Saint-Luc	6.007	
								Totaux activité 62		
								Cnd		6.007
								Totaux programme 6		
								Cnd		14.243
								PROGRAMME 7		
								ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ		
								70 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes		
02	3	55	01.01	70	01	01 1111 1112 112 1131 1211 7422	Cnd	Commissaires et délégués du Gouvernement	424	
								Totaux activité 70		
								Cnd		424
								71 - Allocations familiales		
02	3	55	45.40	71	30	1131	Cnd	Allocations familiales du personnel de la Communauté française dans l'enseignement supérieur hors université	1.341	
02	3	55	45.41	71	33	1131	Cnd	Allocations familiales du personnel de l'officiel subventionné de l'enseignement supérieur hors université	1.839	
02	3	55	45.42	71	36	1131	Cnd	Allocations familiales du personnel du libre subventionné de l'enseignement supérieur hors université	3.897	
								Totaux activité 71		
								Cnd		7.077
								72 - Congés de maternité		
02	3	55	01.01	72	03	01 1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liés aux congés de maternité	269	
								Totaux activité 72		
								Cnd		269
								Totaux programme 7		
								Cnd		7.770
								PROGRAMME 8		
								HAUTES ÉCOLES ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ		
								81 - Divers		

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	2	55	12.02	81	17	1211	Cnd	Dépenses relatives au fonctionnement des réseaux NARIC (CE) & ENIC (Unesco/Conseil de l'Europe) et Projets européens	12	
02	2	55	12.24	81	83	1211	Cnd	Dépenses diverses relatives à la promotion de l'enseignement supérieur hors université	-	
02	2	55	33.01	81	09	33	Cnd	Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur	61	
02	2	55	33.02	81	12	33	Cnd	Subventions aux centres de ressources de l'Éducation aux médias	30	
02	2	55	40.01	81	72	441	Cnd	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes (nouveau)	90	
02	2	55	40.02	81	75	441	Cnd	Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite (nouveau)	90	
02	2	55	43.02	81	05	434	Cnd	Dotations aux centres de ressources de l'Éducation aux médias	10	
Totaux activité 81										
									Cnd	293
82 - Subventions sociales										
02	2	55	33.01	82	10	33	Cnd	Subventions sociales	4.344	
02	2	55	33.02	82	13	33	Cnd	Subventions sociales aux Ecoles d'architecture	-	
Totaux activité 82										
									Cnd	4.344
Totaux programme 8										
									Cnd	4.637
PROGRAMME 9										
INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI										
90 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi										
02	3	55	11.04	90	23	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement supérieur hors université (B)	3.046	
Totaux activité 90										
									Cv	3.046
91 - Interventions diverses - Fonds Européens										
02	3	55	01.01	91	22	01	Cv	Crédit variable relatif aux dépenses entraînées par des programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur (B)	100	
Totaux activité 91										
									Cv	100
92 - Interventions diverses - Etat fédéral										
02	3	55	01.01	92	23	01	Cv	Crédit variable relatif aux dépenses entraînées par des programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur (A)	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								Totaux activité 92		
								Cv		0
								Totaux programme 9		
								Cv		3.146
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55		
								Cnd		370.328
								Cv		3.146

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 56										
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
01	2	56	12.01	02	59	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	70	
01	2	56	12.24	02	31	1211	Cnd	Dépenses quelconques relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale	-	
01	2	56	33.01	02	54	33	Cnd	Subventions relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale, y compris créances années antérieures	34	
01	2	56	74.01	02	35	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	
Totaux activité 02										
									Cnd	114
Totaux programme 0										
									Cnd	114
PROGRAMME 1										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT										
12 - Frais de fonctionnement										
01	3	56	12.01	12	69	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	2	
01	3	56	74.01	12	45	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	2	
Totaux activité 12										
									Cnd	4
Totaux programme 1										
									Cnd	4
PROGRAMME 4										
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE										
40 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
01	3	56	11.03	40	94	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	36.255	
Totaux activité 40										
									Cnd	36.255
41 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
01	3	56	11.03	41	95	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	566	
Totaux activité 41										
									Cnd	566

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
55 - Écoles libres subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement										
01	2	56	44.08	55	33	441	Cnd	Frais pour la formation continuée	46	
01	2	56	44.23	55	78	443	Cnd	Subventions forfaitaires	1.602	
01	2	56	44.24	55	81	441 443	Cv	Crédit variable relatif au subventionnement des dépenses de fonctionnement et de personnel - Enseignement de promotion sociale libre subventionné (B)	1.737	
01	2	56	44.25	55	84	443	Cnd	Subventions forfaitaires y compris dépenses arriérées	-	
Totaux activité 55										
									Cnd	1.648
									Cv	1.737
56 - Formation-subvention à l'acquisition d'équipements										
01	2	56	60.01	56	60	6151 6311 6321 641	Cv	Crédit variable pour l'octroi de subventions d'équipements pour les écoles de Promotion sociale (A)	72	
Totaux activité 56										
									Cv	72
Totaux programme 5										
									Cnd	8.438
									Cv	5.068
PROGRAMME 6 INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI										
60 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi										
01	3	56	11.04	60	20	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement de promotion sociale (B)	1.014	
Totaux activité 60										
									Cv	1.014
Totaux programme 6										
									Cv	1.014
PROGRAMME 7 LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - DIVERS										
70 - Initiatives diverses										
01	2	56	01.01	70	28	01 1111 1112 112 1131 1211	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la mise en oeuvre de mesures de discrimination positive	1.145	
Totaux activité 70										
									Cnd	1.145
Totaux programme 7										
									Cnd	1.145

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 57										
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
01	2	57	12.01	02	86	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	54	
01	2	57	74.01	02	62	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	
Totaux activité 02										
									Cnd	59
Totaux programme 0									Cnd	59
PROGRAMME 1										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT										
12 - Frais de fonctionnement										
01	3	57	12.01	12	96	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	35	
01	3	57	74.01	12	72	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	
Totaux activité 12										
									Cnd	40
Totaux programme 1									Cnd	40
PROGRAMME 2										
INITIATIVES ET SUBVENTIONS DIVERSES										
20 - Académie d'été de Wallonie										
01	2	57	33.02	20	05	33	Cnd	Subventions à l'établissement d'utilité publique	176	
Totaux activité 20										
									Cnd	176
21 - Subventions à des associations diverses										
01	2	57	33.04	21	12	33	Cnd	Formation en cours de carrière - Dépenses de toute nature	260	
Totaux activité 21										
									Cnd	260
Totaux programme 2									Cnd	436
PROGRAMME 3										
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR										
30 - Établissements de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
02	3	57	11.03	30	14	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	20.834	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								Totaux activité 30		
								<i>Cnd</i>		20.834
								31 - Établissements de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques		
02	3	57	11.03	31	15	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	2.695	
								Totaux activité 31		
								<i>Cnd</i>		2.695
								32 - Établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions-traitements		
02	3	57	43.01	32	07	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements	9.658	
								Totaux activité 32		
								<i>Cnd</i>		9.658
								33 - Établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions-traitements		
02	3	57	44.01	33	17	441	Cnd	Subventions-traitements	19.209	
								Totaux activité 33		
								<i>Cnd</i>		19.209
								Totaux programme 3		
								<i>Cnd</i>		52.396
								PROGRAMME 4		
								FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		
								40 - Établissements de la Communauté - Frais de fonctionnement		
02	2	57	41.01	40	94	415	Cnd	Dotation globale aux 6 établissements d'enseignement artistique de la Communauté française à gestion séparée y compris les frais résultant de la formation continuée	2.847	
								Totaux activité 40		
								<i>Cnd</i>		2.847
								42 - Établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement		
02	2	57	43.03	42	23	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés	466	
								Totaux activité 42		
								<i>Cnd</i>		466
								43 - Établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Divers		
02	2	57	01.01	43	28	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec l'enseignement artistique	25	
								Totaux activité 43		
								<i>Cnd</i>		25

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								44 - Établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions de fonctionnement		
02	2	57	44.30	44	18	443	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés	1.378	
								Totaux activité 44		
								<i>Cnd</i>		1.378
								45 - Établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Divers		
02	2	57	33.01	45	27	33	Cnd	Subventions à des associations diverses	84	
								Totaux activité 45		
								<i>Cnd</i>		84
								46 - Subsidés sociaux - Ecoles supérieures des arts		
02	2	57	33.02	46	31	33	Cnd	Subsidés sociaux aux écoles supérieures des arts	393	
								Totaux activité 46		
								<i>Cnd</i>		393
								47 - Centre d'Appui		
02	2	57	41.02	47	07	415	Cnd	Dotation au Centre d'appui aux écoles supérieures des arts	-	
								Totaux activité 47		
								<i>Cnd</i>		0
								48 - Délégués du gouvernement		
02	2	57	01.01	48	33	01	Cnd	Dépenses de personnel et de fonctionnement (nouveau)	130	
								Totaux activité 48		
								<i>Cnd</i>		130
								Totaux programme 4		
								<i>Cnd</i>		5.323
								PROGRAMME 5		
								DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PLEIN EXERCICE OFFICIELS SUBVENTIONNÉS		
								50 - Subventions-traitements		
01	3	57	43.01	50	25	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements	2.038	
								Totaux activité 50		
								<i>Cnd</i>		2.038
								Totaux programme 5		
								<i>Cnd</i>		2.038
								PROGRAMME 6		
								FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PLEIN EXERCICE OFFICIELS SUBVENTIONNÉS		
								60 - Subventions de fonctionnement		
01	2	57	43.02	60	38	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés	-	
								Totaux activité 60		
								<i>Cnd</i>		0

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux programme 6										
									Cnd	0
PROGRAMME 7										
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT										
70 - Établissements d'enseignement officiels subventionnés										
01	3	57	43.01	70	45	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements	67.269	
Totaux activité 70										
									Cnd	67.269
71 - Établissements d'enseignement libres subventionnés										
01	3	57	44.01	71	55	441	Cnd	Subventions-traitements	7.799	
Totaux activité 71										
									Cnd	7.799
72 - Humanités artistiques										
01	3	57	01.01	72	57	441 4314 4324	Cnd	Subventions traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libre subventionné	1.276	
Totaux activité 72										
									Cnd	1.276
Totaux programme 7										
									Cnd	76.344
PROGRAMME 8										
FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT										
80 - Établissements d'enseignement officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement										
01	2	57	43.02	80	58	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés	2.434	
Totaux activité 80										
									Cnd	2.434
81 - Établissements d'enseignement officiels subventionnés - Initiatives et subventions diverses										
01	2	57	43.06	81	71	4316 4326	Cnd	Subventions pour les expérimentations pédagogiques	20	
Totaux activité 81										
									Cnd	20
82 - Établissements d'enseignement libres subventionnés - Subventions de fonctionnement										
01	2	57	44.30	82	56	443	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés	196	
Totaux activité 82										
									Cnd	196
Totaux programme 8										
									Cnd	2.650
PROGRAMME 9										
EQUIPEMENTS										

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
90 - Dépenses en matière d'équipement										
02	2	57	60.01	90	24	6151	Cnd	Equipement des écoles supérieures des arts	42	
02	2	57	63.01	90	51	6311 6321	Cnd	Equipement des écoles supérieures des arts officielles subventionnées	23	
02	2	57	64.01	90	60	641	Cnd	Equipement des écoles supérieures des arts libres subventionnées	59	
Totaux activité 90										
									<i>Cnd</i>	124
Totaux programme 9										
									<i>Cnd</i>	124
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 57										
									<i>Cnd</i>	139.410

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 58										
ENSEIGNEMENT À DISTANCE										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
01	2	58	01.01	02	14	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux projets et aux initiatives nouvelles en matière de politique d'enseignement à distance	155	
01	2	58	12.01	02	16	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	873	
01	2	58	12.02	02	19	1211	Cnd	Païement des professeurs correcteurs	1.560	
01	2	58	12.09	02	40	1211	Cnd	Dépenses relatives à des nouvelles initiatives en matière d'enseignement à distance	-	
01	2	58	33.01	02	11	33	Cnd	Subventions dans le cadre d'initiatives nouvelles	-	
01	2	58	74.01	02	89	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	38	
Totaux activité 02										
									Cnd	2.626
Totaux programme 0									Cnd	2.626
PROGRAMME 1										
SUBSISTANCE INSPECTION										
10 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
01	3	58	11.03	10	21	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	-	
Totaux activité 10										
									Cnd	0
Totaux programme 1									Cnd	0
PROGRAMME 3										
RÉALISATION D'ACTIONS OU DE FORMATIONS DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE À L'INTERVENTION DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE										
30 - Actions diverses										
01	2	58	01.01	30	42	01	Cv	Crédit variable destiné à la réalisation de programmes d'action ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance (A)	124	
Totaux activité 30										
									Cv	124
Totaux programme 3									Cv	124
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 58									Cnd	2.626
									Cv	124

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
TOTAUX CHAPITRE III										
									<i>Cnd</i>	5.778.328
									<i>Cde</i>	25.570
									<i>Cdo</i>	20.200
									<i>Cv</i>	58.384

CHAPITRE IV

DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 85										
DETTE DIRECTE										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION										
01 - Frais de fonctionnement										
03	1	85	12.08	01	86	1211	Cnd	Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion des finances publiques, en ce compris des dépenses - de formations, d'information et d'études	600	
03	1	85	74.01	01	41	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	15	
Totaux activité 01										
									Cnd	615
Totaux programme 0										
									Cnd	615
PROGRAMME 1										
SERVICE DE LA DETTE DIRECTE										
10 - Amortissements et charges d'intérêts - Papier commercial										
03	1	85	21.01	10	58	213	Cnd	Intérêts dus en application de l'article 54, § 1er, alinéa 3, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions et de la convention d'exécution, y compris années antérieures	6.585	
03	1	85	21.03	10	64	211	Cnd	Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à très court terme, intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie à court terme et intérêts dus à des organismes administratifs de la Communauté disposant d'une autonomie comptable, y compris années antérieures	10.000	
03	1	85	21.04	10	67	211	Cnd	Intérêts dus pour la dette consolidée, y compris primes éventuelles	121.382	
03	1	85	91.01	10	09	911	Cnd	Amortissements dus pour la dette consolidée	-	
Totaux activité 10										
									Cnd	137.967
Totaux programme 1										
									Cnd	137.967
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85										
									Cnd	138.582

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 86 DETTE LIÉE AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES PROGRAMME 1 SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE 10 - Subventions et charges financières des universités de la Communauté										
03	1	86	21.03	10	91	211	Cnd	Intérêts de l'emprunt contracté en 1991 pour les investissements académiques des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)	-	
03	1	86	44.08	10	22	415 211	Cnd	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements sociaux des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)	87	
03	1	86	91.01	10	36	911	Cnd	Amortissement de l'emprunt contracté en 1991 pour les investissements académiques des universités de la Communauté	-	
Totaux activité 10										
									Cnd	87
11 - Subventions et charges financières des universités libres										
03	1	86	21.04	11	95	211	Cnd	Intérêts de l'emprunt contracté en 1991 par la Communauté pour le financement des investissements immobiliers des universités libres (y compris primes éventuelles)	-	
03	1	86	21.05	11	01	211	Cnd	Intérêts relatifs à l'acquisition des terrains de la plaine des manoeuvres à Etterbeek	20	
03	1	86	44.08	11	23	444	Cnd	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des universités libres (y compris primes éventuelles)	8.900	
03	1	86	44.40	11	22	444	Cnd	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise pour des investissements immobiliers	50	
03	1	86	91.01	11	37	911	Cnd	Subventions en capital destinées à l'amortissement des emprunts souscrits pour le financement de la Fondation universitaire luxembourgeoise	-	
03	1	86	91.02	11	40	911	Cnd	Subventions en capital destinées à l'amortissement des emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques des universités libres	-	
03	1	86	91.03	11	43	911	Cnd	Amortissement de l'emprunt contracté en 1991 par la Communauté pour le financement des investissements immobiliers des universités libres	-	
03	1	86	91.04	11	46	911	Cnd	Subvention en capital destinée à l'amortissement de l'acquisition des terrains de la plaine des manoeuvres à Etterbeek	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								Totaux activité 11		
								<i>Cnd</i>	8.970	
								Totaux programme 1		
								<i>Cnd</i>	9.057	
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86		
								<i>Cnd</i>	9.057	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 87 DETTE LIÉE AUX EMPRUNTS DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE PROGRAMME 1 SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE 10 - Intérêts et charges d'amortissements										
03	1	87	21.11	10	45	211	Cnd	Charges d'intérêts des emprunts visés à l'art. 1er du décret programme du 26 juin 1992 et à l'art. 7 du décret portant diverses mesures en matière de Culture, d'Affaires sociales, d'Enseignement et de Budget du 21 décembre 1992 (pour mémoire)	-	
03	1	87	91.11	10	93	911	Cnd	Charges d'amortissement des emprunts visés à l'art. 1er du décret programme du 26 juin 1992 et à l'art. 7 du décret portant diverses mesures en matière de Culture, d'Affaires sociales, d'Enseignement et de Budget du 21 décembre 1992 (pour mémoire)	-	
Totaux activité 10										
									<i>Cnd</i>	0
Totaux programme 1										
									<i>Cnd</i>	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 87										
									<i>Cnd</i>	0
TOTAUX CHAPITRE IV										
									<i>Cnd</i>	147.639

CHAPITRE V
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 90 DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE PROGRAMME 1 DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE 11 - Région Wallonne - Cocof										
03	1	90	01.32	11	10	4531	Cnd	Dotation à la Région wallonne	290.554	
03	1	90	01.33	11	13	451	Cnd	Dotation à la Commission communautaire française	85.225	
03	1	90	01.34	11	16	451 4531	Cnd	Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française - Règlement définitif de l'exercice antérieur (y compris les intérêts)	510	
Totaux activité 11										
									<i>Cnd</i>	376.289
Totaux programme 1									<i>Cnd</i>	376.289
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90									<i>Cnd</i>	376.289
TOTAUX CHAPITRE V									<i>Cnd</i>	376.289
TOTAL GÉNÉRAL									<i>Cnd</i>	7.537.384
									<i>Cde</i>	54.407
									<i>Cdo</i>	44.110
									<i>Cv</i>	113.411

SECTION PARTICULIERE

(en milliers d'euros)

Art.	Litt	Mode de disposition	LIBELLES	Solde au 1 ^{er} janvier	Recettes de l'année	Dépenses de l'année	Solde au 31 décembre
			DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE SUR RESSOURCES AFFECTEES				
			FONDS ALIMENTES PAR DES RESSOURCES PARTICULIERES				
66	48	B	Fonds pour la qualification agricole et l'éducation sociale et économique (arrêté royal du 23 août 1974)	-1 822			-1 822
66	49	A	Exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand. (Des avances de trésorerie peuvent être octroyées dans la limite du total des montants des conventions relatives au secteur et visées à l'article 9 de l'arrêté royal n°25 précité)	-1 103			-1 103
66	60	B	Fonds destiné à la réalisation de programmes particuliers financés par le FSE (Des avances de trésorerie peuvent être octroyées dans la limite du total des montants accordés par la Communauté Européenne)	—	37 000	37 000	—
			TOTAUX DE LA SECTION PARTICULIERE	-2 925	37 000	37 000	-2 925

ORGANISMES ADMINISTRATIFS

A COMPTABILITE AUTONOME

Table des matières

Services à gestion séparée

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel	GS 3
Enseignement obligatoire	GS 4
Hautes Ecoles	GS 5
Centres P.M.S.	GS 6
Fonds des bâtiments scolaires de la Communauté française	GS 7
Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subv.	GS 8
Fonds de garantie des bâtiments scolaires	GS 10
Observatoire des politiques culturelles	GS 11
Agence Fonds social européen	GS 12
Musée royal de Mariemont	GS 13
Centre de l'aide à la presse écrite	GS 14
Centre Technique et Pédagogique de Frameries	GS 15
Centre d'autoformation et de formation continuée Tihange	GS 17
Ecoles supérieures des Arts	GS 19
Enseignement de promotion sociale	GS 20
Internats autonomes de l'enseignement supérieur	GS 22
La Cambre - Institut d'architecture	GS 23
Centre de dépaysement et de plein air CF Ethe-Buzenol	GS 24
Centre de dépaysement et de plein air CF Domaine des Masures à Hans-sur-Lesse	GS 26
Centre de dépaysement et de plein air CF La Roseraie Péruwelz	GS 26
Centre de dépaysement et de plein air CF Marbehan	GS 28
Centre de dépaysement et de plein air Classes d'Ardenne Esneux	GS 30
Centre de dépaysement et de plein air Classes de Plein Air et de Forêt Saint-hubert	GS 32
Centre de dépaysement et de plein air Gouvy	GS 34
Centre de dépaysement et de plein air La Louvière Saint-Vaast	GS 36
Centre de dépaysement et de plein air Centre scientifique Fleurus Sivry-Rance	GS 38
Centre de dépaysement et de plein air CF Wellin	GS 40
Centre des Technologies Agronomiques de la CF Strée	GS 42
Centre Technique Horticole de la CF Gembloux	GS 44

Organismes d'Intérêt Public

CGRI	OIP 2
------	-------

SERVICES A GESTION SEPARÉE 2007

ARTICLE 70.01.C

ESTIMATION DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2007

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel**Budget des dépenses et recettes-Exercice budgétaire 2007****RECETTES**

1.2	Dotation de la Communauté française	13.167
1.3	Contribution à la production audiovisuelle des distributeurs	2.400
1.4	Recettes diverses dont le Médiadesk	260
1.5	Ajustement	1.097
1.6	Dotation accord non-marchand	86
1.7	Contribution à la production audiovisuelle des éditeurs de services	23

Total des recettes	17.033
---------------------------	---------------

DEPENSES

2.2	Actions d'animation et de promotion dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma dont WBI, à l'initiative de l'administration	784
2.3	Primes à l'industrie cinématographique	1.143
2.4	Ateliers d'accueil et ateliers de production	1.300
	Subventions à octroyer, notamment, aux associations suivantes: Atelier de l'INSAS, Atelier IAD, Atelier La Cambre, Collectif Dérives, Atelier Graphoui, Wallonie Image Production, CPC, Atelier Alfred, Atelier Jeunes Cinéastes, Caméra Enfants Admis, CBA, Centre de Création Multimédia de la C.F.,GSARA ,Centre de Ressources Vidéo.	
2.5	Subventions aux associations assurant la promotion et la diffusion cinématographiques	500
	Subventions à octroyer, notamment, aux associations suivantes: Festival du CM de Bruxelles, Midis du Cinéma, Festival du Court Métrage de Huy, Filmer à tout prix, Média 10/10, Festival du dessin animé, Festival Indépendant, Festival du Film d'Amour, Festival du Film Fantastique Caméra aux Jeunes, Festival de Bruxelles, Vidéo Wall, Festival International du film Francophone, Festival du Film européen de Virton, Festival du Cinéma belge de Moustier-sur-Sambre et divers à déterminer	
2.6	Aide à la création (relance de la production indépendante avec la RTBF)	1.215
2.7	Subventions aux associations de promotion, de diffusion de l'audiovisuel et divers	1.300
	Subventions à octroyer, notamment, aux bénéficiaires suivants: Cinélibre, l'Observatoire européen, C.P.C., DISC, Centre Création Multimédia de la C.F., Article 27, Edimédia, IMA'J (Mémoire juive), CLARA, CIVA, Centre du film sur l'Art, Centre audiovisuel Liège, Association européenne du dessin animé, A.I.D.A., Cinémathèque royale, Aide RACC, Fonds Storck, C.I.A.V., Cinéculture (Samedis du Cinéma), Service national des Ciné-Clubs, Midis du Cinéma, Centre Laïque audiovisuel, Cinélibre, Studio Parallax, Bureau de liaison du cinéma de l'espace francophone, Action Culture Enseignement, Convention Comédia,Le p'tit ciné, Folioscope, Inform'Action,Grand Angle et divers à déterminer.	
2.8	Aide à la création audiovisuelle, y compris la contribution des télédiffuseurs	8.685
2.9	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement du service (conseils, commissions) et autres à déterminer	150
2.10	Dépenses afférentes à Eurimages, au Médiadesk et à certains accords internationaux	350
2.11	Actions visant à permettre la promotion et la distribution des films de la CF, soit en Belgique, soit dans des festivals majeurs à l'étranger, via les producteurs et les distributeurs	750
2.12	Aide aux Salles d'Art et Essai	650
2.13	Ateliers d'accueil et ateliers de production-Accords non-marchand	86
2.14	Cinéma expérimental	100
2.15	Multimédia (Imal)	20
Total des dépenses		17.033
Résultat		0

ARTICLE 70.02 ENS. OBLIGATOIRE

Art. 70.02.C**Budgets agrégés des services à gestion séparée
de l'Enseignement de la Communauté
enseignement obligatoire**

niveaux d'enseignement sur base de l'exercice réalisé	en euros primaire 2004	en euros secondaire 2004	en euros spécialisé 2002	total en euros
1. <i>Solde au 1er janvier 2007</i>	4.130.648,12	37.438.915,82	4.086.093,15	45.655.657,09
2. Recettes				
<i>Total recettes</i>	9.923.749,68	91.287.353,16	15.289.961,30	116.501.064,14
3. Dépenses				
<i>Total dépenses</i>	9.255.589,08	87.637.803,82	3.012.897,43	99.906.290,33
4. <i>Solde au 31 décembre 2007 (1) + (2) - (3)</i>	4.798.808,72	41.088.465,16	16.363.157,02	62.250.430,90

SERVICES A GESTION SEPARÉE
HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ANNEE BUDGETAIRE 2007

N°	ETABLISSEMENT	REPORT au 01,01,2007	RECETTES		TOTAL DEPENSES	solde au 31,12,2007
			TOTAL ANNEE	TOTAL GENERAL		
1	H.E. de Bruxelles	1.410.171,62	2.909.702,78	4.319.874,40	2.788.812,12	1.531.062,28
2	H.E. Paul Henri Spaak- Bruxelles	3.171.275,49	2.112.378,49	5.283.653,98	2.576.896,02	2.706.757,96
3	H.E. du Hainaut - Mons	3.374.840,72	5.005.593,23	8.380.433,95	3.996.596,87	4.383.837,08
4	H.E. Charlemagne - Liège	405.712,45	4.364.826,48	4.770.538,93	3.330.108,92	1.440.430,01
5	H.E. Albert Jacquard- Namur	1.327.928,04	1.454.701,02	2.782.629,06	2.227.645,87	554.983,19
6	H.E. Robert Schuman- Libramont	4.860.025,15	3.002.321,00	7.862.346,15	2.211.847,16	5.650.498,99
	Total Hautes Ecoles de la C.F.	14.549.953,47	18.849.523,00	33.399.476,47	17.131.906,96	16.267.569,51

sur base de l'exercice réalisé 2002

ARTICLES 70.04 cpms

Art. 70.04.C**Budgets agrégés des services de la Communauté à gestion séparée pour les centres P.M.S. de l'Enseignement de la Communauté**

(sur base de l'exercice 2002 réalisé)

en euros

1. Solde au 1er janvier 2007	1.012.010,68
2. Recettes	1.909.522,55
Total recettes	2.921.533,23
3. Total dépenses	1.852.221,31
4. Solde au 31 décembre 2007 (1) + (2) - (3)	1.069.311,92

SERVICE A GESTION SEPAREE
SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
Propositions budgétaires du flux des engagements de dépenses (Art. 70.05 C)

ARTICLE	LIBELLE	Réalisations 2005	Crédit 2006 ajusté	Proposition 2007
70.05	SOLDE REPORTE AU 1ER JANVIER	7.538.159,89 €	8.583.005,52 €	4.716.005,52 €
	RECETTES:			
	PROPRES	1.203.117,80 €	1.000.000,00 €	1.000.000,00 €
	BUDGETAIRES	29.590.000,00 €	30.133.000,00 €	31.430.000,00 €
	TOTAL DISPONIBLE	38.331.277,69 €	39.716.005,52 €	37.146.005,52 €
	DEPENSES	29.748.272,17 €	35.000.000,00 €	35.000.000,00 €
	SOLDE DISPONIBLE AU 31 DECEMBRE (*)	8.583.005,52 €	4.716.005,52 €	2.146.005,52 €

Remarque (*) Il y a lieu de soustraire de ces montants les moyens réservés aux commandes "hors visa" notifiées qui n'ont pas été mises en paiement au 31.12.2005 : 3.107.613,41 EUR.

ARTICLE 70.05 PAIEMENTS

SERVICE A GESTION SEPAREE
SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ARTICLE 70.05 Propositions budgétaires du flux des paiements des dépenses				
ARTICLE	LIBELLE	Réalisations 2005	Crédit 2006 ajusté	Proposition 2007
Art. 70.05	SOLDE REPORTE AU 1ER JANVIER	17.809.814,83 €	22.226.853,36 €	14.914.853,36 €
	RECETTES:			
	PROPRES	1.203.117,80 €	1.000.000,00 €	1.000.000,00 €
	BUDGETAIRES	29.590.000,00 €	30.133.000,00 €	31.430.000,00 €
	Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez DEXIA en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires			
	TOTAL DISPONIBLE	48.602.932,63 €	53.359.853,36 €	47.344.853,36 €
	DEPENSES	26.376.079,27 €	38.445.000,00 €	39.520.000,00 €
	SOLDE DISPONIBLE AU 31 DECEMBRE	22.226.853,36 €	14.914.853,36 €	7.824.853,36 €

SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES SUBVENTIONNEES

Propositions budgétaires d'ordonnancement des dépenses

Article	Libellé	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)
70.06	Opérations du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement officiel subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert chez Dexia en application de l'article 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22.12.1997	31.625.096,08	31.022.018,50	32.559.715,18	31.711.783,70	26.164.783,70
		SOLDE REPORTE AU 1^{ER} JANVIER				
		RECETTES - PROPRES	83.147,20	547,47	10.000,00	10.000,00
		- BUDGETAIRES	12.102.000,00	13.045.000,00	13.285.000,00	13.858.000,00
		TOTAL DISPONIBLE DEPENSES	43.810.243,28 12.788.224,78	43.368.118,92 10.808.403,74	45.605.262,65 13.893.478,95	40.032.783,70 19.500.000,00
		SOLDE DISPONIBLE AU 31 DECEMBRE	31.022.018,50	32.559.715,18	31.711.783,70	20.532.783,70

{1} Situation définitive

{2} Estimation des recettes propres à l'exclusion de toute recette d'intérêts

ARTICLE 70.07 FONDS DE GARANTIE DES BATIMENTS SCOLAIRES

SERVICE A GESTION SEPARÉE
SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES PRIVEES SUBVENTIONNEES

Propositions budgétaires du flux des engagements des dépenses

ARTICLE	LIBELLES	REALISATIONS 2005	CREDIT INITIAL 2006 ACTUALISE	PROPOSITION 2007
70.07	SOLDE REPORTE AU 01 JANVIER	6.165.240,08	6.866.620,78	6.360.666,07
	Opérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez DEXIA en application du décret du 4 février 1997 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	RECETTES PROPRES REMBOURSEMENT s/ PRELEVEMENTS 2,35 75.146,83	0,00 0,00	0,00 0,00
	RECETTES BUDGETAIRES	12.501.000,00	12.501.000,00	13.051.000,00
	TOTAL DISPONIBLE	18.741.389,26	19.367.620,78	19.411.666,07
	DEPENSES RECOURS A LA GARANTIE	11.844.124,45 30.644,03	12.966.830,00 40.124,71	12.951.000,00 100.000,00
	SOLDE DISPONIBLE AU 31 DECEMBRE (*)	6.866.620,78	6.360.666,07	6.460.666,07

(*) Réserve pour éventuel recours à la garantie

Observatoire des politiques culturelles article 70,08 - BUDGET 2007

PARTIE PAIEMENTS	PARTIE ENGAGEMENTS
------------------	--------------------

1. Recettes estimées

1.1. Report estimé du solde de trésorerie 2006	225.148,75
1.2. Dotation 2007 de la CF (DO 11, AB 41.01.18)	99.000,00
Total	324.148,75
1.1. Report estimé du disponible au 31/12/06	38.148,75
1.2. Dotation 2007 de la CF (DO 11, AB 41.01.18)	99.000,00
Total	137.148,75

2. Dépenses estimées

2.1. Dépenses de toutes natures relatives à la réalisation des recherches et études	177.000,00
2.1.1. Paiement de l'encours des engagements antérieurs à 2007	75.000,00
2.1.2. Estimation des paiements des engagements 2007	252.000,00
2.2. Dépenses relatives à la publication et à la diffusion d'études et recherches	10.000,00
2.2.1. Paiement de l'encours des engagements antérieurs à 2007	10.000,00
2.2.2. Estimation des paiements des engagements 2007	20.000,00
2.3. Dépenses de toutes natures relatives au fonctionnement du Service et au Comité d'accompagnement	0,00
2.3.1. Paiement de l'encours des engagements antérieurs à 2007	20.000,00
2.3.2. Estimation des paiements des engagements 2007	20.000,00
Total	292.000,00
2.1. Dépenses de toutes natures relatives à la réalisation des recherches et études	105.000,00
2.1.1. Estimation des engagements 2007	105.000,00
2.2. Dépenses relatives à la publication et à la diffusion d'études et recherches	10.000,00
2.2.1. Estimation des engagements 2007	10.000,00
2.3. Dépenses de toutes natures relatives au fonctionnement du Service et au Comité d'accompagnement	20.000,00
2.3.1. Estimation des engagements 2007	20.000,00
Total	135.000,00

3. Résultat estimé

1. Recettes	324.148,75
2. Dépenses	292.000,00
Solde de trésorerie estimé au 31 décembre 2007	32.148,75
1. Recettes	137.148,75
2. Dépenses	135.000,00
Disponible estimé au 31 décembre 2007	2.148,75

ARTICLE 70.09.C AGENCE FONDS SOCIAL EUROPEEN BUDGET 2007

Opérations courantes	Initial	Ajusté		Initial	Ajusté
Recettes	6.442		Dépenses	6.442	
Fonctionnement de l'Agence FSE	1.960		Fonctionnement de l'Agence FSE	1.935	
Assistance technique européenne	0		Frais de personnel	1.486	
Dotation COCOF	107		Frais de fonctionnement	364	
Dotation Région Wallonne	722		Frais d'acquisitions	0	
Dotation Communauté française	p.m.		Frais d'évaluation	85	
Préfinancement de l'Agence (produits financiers)	1.131		Frais divers	0	
Recettes			Dépenses	25	
Opérations en capital			Frais d'acquisitions	25	
Produits financiers	4.482		Produits financiers	4.482	
Intérêts promérités CF remboursables en 2007	1.712		Ordonnancements à charge du passé	47	
Intérêts dernier trimestre 2006 - 3 trimestres 2007	845		Provisionnement surengagement Objectif 3	1.712	
Réalimentation comptes charges du passé	1.925		Provision pour financement Agence et autres opérations	2.723	
Opérations pour ordre			Dépenses	205.943	
Recettes	170.443		Programmation 2000-2006	205.943	
Programmation 2000-2006			Certifications 2000-2006 – Certification 2006 - soldes dus aux opérateurs	80.062	
Certifications 2000-2006 – Paiements Commission européenne certification 2006 (dont 35,5 millions € affectés au remboursement de la Communauté française)	80.062		Certifications 2000-2006 – Certification 2007 - soldes dus aux opérateurs	90.381	
Certifications 2000-2006 – Paiements Commission européenne certification 2007	90.381		Remboursement Communauté française 2004-2005	35.500	
			Avances CF opérateurs 2007 (37.000.000 €)	p.m.	

ARTICLE 70.11 SERVICE A GESTION SEPARÉE
BUDGET DU MUSEE ROYAL DE MARIEMONT

	2006	2007
RECETTES		
1 Solde à reporter	0	0
2 Dotation sollicitée	941000	967000
3 Droits d'entrée	20000	25000
4 Ventes comptoir	40000	40000
5 Visites guidées	30000	35000
6 Manifestations	15000	15000
7 Divers	14000	16000
8 Mécénat exceptionnel		15000
Total	1060000	1113000
DEPENSES		
1 Dépenses inéluctables	411700	418500
2 Activités du musée	512300	547500
3 Achat de biens durables	74000	85000
4 Achat de collections	62000	62000
Total	1060000	1113000

ARTICLE 70.12.C

CENTRE DE L'AIDE A LA PRESSE ECRITE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**PROJET DE BUDGET POUR L'ANNEE 2007**

<u>1 : RECETTES</u>	<u>7.308.081</u>
1.1. Dotation de la Communauté française (DO 25)	5.299.000
1.2. Contributions des télévisions	1.270.081
1.3. Dotation de la Communauté française - Presse à l'école (AB 01.05.80 DO 51)	305.000
1.4. Dotation de la Communauté française - Presse à l'école (AB 01.09.91 DO 52)	434.000
1.5. Dotation de la Communauté française - Aide à la presse périodique	0
<u>2 : DEPENSES</u>	<u>7.308.081</u>
2.1. Soutien à la création et au développement de titres ou de groupes de titres	339.703
2.2. Soutien au développement de programmes d'incitation à la lecture du journal, de formation du lecteur à la citoyenneté, et d'éducation aux médias	339.703
2.3. Soutien à l'engagement de journalistes professionnels	3.261.151
2.4. Soutien à l'adaptation aux NTIC	135.881
2.5. Soutien à la diversité	2.717.625
2.6. Soutien à l'achat de journaux pour les classes de l'enseignement fondamental et secondaire	388.217
2.7. Soutien à des initiatives d'éducation aux médias en milieu scolaire	109.909
2.8. Aide à la presse périodique	0
2.9. Soutien à l'opération des journalistes en classe	15.892
<u>Résultat</u>	<u>0</u>

Gestion séparée

<i>centre</i>	Art. 70.21 C CTP Frameries	<i>année</i>	2007
<u>Recettes</u>			2432464,96
1. Intendance			0,00
1.0. Reports			0,00
1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)			0,00
1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)			0,00
1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)			0,00
2. Fonctionnement			2274759,60
2.0. Reports			73259,60
2.2. Dotation			611000,00
2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)			500,00
2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)			1577500,00
2.5. Pré gardiennat			0,00
2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)			12500,00
2.7. Dons et legs			0,00
2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
2.9. Fonds de réserve			0,00
3. Capital			153368,60
3.0. Reports			138368,60
3.11. Dotation			0,00
3.12. Remboursement			0,00
3.13. Déclassement, transfert			15000,00
3.14. Remboursement assurance			0,00
3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
4. Pour ordre			4336,76
4.0. Reports			336,76
4.11. Provision compte tiers			0,00
4.12. Recettes transport scolaires			0,00
4.13. Recettes divers tiers			4000,00

4.21. Droits et inscription spécifiques	0,00
4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	2253405,00
1. Intendance	0,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	0,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	0,00
2. Fonctionnement	2221905,00
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	1101375,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	16050,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	7550,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	11400,00
2.05. Locations	23000,00
2.06. Réparations	15200,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	11925,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	40125,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	30525,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	964755,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	27500,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	27500,00
4. Pour ordre	4000,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	4000,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.22 C CAF Tihange	<i>année</i>	2007
<u>Recettes</u>			957713,53
<i>1. Intendance</i>			50183,84
<i>1.0. Reports</i>			183,84
<i>1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)</i>			0,00
<i>1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)</i>			47450,00
<i>1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)</i>			2550,00
<i>2. Fonctionnement</i>			906111,70
<i>2.0. Reports</i>			106611,70
<i>2.2. Dotation</i>			686000,00
<i>2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)</i>			55000,00
<i>2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)</i>			55000,00
<i>2.5. Pré gardiennat</i>			0,00
<i>2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)</i>			3500,00
<i>2.7. Dons et legs</i>			0,00
<i>2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>2.9. Fonds de réserve</i>			0,00
<i>3. Capital</i>			1417,99
<i>3.0. Reports</i>			1417,99
<i>3.11. Dotation</i>			0,00
<i>3.12. Remboursement</i>			0,00
<i>3.13. Déclassement, transfert</i>			0,00
<i>3.14. Remboursement assurance</i>			0,00
<i>3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>4. Pour ordre</i>			0,00
<i>4.0. Reports</i>			0,00
<i>4.11. Provision compte tiers</i>			0,00
<i>4.12. Recettes transport scolaires</i>			0,00
<i>4.13. Recettes divers tiers</i>			0,00
<i>4.21. Droits et inscription spécifiques</i>			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	948325,49
1. Intendance	45000,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	45000,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	0,00
2. Fonctionnement	901907,50
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	435000,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	23000,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	18000,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	95000,00
2.05. Locations	23000,00
2.06. Réparations	28000,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	8000,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	78000,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	1500,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	169800,00
2.12. Crédit provisionnel	22607,50
3. Capital	1417,99
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	1417,99
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

ARTICLE 70.23 ARTISTIQUE

Article 70.23 C Ecoles supérieures des Arts

(Sur base de l'exercice 2002 réalisé)

	solde				solde
ETABLISSEMENTS	au 01,01,2007	RECETTES	DEPENSES		au 31,12,2007,
		ANNEE	GENERAL		
Arts Visuels BRUXELLES	307.685,57	976.105,31	1.283.790,88	943.916,36	339.874,52
INSAS BRUXELLES	339.808,73	803.788,98	1.143.597,71	735.151,85	408.445,86
Conserv.BRUXELLES	742.385,88	730.848,83	1.473.234,71	753.716,84	719.517,87
Conservatoire de LIEGE	497.083,98	574.136,06	1.071.220,04	563.776,79	507.443,25
Arts Plas.et Vis. MONS	300.257,14	381.537,97	681.795,11	405.079,96	276.715,15
Conservatoire de MONS	363.190,76	334.085,29	697.276,05	301.648,41	395.627,64
TOTAL	2.550.412,05	3.800.502,44	6.350.914,49	3.703.290,21	2.647.624,28

ARTICLE 70.24
SERVICES A GESTION SEPARÉE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					</
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----

ARTICLE 70.24

[illegible]

article 70.25 internats autonomes

SERVICES A GESTION SEPARÉE
BUDGET 2007
INTERNATS AUTONOMES DE LA
COMMUNAUTE FRANCAISE

ARTICLE 70,25 C

(sur base de l'exercice 2002 réalisé)

Etablissements	SOLDE AU 01,01,2007	Recettes	Dépenses	SOLDE AU 31,12,2007
IACF ANDENNE	67.547,22	358.277,36	352.741,67	73.082,91
IACF HUY	121.893,66	541.590,51	408.474,98	255.009,19
IACF IXELLES	87.541,04	207.566,59	199.075,06	96.032,57
IACF JAMBES	155.354,55	874.749,96	874.608,59	155.495,92
IACF LIBRAMONT	774.116,52	608.462,76	522.634,11	859.945,17
IACF LIEGE-COINTE	196.131,84	486.543,02	502.697,45	179.977,41
IACF MONS	22.206,38	200.064,67	177.315,24	44.955,81
IACF TAMINES	49.369,29	529.358,84	509.644,43	69.083,70
IACF TOURNAI	210.805,56	415.368,65	443.202,60	182.971,61
IACF UCCLE	418.794,57	444.441,19	449.594,96	413.640,80
IACF UCCLE "Maison des Etudiants"	279.757,39	232.716,25	232.753,98	279.719,66
IACF VIRTON	422.641,69	603.301,55	499.774,28	526.168,96
TOTAL :	2.806.159,71	5.502.441,35	5.172.517,35	3.136.083,71

ARTICLE 70.26 LA CAMBRE

I.S.A. La Cambre à 1050 Bxl

BUDGET 2007**PREVISIONS DE RECETTE****1. INTENDANCE****1.1. Reports****3.208,03****1.2: Pensions des internats:****0,00**

1.2.1. Pensions

0,00

1.2.2. Intervention de la Cté pour les pensions des
enfants dont les parents n'ont pas de résid. fixe

0,00

1.3: Restaurant-Cafétaria :**34.397,27**

1.3.1 Vente de tickets de repas et de boissons

34.397,27

1.3.2. Recettes diverses

0,00

1.4: Divers :**272,50**

1.4.1. Recettes provenant de l'occupation de locaux

0,00

1.4.2. Autres recettes

272,50

2. AUTRES**2.1. Reports****-11.867,06****2.2. Dotation****476.654,00****2.3. Photocopies****4.977,67****2.4. Vente de produits****0,00**

2.4.1. Fabrications et services

0,00

2.4.2. Matières

0,00

2.5. Prégardiennat**0,00****2.6. Divers****249.827,32****3. DONLS ET LEGS****0,00****4. FONDS DE RESERVE****0,00****TOTAL DES RECETTES****757.469,73****DEPENSES REALISEES EN OPERATIONS COURANTES****1. INTENDANCE****1.1: Repas et boissons :****30.296,02****1.2: Divers :****338,61**

ARTICLE 70.26 LA CAMBRE

2. AUTRES

2.1: Traitements et indemnités	247.375,56
2.2: Informatique	15.387,16
2.3: Téléphone	8.748,20
2.4: Secrétariat	19.111,02
2.5: Location de biens meubles, extincteurs	7.587,29
2.6: Réparations	12.812,31
2.7: Entretien de l'infrastructure	45.960,84
2.8. Energie	61.134,84
2.9. Fournitures Scolaires (Gratuites dans l'enseignement fondamental)	0,00
2.10. Transports	1.657,48
2.11. Autres dépenses de fonctionnement	80.999,64
2.12. Crédit provisionnel	0,00
TOTAL DES DEPENSES	531.408,97
SOLDE	226.060,76

SECTION II : OPERATIONS DE CAPITAL**La Cambre****A. RECETTES**

1. REPORTS	74.042,94
2. DOTATION	2.983,82
Total des recettes	77.026,76

B. DEPENSES

Total des dépenses	67.053,96
---------------------------	------------------

C. SOLDE

Solde	9.972,80
--------------	-----------------

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CDPA CF Ette-Buzenol	<i>année</i>	2007
<u>Recettes</u>			432485,76
<i>1. Intendance</i>			151750,76
<i>1.0. Reports</i>			35000,76
<i>1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)</i>			106500,00
<i>1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)</i>			9650,00
<i>1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)</i>			600,00
<i>2. Fonctionnement</i>			240735,00
<i>2.0. Reports</i>			70985,00
<i>2.2. Dotation</i>			151000,00
<i>2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)</i>			400,00
<i>2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)</i>			12050,00
<i>2.5. Pré gardiennat</i>			0,00
<i>2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)</i>			6300,00
<i>2.7. Dons et legs</i>			0,00
<i>2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>2.9. Fonds de réserve</i>			0,00
<i>3. Capital</i>			40000,00
<i>3.0. Reports</i>			40000,00
<i>3.11. Dotation</i>			0,00
<i>3.12. Remboursement</i>			0,00
<i>3.13. Déclassement, transfert</i>			0,00
<i>3.14. Remboursement assurance</i>			0,00
<i>3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>4. Pour ordre</i>			0,00
<i>4.0. Reports</i>			0,00
<i>4.11. Provision compte tiers</i>			0,00
<i>4.12. Recettes transport scolaires</i>			0,00
<i>4.13. Recettes divers tiers</i>			0,00
<i>4.21. Droits et inscription spécifiques</i>			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	353530,00
1. Intendance	74550,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	70250,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	4300,00
2. Fonctionnement	262480,00
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	138300,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	500,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	5930,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	4650,00
2.05. Locations	6570,00
2.06. Réparations	21300,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	8650,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	42180,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	22000,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	12400,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	16500,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	16500,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CDPA CF Domaine des Masures Han-sur-Lesse	<i>année</i>	2007
<u>Recettes</u>			594950,00
<i>1. Intendance</i>			348500,00
<i>1.0. Reports</i>			7500,00
<i>1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers</i>			280000,00
<i>1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)</i>			36500,00
<i>1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)</i>			24500,00
<i>2. Fonctionnement</i>			243950,00
<i>2.0. Reports</i>			0,00
<i>2.2. Dotation</i>			232000,00
<i>2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)</i>			7220,00
<i>2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)</i>			1730,00
<i>2.5. Pré gardiennat</i>			0,00
<i>2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)</i>			3000,00
<i>2.7. Dons et legs</i>			0,00
<i>2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>2.9. Fonds de réserve</i>			0,00
<i>3. Capital</i>			2500,00
<i>3.0. Reports</i>			2500,00
<i>3.11. Dotation</i>			0,00
<i>3.12. Remboursement</i>			0,00
<i>3.13. Déclassement, transfert</i>			0,00
<i>3.14. Remboursement assurance</i>			0,00
<i>3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>4. Pour ordre</i>			0,00
<i>4.0. Reports</i>			0,00
<i>4.11. Provision compte tiers</i>			0,00
<i>4.12. Recettes transport scolaires</i>			0,00
<i>4.13. Recettes divers tiers</i>			0,00
<i>4.21. Droits et inscription spécifiques</i>			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	670300,00
1. Intendance	158350,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	154000,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	4350,00
2. Fonctionnement	511950,00
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	376000,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	2500,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	12000,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	3500,00
2.05. Locations	6000,00
2.06. Réparations	3500,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	30000,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	70300,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	1100,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	7050,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	0,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	0,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CDPA CF La Roseraie Péruwelz	<i>année</i>	2007
<u>Recettes</u>			488130,00
<i>1. Intendance</i>			126465,00
<i>1.0. Reports</i>			24000,00
<i>1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)</i>			0,00
<i>1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)</i>			100765,00
<i>1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)</i>			1700,00
<i>2. Fonctionnement</i>			339665,00
<i>2.0. Reports</i>			4000,00
<i>2.2. Dotation</i>			292000,00
<i>2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)</i>			585,00
<i>2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)</i>			1030,00
<i>2.5. Pré gardiennat</i>			0,00
<i>2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)</i>			1850,00
<i>2.7. Dons et legs</i>			0,00
<i>2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>2.9. Fonds de réserve</i>			40200,00
<i>3. Capital</i>			22000,00
<i>3.0. Reports</i>			7000,00
<i>3.11. Dotation</i>			0,00
<i>3.12. Remboursement</i>			0,00
<i>3.13. Déclassement, transfert</i>			15000,00
<i>3.14. Remboursement assurance</i>			0,00
<i>3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>4. Pour ordre</i>			0,00
<i>4.0. Reports</i>			0,00
<i>4.11. Provision compte tiers</i>			0,00
<i>4.12. Recettes transport scolaires</i>			0,00
<i>4.13. Recettes divers tiers</i>			0,00
<i>4.21. Droits et inscription spécifiques</i>			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	393431,00
1. Intendance	66550,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	64800,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	1750,00
2. Fonctionnement	306881,00
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	230610,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	700,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	3450,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	1801,00
2.05. Locations	4500,00
2.06. Réparations	1400,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	18050,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	39520,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	0,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	6850,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	20000,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	20000,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CDPA CF Marbehan	<i>année</i>	2007
<u>Recettes</u>			657871,18
<i>1. Intendance</i>			258836,36
<i>1.0. Reports</i>			141258,91
<i>1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)</i>			111126,43
<i>1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)</i>			6451,02
<i>1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)</i>			0,00
<i>2. Fonctionnement</i>			353253,67
<i>2.0. Reports</i>			76844,66
<i>2.2. Dotation</i>			270000,00
<i>2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)</i>			280,00
<i>2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)</i>			0,00
<i>2.5. Pré gardiennat</i>			0,00
<i>2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)</i>			3629,01
<i>2.7. Dons et legs</i>			0,00
<i>2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>2.9. Fonds de réserve</i>			2500,00
<i>3. Capital</i>			45781,15
<i>3.0. Reports</i>			20781,15
<i>3.11. Dotation</i>			25000,00
<i>3.12. Remboursement</i>			0,00
<i>3.13. Déclassement, transfert</i>			0,00
<i>3.14. Remboursement assurance</i>			0,00
<i>3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>4. Pour ordre</i>			0,00
<i>4.0. Reports</i>			0,00
<i>4.11. Provision compte tiers</i>			0,00
<i>4.12. Recettes transport scolaires</i>			0,00
<i>4.13. Recettes divers tiers</i>			0,00
<i>4.21. Droits et inscription spécifiques</i>			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	393843,01
1. Intendance	76364,42
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	70571,92
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	5792,50
2. Fonctionnement	292478,59
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	212687,93
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	450,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	6375,69
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	2305,00
2.05. Locations	6301,46
2.06. Réparations	4124,03
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	12616,97
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	38120,00
2.09. Fournitures scolaires	150,00
2.10. Transport	0,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	9347,51
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	25000,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	25000,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CDPA Classes d'Ardenne Esneux	<i>année</i>	2007
<u>Recettes</u>			823381,96
<i>1. Intendance</i>			237641,62
<i>1.0. Reports</i>			13241,62
<i>1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)</i>			0,00
<i>1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)</i>			20400,00
<i>1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)</i>			204000,00
<i>2. Fonctionnement</i>			534257,10
<i>2.0. Reports</i>			83911,10
<i>2.2. Dotation</i>			449146,00
<i>2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)</i>			0,00
<i>2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)</i>			0,00
<i>2.5. Pré gardiennat</i>			0,00
<i>2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)</i>			1200,00
<i>2.7. Dons et legs</i>			0,00
<i>2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>2.9. Fonds de réserve</i>			0,00
<i>3. Capital</i>			51483,24
<i>3.0. Reports</i>			51483,24
<i>3.11. Dotation</i>			0,00
<i>3.12. Remboursement</i>			0,00
<i>3.13. Déclassement, transfert</i>			0,00
<i>3.14. Remboursement assurance</i>			0,00
<i>3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>4. Pour ordre</i>			0,00
<i>4.0. Reports</i>			0,00
<i>4.11. Provision compte tiers</i>			0,00
<i>4.12. Recettes transport scolaires</i>			0,00
<i>4.13. Recettes divers tiers</i>			0,00
<i>4.21. Droits et inscription spécifiques</i>			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	802012,52
1. Intendance	141650,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	115150,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	26500,00
2. Fonctionnement	609424,40
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	410200,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	4576,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	4000,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	2910,00
2.05. Locations	0,00
2.06. Réparations	8000,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	69146,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	90167,40
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	0,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	20425,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	50938,12
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	50938,12
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CDPA Classes de Plein Air et de Forêt Saint-Hubert	<i>année</i>	2007
<u>Recettes</u>			77166,40
<i>1. Intendance</i>			160618,84
<i>1.0. Reports</i>			2118,84
<i>1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)</i>			0,00
<i>1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)</i>			1000,00
<i>1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)</i>			157500,00
<i>2. Fonctionnement</i>			-93452,44
<i>2.0. Reports</i>			-179612,44
<i>2.2. Dotation</i>			85000,00
<i>2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)</i>			910,00
<i>2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)</i>			0,00
<i>2.5. Pré gardiennat</i>			0,00
<i>2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)</i>			250,00
<i>2.7. Dons et legs</i>			0,00
<i>2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>2.9. Fonds de réserve</i>			0,00
<i>3. Capital</i>			10000,00
<i>3.0. Reports</i>			10000,00
<i>3.11. Dotation</i>			0,00
<i>3.12. Remboursement</i>			0,00
<i>3.13. Déclassement, transfert</i>			0,00
<i>3.14. Remboursement assurance</i>			0,00
<i>3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>4. Pour ordre</i>			0,00
<i>4.0. Reports</i>			0,00
<i>4.11. Provision compte tiers</i>			0,00
<i>4.12. Recettes transport scolaires</i>			0,00
<i>4.13. Recettes divers tiers</i>			0,00
<i>4.21. Droits et inscription spécifiques</i>			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	431988,63
1. Intendance	74850,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	71050,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	3800,00
2. Fonctionnement	351138,63
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	227213,63
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	100,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	4100,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	1840,00
2.05. Locations	1250,00
2.06. Réparations	24550,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	9200,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	75535,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	0,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	7350,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	6000,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	6000,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CDPA Gouv	<i>année</i>	2007
<u>Recettes</u>			309050,00
<i>1. Intendance</i>			134200,00
<i>1.0. Reports</i>			20000,00
<i>1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)</i>			0,00
<i>1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)</i>			4200,00
<i>1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)</i>			110000,00
<i>2. Fonctionnement</i>			165850,00
<i>2.0. Reports</i>			80000,00
<i>2.2. Dotation</i>			83000,00
<i>2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)</i>			350,00
<i>2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)</i>			0,00
<i>2.5. Pré gardiennat</i>			0,00
<i>2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)</i>			2500,00
<i>2.7. Dons et legs</i>			0,00
<i>2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>2.9. Fonds de réserve</i>			0,00
<i>3. Capital</i>			9000,00
<i>3.0. Reports</i>			9000,00
<i>3.11. Dotation</i>			0,00
<i>3.12. Remboursement</i>			0,00
<i>3.13. Déclassement, transfert</i>			0,00
<i>3.14. Remboursement assurance</i>			0,00
<i>3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>4. Pour ordre</i>			0,00
<i>4.0. Reports</i>			0,00
<i>4.11. Provision compte tiers</i>			0,00
<i>4.12. Recettes transport scolaires</i>			0,00
<i>4.13. Recettes divers tiers</i>			0,00
<i>4.21. Droits et inscription spécifiques</i>			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	370849,00
1. Intendance	71700,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	70400,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	1300,00
2. Fonctionnement	290149,00
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	205500,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	500,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	3190,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	2480,00
2.05. Locations	50,00
2.06. Réparations	6000,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	9700,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	46007,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	300,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	16422,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	9000,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	9000,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CDPA La Louvière Saint-Vaast	<i>année</i>	2007
<u>Recettes</u>			735009,60
<i>1. Intendance</i>			299430,80
<i>1.0. Reports</i>			97430,80
<i>1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)</i>			0,00
<i>1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)</i>			200000,00
<i>1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)</i>			2000,00
<i>2. Fonctionnement</i>			400578,80
<i>2.0. Reports</i>			5410,00
<i>2.2. Dotation</i>			331410,00
<i>2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)</i>			8000,00
<i>2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)</i>			0,00
<i>2.5. Pré gardiennat</i>			0,00
<i>2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)</i>			8000,00
<i>2.7. Dons et legs</i>			0,00
<i>2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>2.9. Fonds de réserve</i>			47758,80
<i>3. Capital</i>			35000,00
<i>3.0. Reports</i>			10000,00
<i>3.11. Dotation</i>			25000,00
<i>3.12. Remboursement</i>			0,00
<i>3.13. Déclassement, transfert</i>			0,00
<i>3.14. Remboursement assurance</i>			0,00
<i>3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>4. Pour ordre</i>			0,00
<i>4.0. Reports</i>			0,00
<i>4.11. Provision compte tiers</i>			0,00
<i>4.12. Recettes transport scolaires</i>			0,00
<i>4.13. Recettes divers tiers</i>			0,00
<i>4.21. Droits et inscription spécifiques</i>			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	
1. Intendance	130000,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	120000,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	10000,00
2. Fonctionnement	
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	300000,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	1500,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	66500,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	0,00
2.05. Locations	20000,00
2.06. Réparations	6000,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	15000,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	66000,00
2.09. Fournitures scolaires	10000,00
2.10. Transport	
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	12000,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	35000,00
3.01. Dépenses sur subside	35000,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	0,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CPDA Centre scientifique Fleurus Sivry-Rance	<i>année</i>	2007
<u>Recettes</u>			419795,38
<i>1. Intendance</i>			51000,00
<i>1.0. Reports</i>			5000,00
<i>1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)</i>			0,00
<i>1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)</i>			1000,00
<i>1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)</i>			45000,00
<i>2. Fonctionnement</i>			358313,49
<i>2.0. Reports</i>			40000,00
<i>2.2. Dotation</i>			310000,00
<i>2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)</i>			50,00
<i>2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)</i>			5956,05
<i>2.5. Pré gardiennat</i>			0,00
<i>2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)</i>			2307,44
<i>2.7. Dons et legs</i>			0,00
<i>2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>2.9. Fonds de réserve</i>			0,00
<i>3. Capital</i>			10481,89
<i>3.0. Reports</i>			481,89
<i>3.11. Dotation</i>			10000,00
<i>3.12. Remboursement</i>			0,00
<i>3.13. Déclassement, transfert</i>			0,00
<i>3.14. Remboursement assurance</i>			0,00
<i>3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>4. Pour ordre</i>			0,00
<i>4.0. Reports</i>			0,00
<i>4.11. Provision compte tiers</i>			0,00
<i>4.12. Recettes transport scolaires</i>			0,00
<i>4.13. Recettes divers tiers</i>			0,00
<i>4.21. Droits et inscription spécifiques</i>			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	346360,00
1. Intendance	24750,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	15750,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	9000,00
2. Fonctionnement	311610,00
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	234500,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	1000,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	6000,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	7710,00
2.05. Locations	22000,00
2.06. Réparations	3000,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	6500,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	20800,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	1000,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	9100,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	10000,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	10000,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CPDA CF Wellin	<i>année</i>	2007
<u>Recettes</u>			995255,59
<i>1. Intendance</i>			315420,00
<i>1.0. Reports</i>			0,00
<i>1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)</i>			300000,00
<i>1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)</i>			14620,00
<i>1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)</i>			800,00
<i>2. Fonctionnement</i>			612916,04
<i>2.0. Reports</i>			347546,04
<i>2.2. Dotation</i>			190000,00
<i>2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)</i>			2870,00
<i>2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)</i>			8800,00
<i>2.5. Pré gardiennat</i>			0,00
<i>2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)</i>			63700,00
<i>2.7. Dons et legs</i>			0,00
<i>2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>2.9. Fonds de réserve</i>			0,00
<i>3. Capital</i>			42919,55
<i>3.0. Reports</i>			42919,55
<i>3.11. Dotation</i>			0,00
<i>3.12. Remboursement</i>			0,00
<i>3.13. Déclassement, transfert</i>			0,00
<i>3.14. Remboursement assurance</i>			0,00
<i>3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>4. Pour ordre</i>			24000,00
<i>4.0. Reports</i>			0,00
<i>4.11. Provision compte tiers</i>			0,00
<i>4.12. Recettes transport scolaires</i>			0,00
<i>4.13. Recettes divers tiers</i>			24000,00
<i>4.21. Droits et inscription spécifiques</i>			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	756100,00
1. Intendance	117800,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	117800,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	0,00
2. Fonctionnement	580350,00
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	423600,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	1800,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	4400,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	1830,00
2.05. Locations	0,00
2.06. Réparations	6300,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	9020,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	68850,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	32000,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	32550,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	32950,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	32950,00
4. Pour ordre	25000,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	25000,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.28 C Centre des Technologies Agronomiques de la CF Strée	<i>année</i>	2007
<u>Recettes</u>			551500,00
<i>1. Intendance</i>			6200,00
<i>1.0. Reports</i>			0,00
<i>1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)</i>			500,00
<i>1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)</i>			4700,00
<i>1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)</i>			1000,00
<i>2. Fonctionnement</i>			545300,00
<i>2.0. Reports</i>			0,00
<i>2.2. Dotation</i>			403000,00
<i>2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)</i>			0,00
<i>2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)</i>			140500,00
<i>2.5. Pré gardiennat</i>			0,00
<i>2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)</i>			1800,00
<i>2.7. Dons et legs</i>			0,00
<i>2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>2.9. Fonds de réserve</i>			0,00
<i>3. Capital</i>			0,00
<i>3.0. Reports</i>			0,00
<i>3.11. Dotation</i>			0,00
<i>3.12. Remboursement</i>			0,00
<i>3.13. Déclassement, transfert</i>			0,00
<i>3.14. Remboursement assurance</i>			0,00
<i>3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>4. Pour ordre</i>			0,00
<i>4.0. Reports</i>			0,00
<i>4.11. Provision compte tiers</i>			0,00
<i>4.12. Recettes transport scolaires</i>			0,00
<i>4.13. Recettes divers tiers</i>			0,00
<i>4.21. Droits et inscription spécifiques</i>			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	653600,00
1. Intendance	6000,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	4600,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	1400,00
2. Fonctionnement	597600,00
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	267000,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	0,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	9000,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	3800,00
2.05. Locations	9000,00
2.06. Réparations	38000,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	24000,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	125600,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	0,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	121200,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	50000,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	50000,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.29 C Centre Technique Horticole de la CF Gembloux	<i>année</i>	2007
<u>Recettes</u>			1230000,00
<i>1. Intendance</i>			0,00
<i>1.0. Reports</i>			0,00
<i>1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)</i>			0,00
<i>1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)</i>			0,00
<i>1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)</i>			0,00
<i>2. Fonctionnement</i>			1090000,00
<i>2.0. Reports</i>			0,00
<i>2.2. Dotation</i>			885000,00
<i>2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)</i>			0,00
<i>2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)</i>			182000,00
<i>2.5. Pré gardiennat</i>			0,00
<i>2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)</i>			23000,00
<i>2.7. Dons et legs</i>			0,00
<i>2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>2.9. Fonds de réserve</i>			0,00
<i>3. Capital</i>			140000,00
<i>3.0. Reports</i>			50000,00
<i>3.11. Dotation</i>			90000,00
<i>3.12. Remboursement</i>			0,00
<i>3.13. Déclassement, transfert</i>			0,00
<i>3.14. Remboursement assurance</i>			0,00
<i>3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>4. Pour ordre</i>			0,00
<i>4.0. Reports</i>			0,00
<i>4.11. Provision compte tiers</i>			0,00
<i>4.12. Recettes transport scolaires</i>			0,00
<i>4.13. Recettes divers tiers</i>			0,00
<i>4.21. Droits et inscription spécifiques</i>			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	1648260,00
1. Intendance	0,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	0,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	0,00
2. Fonctionnement	1509310,00
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	629900,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	3600,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	700,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	12200,00
2.05. Locations	6200,00
2.06. Réparations	22250,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	7500,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	609810,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	5200,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	177200,00
2.12. Crédit provisionnel	34750,00
3. Capital	138950,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	138950,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC 2007

CGRI BUDGET 2007

BUDGET 2007
ORGANISMES D'INTERET PUBLIC
COMMISSARIAT GENERAL AUX RELATIONS INTERNATIONALES

(En euros)

R E C E T T E S

CHAPITRE 41

PRODUITS RESULTANT DE L'EXERCICE DE LA MISSION
STATUTAIRE DU COMMISSARIAT GENERAL

411.02	Recettes fonctionnelles	320.669,00
411.09	Récupérations	7.006.031,00
413.01	Intérêts sur placements	105.000,00
414.01	Recettes exceptionnelles	0,00

CHAPITRE 43

PRODUITS DE LA VENTE D'OBJETS PATRIMONIAUX

432.01	Produits de la vente de biens mobiliers	p.m.
--------	---	------

CHAPITRE 44

RECETTES FINANCIERES PATRIMONIALES

442.02	Produits d'emprunt	p.m.
--------	--------------------	------

CHAPITRE 45

INTERVENTION DU SECTEUR PUBLIC

452.01	Contribution de la Communauté française	33.047.000,00
452.02	Divers	25.000,00
452.03	Contribution de la Communauté française - Provision index	0,00
452.04	Contribution de la COCOF	232.000,00

CGRI BUDGET 2007

CHAPITRE 49
RECETTES POUR ORDRE

491.01	Divers	1.292.430,00
--------	--------	--------------

Total des recettes : 42.028.130,00

Majorées de crédits disponibles au 31 décembre 2005 : 0,00

Majorées de crédits estimées au 31 décembre 2006 : 2.051.331,00

44.079.461,00

0,00

D E P E N S E S

CHAPITRE 51
MONTANTS A PAYER AUX PERSONNES ATTACHEES A L'ORGANISME

511.01	Rémunération du personnel,y compris les charges sociales	11.571.566,00
--------	--	---------------

- Personnel siège en fonction :	5.520.081,00 EUR	
- Personnel siège détaché :	523.617,00 EUR	
- Personnel délégations à l'étranger :	4.224.067,00 EUR	
- Personnel APEFE :	605.286,00 EUR	
- Personnel agences BIJ :	364.715,00 EUR	
- Personnel WBI-WBM :	97.858,00 EUR	
- Personnel Sommet Lisbonne :	0,00 EUR	
- Provision index :	235.942,00 EUR	

511.05	Service social	35.872,00
--------	----------------	-----------

511.06	Assurance complémentaire.Intervention patronale	180.000,00
--------	---	------------

511.07	Formation professionnelle	43.020,00
--------	---------------------------	-----------

511.08	Indemnités couvrant des charges réelles	534.400,00
--------	---	------------

511.09	Indemnités ne couvrant pas de charges réelles.Heures supplémentaires,y compris le précompte professionnel	60.000,00
--------	---	-----------

511.10	Provision pension (part patronale)	436.000,00
--------	------------------------------------	------------

CGRI BUDGET 2007

511.11 Provision - Fusion CGRI / DRI pm

Total chapitre 51 : 12.860.858,00

CHAPITRE 52

MONTANTS A PAYER A DES TIERS POUR PRESTATIONS,
FOURNITURES ET TRAVAUX QUI ONT POUR OBJET DES SERVICES
OU DES BIENS NON SUSCEPTIBLES D'ETRE INVENTORIES

521.01	Loyer des locaux et charges - Loyer + charges (dépenses énergétiques comprises)	428.041,00
521.02	a) Location de matériel et mobilier	70.000,00
	b) Location et leasing de véhicules	60.000,00
521.03	Aménagement,entretien et réparation des locaux - Entretien et remise en état des locaux	153.000,00
521.04	a) Entretien et réparation du matériel et mobilier	130.500,00
	b) Entretien et réparation des véhicules	18.000,00
521.05	Assurances	170.000,00
521.07	Produits de consommation (carburant)	17.000,00
521.09	Divers - Frais divers (locaux, matériel, véhicules)	3.000,00
522.01	Frais de bureau - Frais de bureau, économat, téléphone et télex, affranchissement, documentation, frais de banque, timbres fiscaux	425.390,00
524.01	Honoraires avocats, experts	312.000,00
525.01	Remboursement d'emprunts	1.169.275,00
525.02	Intérêts et charges	1.000,00

Total chapitre 52 : 2.957.206,00

CGRI BUDGET 2007

CHAPITRE 53
EXERCICE PAR L'ORGANISME DE SA MISSION STATUTAIRE

532	Dépenses de toute nature relatives à la promotion des actions extérieures de la Communauté française :	
532.01	Mensuel "Présences" - Revue "Wallonie-Bruxelles"	308.745,00
532.02	Achat, location de stands, location d'espaces dans les journaux, etc.	220.000,00
532.04	Réalisation de vidéogrammes, impression de brochures et de dépliants	125.606,00
532.05	Achats d'insignes, drapeaux et cadeaux	11.000,00
532.06	Campagnes de visibilité Wallonie-Bruxelles	50.000,00
532.07	Expositions et Foires internationales	125.000,00
Total article 532 :		840.351,00
533	Représentation de la Communauté française à l'étranger :	
533.01	Dépenses de toute nature concernant le Centre Wallonie-Bruxelles à Paris	1.008.383,00
533.02	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Québec	246.784,00
533.03.01	Dépenses de toute nature concernant la Délégation générale Wallonie-Bruxelles chargée des affaires multilatérales et francophones	464.952,00
533.03.02	Dépenses de toute nature concernant la Délégation générale Wallonie-Bruxelles chargée des affaires multilatérales et francophones - Théâtre de l'Escalier des Doms en Avignon	493.007,00
533.04	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Kinshasa	920.438,00
533.05	Dépenses de toute nature concernant la Délégation	354.007,00

CGRI BUDGET 2007

Wallonie-Bruxelles à Genève

533.07	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Tunis	205.514,00
533.08	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Dakar	263.946,00
533.11	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne	199.046,00
533.12	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Alger	214.700,00
533.14	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Prague	243.963,00
533.15	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Hanoï	218.673,00
533.16	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Berlin	244.174,00
533.17	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Rabat	323.441,00
533.18	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Bucarest	378.804,00
533.19	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Varsovie	256.171,00
533.20	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles aux questions audiovisuelles internationales et à l'AGCS	61.129,00
533.21	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Santiago de Chili	208.700,00
533.22	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles aux Droits de l'Homme	70.880,00
533.50	Dépenses de toute nature concernant le Bureau Wallonie-Bruxelles à Cotonou	20.600,00

CGRI BUDGET 2007

533.51	Dépenses de toute nature concernant le Bureau Wallonie-Bruxelles à Ouagadougou	24.385,00
533.52	Dépenses de toute nature concernant le Bureau Wallonie-Bruxelles à Port-au-Prince	13.100,00
533.90	Dépenses de toute nature concernant les Délégué(e)s adjoint(e)s à l'Administration centrale	27.200,00
533.99	Autres dépenses concernant les représentations Wallonie-Bruxelles à l'étranger	99.559,00
Total article 533 :		<u>6.561.556,00</u>
534	Secteur multilatéral :	
534.01	COTISATIONS	
534.01.01	AUF - Subvention à l'Agence universitaire de la Francophonie	114.000,00
534.01.02	CILF - Subvention au Conseil international de la langue française (siège à Paris)	30.000,00
534.01.04	Fédération des professeurs de français - Subvention à la Fédération internationale des professeurs de français (siège à Paris)	5.000,00
534.01.05	CONFES - Subvention à la Conférence des Ministres de l'éducation, de la jeunesse et des sports des pays d'expression française (siège à Dakar)	21.064,00
534.01.06	Subvention à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (siège à Paris)	3.185.613,00
534.01.07	CAMES - Subvention au Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (siège à Ouagadougou)	25.000,00
534.01.08	FEJ - Subvention au Fonds européen de la jeunesse (siège à Strasbourg)	28.000,00
534.01.09	UNESCO - Cotisation à la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	11.475,00

CGRI BUDGET 2007

534.01.10	UNESCO - Fonds international pour la diversité culturelle	50.000,00
534.01.11	Task Force Holocaust - Contribution annuelle	7.000,00
Total cotisations :		<u>3.477.152,00</u>
534.02	ACTIONS	
534.02.01	Colloques, rencontres, etc. internationaux :	
	a) en Communauté française	6.648,00
	b) à l'étranger	19.253,00
534.02.02	Activités diverses dans le cadre multilatéral	
	a) Union européenne	2.024.160,00
	b) Conseil de l'Europe	43.000,00
	c) UNESCO	27.000,00
	d) OCDE	27.000,00
	e) Francophonie	64.948,00
	f) autres organisations internationales	95.820,00
534.02.04	Dépenses de toute nature relatives aux actions menées dans le cadre du suivi des Sommets des chefs d'état et de gouvernement ayant en commun l'usage de la langue française	911.337,00
534.02.05	Organisation de la Biennale de la poésie	pm
534.02.07	Francophonie - Mise à disposition d'un expert senior	48.100,00
Total actions :		<u>3.267.266,00</u>
Total article 534 :		<u>6.744.418,00</u>
535	Relations internationales bilatérales de la Communauté française de Belgique :	

CGRI BUDGET 2007

535.01	Frais de missions et d'accueils d'experts et de groupes.Bourses.	5.943.888,00
	-Actions dans le secteur bilatéral	3.988.592 EUR
	-Programme recherche - enseign.supérieur	1.838.786 EUR
	-Actions diverses	116.510 EUR
535.02	Dépenses de toute nature et transferts relatifs à la promotion des échanges de jeunes	270.000,00
535.03	Programme éducation et formation à l'étranger	1.916.197,00
535.04	Divers - Ecoles à programme belge	pm
Total article 535 :		<u>8.130.085,00</u>
536	Dépenses courantes pour l'enseignement et la recherche, la diffusion artistique et littéraire, les échanges culturels et socio-culturels et la coopération en matières sociales et de santé :	
536.01	Secteur culturel	pm
536.02	Secteur enseignement et formation	pm
536.03	Secteur personnalisable	6.000,00
536.04	Secteur éducation au développement	pm
536.05	Secteur des matières transférées à la Commission communautaire française	232.000,00
536.06	Secteur coordination des relations extérieures	33.606,00
536.07	Secteur livre scientifique	pm
536.08	Programme culture-audiovisuel	2.318.405,00
	-Soutien aux opérateurs / entreprises culturels	1.238.273 EUR
	-Livre scientifique de langue française	104.368 EUR
	-Actions dans le domaine culturel et audiovisuel	891.387 EUR
	-Organisation de la Biennale de la Poésie	37.184 EUR
	-Colloques à l'étranger	29.747 EUR
	-Festivals de films européens et francophones	17.446 EUR

CGRI BUDGET 2007

536.09	Programme d'appui aux acteurs de la solidarité	1.160.364,00
	Total article 536 :	<u>3.750.375,00</u>
537	Dépenses particulières :	
537.01	Ristournes et non-valeurs	p.m.
537.02	Provision - Ristournes et non-valeurs	100.000,00
	Total article 537 :	<u>100.000,00</u>
	Total chapitre 53 :	<u>26.126.785,00</u>

CHAPITRE 55
ACHATS DE BIENS PATRIMONIAUX

550.01	Immeubles	153.500,00
550.02	Acquisitions nouvelles (matériel ,mobilier, véhicules automobiles)	38.306,00
550.03	Achats et locations concernant l'informatique	8.900,00
550.04	Achats d'équipements destinés à l'étranger	97.500,00
	Total chapitre 55 :	<u>298.206,00</u>

CHAPITRE 56
SOMMES A PAYER A DES TIERS PAR SUITE D'OPERATIONS
FINANCIERES EN PRINCIPAL

560.01	Amortissement d'emprunts	543.976,00
	Total chapitre 56 :	<u>543.976,00</u>

CHAPITRE 57
AFFECTATION DU BONI

570.01	Versement au profit du Ministère de la Communauté française d'une partie du bénéfice reporté au 31 décembre de l'année précédente	p.m.
	Total chapitre 57 :	p.m.

CGRI BUDGET 2007

CHAPITRE 59
DEPENSES POUR ORDRE

591.01	Divers	1.292.430,00
--------	--------	--------------

Total chapitre 59 :		1.292.430,00
----------------------------	--	---------------------

Total des dépenses :		44.079.461,00
-----------------------------	--	----------------------

Vu pour être annexé au projet de décret du 30 octobre 2006

La Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Marie ARENA

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Marie-Dominique SIMONET

Le Vice-Président et Ministre du Budget et des Finances,

Michel DAERDEN

Le Ministre de la Fonction publique et des Sports,

Claude EERDEKENS

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse,

Fadila LAANAN

La Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

Catherine FONCK